## Point 4 de l’ordre du jour unifiéDéclarations générales

1. Les délégations et les représentants des 143 États suivants (dont 11 au nom de groupes d’États), de sept organisations intergouvernementales et de 21 organisations non gouvernementales ont fait des déclarations orales ou écrites sous ce point de l’ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua‑et‑Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Belarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Côte d’Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, République dominicaine, Équateur, Égypte, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée‑Bissau, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, République démocratique populaire lao, Lettonie, Liban, Lesotho, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mauritanie, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle‑Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint‑Christophe‑et‑Niévès, Sainte‑Lucie, Saint‑Siège, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Timor‑Leste, Togo, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Türkiye, Ouganda, Ukraine, Émirats arabes unis, Royaume‑Uni, République‑Unie de Tanzanie, États‑Unis d’Amérique, Uruguay, Ouzbékistan, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe, Union européenne, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Office eurasien des brevets, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG), Centre Sud (CS), Union économique et monétaire ouest‑africaine (UEMOA), Consortium pour les noms communs de produits alimentaires (CCFN), Global Intellectual Property Alliance (GLIPA), Conseil de l’innovation, École latino‑américaine de la propriété intellectuelle (ELAPI), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association internationale des médicaments génériques et biosimilaires (IGBA), Conseil international de la commercialisation de la propriété intellectuelle (IIPCC), Organisation pour un réseau international d’indications géographiques (ORIGIN), Third World Network Berhad (TWN), All‑China Patent Agents Association (ACPAA), Bahrain Intellectual Property Society (BIPS), China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Egyptian Council for Innovation and Creativity and Intellectual Property Protection (ECCIPP), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA), Institute for Intellectual Property and Social Justice (IIPSJ), Japan Intellectual Property Association (JIPA), Knowledge Ecology International (KEI) et Native American Rights Fund (NARF).
2. Les délégations et les représentants ont félicité le Directeur général et le Secrétariat pour le travail accompli au cours de l’année écoulée, notamment en ce qui concerne l’établissement des documents et les dispositions prises pour les assemblées.
3. La délégation du Royaume des Pays‑Bas, parlant au nom du groupe B, a déclaré que la décision de tenir les réunions des assemblées des États membres de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au cours de l’été septentrional continuait de poser problème aux États membres. Les assemblées devraient se tenir en automne, comme c’était le cas auparavant, afin de donner aux États membres plus de temps pour se préparer aux assemblées elles‑mêmes et aux sessions du Comité du programme et budget (PBC). La guerre d’agression illégale que la Fédération de Russie menait en Ukraine nuisait au secteur de l’innovation et de la créativité de ce pays. Le groupe B a déploré cette agression, y compris le bombardement d’un hôpital pour enfants ayant eu lieu la veille à Kiev, et s’est félicité du mémorandum d’accord signé entre l’OMPI et l’Ukraine en juillet 2023 et du rapport du Secrétariat sur l’assistance et l’appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine (document A/65/7). L’assistance technique fournie par l’OMPI à l’Ukraine devait se poursuivre au‑delà de la fin de la guerre dans ce pays, en vue d’atténuer les effets négatifs du conflit et de reconstruire l’écosystème de l’innovation et de la créativité national. Le groupe B s’est également félicité du résultat financier positif de l’Organisation pour 2023 et de l’excédent de 114 millions de francs suisses, ainsi que de l’examen en cours des raisons de la récente baisse du nombre de dépôts selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Compte tenu de la fragilité persistante de l’économie mondiale, l’OMPI devait rester prudente sur le plan financier. Le groupe B s’est félicité de l’adoption par consensus du Traité de l’OMPI en mai 2024 et a dit espérer un résultat similaire lors de la Conférence diplomatique pour la conclusion et l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), qui se tiendrait à Riyad en novembre 2024. L’OMPI devait se concentrer sur son mandat principal, à savoir “promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier par la coopération entre les États” (article 3.i) de la Convention instituant l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (Convention instituant l’OMPI). Le rôle que pourrait jouer la propriété intellectuelle dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) a été illustré par l’initiative WIPO GREEN.
4. La délégation de l’Iran (République islamique d’), parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a déclaré que le groupe se félicitait des efforts déployés par l’Organisation pour mettre en œuvre des programmes axés sur l’impact et de l’augmentation du financement des initiatives d’assistance technique axées sur le développement. En continuant de mettre l’accent sur ces programmes, les États membres seraient plus à même d’atteindre les ODD. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés allait permettre d’harmoniser l’obligation de divulgation au niveau international et soulignait l’importance du multilatéralisme. Il fallait espérer que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT, qui se tiendrait en novembre, connaîtrait le même succès. Les pays membres du groupe étaient sous‑représentés au sein des différents organes directeurs et décisionnels de l’OMPI, en particulier le Comité de coordination de l’OMPI. La nécessité d’une représentation géographique plus équitable au sein du personnel de l’Organisation, de ses organes de prise de décisions et de l’ensemble de ses activités était également une question de résilience administrative, l’idée étant de permettre à l’OMPI de faire face rapidement et efficacement aux nouvelles évolutions. Malheureusement, peu de progrès avaient été réalisés à cet égard. Il était urgent d’assurer une représentation géographique équilibrée et fondée sur les compétences, non seulement au niveau régional, mais aussi aux niveaux sous‑régional et national. Le groupe a exhorté les États membres de parachever le mandat pour l’évaluation des bureaux extérieurs existants de l’OMPI et de parvenir ainsi à une décision quant à l’ouverture de nouveaux bureaux.
5. La délégation du Tadjikistan, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a déclaré que ces pays mettaient en place des infrastructures de propriété intellectuelle et amélioraient la fourniture de services de propriété intellectuelle. Le groupe était favorable à l’élargissement de la gamme de projets visant à renforcer la capacité de la région en matière de propriété intellectuelle et à y reproduire les expériences réussies. De nombreux pays membres du groupe étaient encore sous‑représentés au sein du Secrétariat de l’OMPI. Dans le cadre de la promotion du multilinguisme à l’OMPI, le russe devait être inclus parmi les langues officielles du système de Madrid concernant l’enregistrement international des marques, du système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels et du PCT. La coopération multilatérale devait être inclusive et ouverte, et toutes les parties devaient participer sur un pied d’égalité aux efforts visant à trouver des solutions équilibrées au moyen d’un consensus. Il convenait d’encourager le dialogue multilatéral, d’impliquer de nouvelles catégories d’utilisateurs et de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le groupe s’est félicité de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. L’OMPI avait des projets ambitieux et devait rester une instance de dialogue constructif au service de son mandat.
6. La délégation du Kenya, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le groupe se félicitait des efforts déployés par l’OMPI pour intégrer son Plan d’action pour le développement, qui constituait la contribution de l’Organisation à la réalisation des ODD. Il n’avait néanmoins pas été correctement rendu compte de la manière dont la plupart des comités permanents de l’OMPI intégraient le plan d’action dans leurs activités d’établissement de normes. Le mandat de l’Assemblée générale de l’OMPI à cet égard devait être strictement respecté. La mise en œuvre efficace du Plan d’action pour le développement et l’intégration de ses 45 recommandations dans des programmes de fond constituaient une priorité pour les pays en développement. Il était également important de rendre la propriété intellectuelle accessible aux petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu’aux jeunes, aux entrepreneuses et aux personnes handicapées. Le groupe soutenait les efforts visant à démystifier la propriété intellectuelle pour les créateurs et les innovateurs. L’OMPI devait donner la priorité au transfert de technologie, notamment en ce qui concerne l’intelligence artificielle, et au renforcement des capacités afin de favoriser l’innovation, de promouvoir la recherche‑développement et de donner aux innovateurs les moyens d’agir. Le groupe saluait les efforts déployés par l’OMPI pour favoriser la parité hommes‑femmes, mais reste préoccupé par l’absence d’une représentation géographique équitable au sein de son personnel. Différentes options, y compris le recours à des chasseurs de têtes, devaient être envisagées afin de rectifier ce déséquilibre. Le Secrétariat devait collaborer de manière constructive avec les groupes régionaux et les délégations sur la manière de parvenir à une main‑d’œuvre plus représentative et multiculturelle. La délégation s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. S’agissant de la prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT, des réunions préalables devaient dorénavant être organisées sans attendre afin de parvenir à un consensus sur les points de désaccord restants.
7. La délégation de la République de Moldova, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a déclaré que le groupe se félicitait de la bonne gestion financière de l’Organisation et de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le groupe misait également sur l’adoption du DLT dans le courant de l’année 2024. Les membres du groupe considéraient la propriété intellectuelle non pas comme une question purement technique ou juridique, mais comme un moteur du développement économique. À la lumière de leur transformation économique en cours, ces pays pouvaient apporter une contribution positive aux discussions à cet égard. Le rapport du Secrétariat sur l’Ukraine (document A/65/7) soulignait la nécessité de maintenir l’appui en faveur du système de la propriété intellectuelle de ce pays et montrait qu’il avait déjà produit des résultats. La guerre d’agression gratuite de la Fédération de Russie contre l’Ukraine avait causé des dommages graves et, dans certains cas, irréversibles, au potentiel d’innovation et de créativité de l’Ukraine. L’appui de l’OMPI et des autres organisations internationales serait fondamental pour le rétablissement de ce pays sur le long terme. Le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale a condamné les attaques contre les infrastructures critiques en Ukraine et s’est montré consterné par l’attaque contre un hôpital pour enfants perpétrée la veille à Kiev. La délégation a appelé la Fédération de Russie à cesser immédiatement la guerre et à respecter le droit international. La présence de bureaux extérieurs de l’OMPI dans un pays donné était un privilège et non un droit. La plupart des membres du groupe ont estimé que les opérations et le budget du Bureau de l’OMPI dans la Fédération de Russie devaient être examinés de près et ajustés si nécessaire. Le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale souhaitait que des progrès soient réalisés sur la question de la sous‑représentation dans le recrutement de l’OMPI et qu’une approche plus inclusive et proportionnée soit adoptée pour la composition du Comité de coordination de l’OMPI.
8. La délégation de la Chine a déclaré que le Gouvernement chinois s’était efforcé de faire du pays une puissance en matière de propriété intellectuelle, en renforçant les garanties juridiques et la protection de la propriété intellectuelle dans tous les domaines, en perfectionnant le système de gestion de la propriété intellectuelle, en encourageant sa commercialisation et son utilisation, et en soutenant un développement de qualité. En 2023, la Chine avait célébré le 50e anniversaire de sa coopération avec l’OMPI. La délégation s’est félicitée de la mise en œuvre en cours du Plan stratégique à moyen terme de l’Organisation pour 2022‑2026 (PSMT) et de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, et continuerait de défendre le multilatéralisme en matière de propriété intellectuelle. La délégation estimait que le rôle de l’Organisation en tant que principal pôle d’établissement de normes internationales en matière de propriété intellectuelle, devait être davantage exploité et elle s’est dite prête à collaborer avec toutes les parties pour réaliser une percée lors de la prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. L’OMPI devait jouer un rôle plus important pour faire avancer le Programme de développement durable des Nations Unies à l’horizon 2030, en aidant les pays à mieux utiliser la propriété intellectuelle. Elle devait également œuvrer à l’inclusion du chinois et d’autres langues officielles de l’OMPI en tant que langues de travail dans les systèmes de Madrid et de La Haye, afin de mieux répondre aux besoins des innovateurs du monde entier. Le Gouvernement de Hong Kong (Chine) accélérait le développement et encourageait la croissance dans les secteurs de l’innovation et de la technologie. Il poursuivait ses efforts pour renforcer la capacité d’examen des demandes de brevet quant au fond. Le taux d’imposition sur les bénéfices tirés des brevets avait été ramené de 16,5% à 5% afin d’encourager la recherche‑développement, l’enregistrement des brevets et la commercialisation des fruits de l’innovation et de la technologie. Le gouvernement s’apprêtait à créer un Centre d’appui à la technologie et à l’innovation de l’OMPI (CATI) et continuait de travailler à l’application future du système de Madrid sur son territoire. Hong Kong (Chine) continuerait de tirer parti de sa position unique, qui lui permettait d’être “soutenue par la mère patrie et connectée au monde”, pour stimuler le développement de la propriété intellectuelle.
9. La délégation du Chili, parlant au nom du groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré que le groupe était favorable à un système de la propriété intellectuelle efficace et équilibré, qui protégeait les titulaires de droits et permettait aux utilisateurs d’accéder au savoir, à la culture, à l’innovation et à la technologie dans l’intérêt général. Elle aspirait à un système de la propriété intellectuelle qui profite à toutes et à tous, en particulier aux femmes, aux jeunes, aux PME et aux entrepreneurs, et qui contribuait à résoudre les problèmes sociaux, environnementaux et économiques. Elle a soutenu la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d’action pour le développement, en particulier celles visant à améliorer la situation des États membres en termes d’accès à la connaissance, à l’éducation et à la recherche, de préservation de la culture et du patrimoine, et de développement de l’innovation et de la technologie. Le groupe attachait donc une importance particulière aux activités du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l’OMPI et du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Le SCCR était de plus en plus pressé d’examiner de nouveaux sujets, concernant notamment l’environnement numérique et l’intelligence artificielle, parallèlement au thème central du droit d’auteur. Il convenait donc de revenir à deux sessions annuelles. Tout en soulignant le succès historique du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, le GRULAC a encouragé l’IGC à continuer d’examiner la relation entre la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Il était dans l’intérêt de l’Organisation de continuer de développer son réseau de bureaux extérieurs. La décision de conditionner l’examen des 10 propositions de nouveaux bureaux extérieurs, dont un en Colombie, aux résultats de l’évaluation des bureaux établis devait donc être reconsidérée; le processus d’expansion du réseau devait être relancé compte tenu des avantages que les bureaux avaient apportés au niveau régional, y compris pour l’Amérique latine et les Caraïbes. La délégation a salué l’offre du Pérou d’accueillir une réunion interrégionale préparatoire en vue de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT, qui permettrait aux États membres d’aligner leurs positions.
10. La délégation de la Hongrie, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a déclaré que le rapport du Secrétariat sur l’Ukraine (A/65/7) contenait des preuves objectives de l’impact négatif que la guerre déclenchée par la Fédération de Russie avait eu sur l’écosystème de la propriété intellectuelle de l’Ukraine et sur ses secteurs de l’innovation et de la création. Cette guerre gratuite était une violation flagrante du droit international, constituait un obstacle majeur aux travaux de l’Organisation et allait à l’encontre de tout ce qu’elle et ses États membres représentaient. L’aide de l’OMPI était nécessaire pour aider à reconstruire l’infrastructure et les capacités ukrainiennes en matière de propriété intellectuelle. L’Union européenne et ses États membres soutenaient pleinement l’Ukraine et son peuple et se félicitaient des résultats du Sommet pour la paix en Ukraine, qui s’était tenu en Suisse en juin 2024. Le fonctionnement du bureau de l’OMPI dans la Fédération de Russie avait suscité de vives inquiétudes. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait souligné la vitalité du multilatéralisme et de l’inclusivité dans le domaine de la propriété intellectuelle. L’Union européenne se réjouissait de travailler dans le même esprit lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT, qui permettrait d’améliorer la cohérence juridique du système des dessins et modèles et de renforcer la coopération internationale. Des systèmes de propriété intellectuelle solides et équilibrés pouvaient contribuer à la reprise économique mondiale; l’Union européenne et ses États membres continueraient de soutenir l’OMPI dans ses efforts pour atteindre les milieux d’affaires afin d’assurer une reprise économique rapide inspirée par les ODD. L’accent devait être mis sur les transitions verte et numérique et sur la création d’écosystèmes de propriété intellectuelle équilibrés et tournés vers l’avenir. La question de la durabilité et les discussions sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle étaient des priorités pour l’Union européenne et ses États membres, qui s’efforçaient également d’élaborer un traité significatif sur les organismes de radiodiffusion, tenant compte des évolutions technologiques. Les progrès réalisés dans le cadre du programme d’établissement des normes des différents comités étaient encourageants.
11. La délégation de la République démocratique populaire lao, parlant au nom de l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN), a déclaré que l’OMPI avait beaucoup contribué à la mise en œuvre du plan d’action sur les droits de propriété intellectuelle de l’ASEAN pour 2016‑2025, qui était sur le point d’être achevé. L’ASEAN établissait actuellement son plan stratégique pour la Communauté économique de l’ASEAN et son plan d’action sur les droits de propriété intellectuelle pour la période postérieure à 2025. Son approche de la promotion d’un écosystème de la propriété intellectuelle entreprenant et inclusif reposait sur cinq grands piliers stratégiques : i) renforcer les systèmes nationaux de propriété intellectuelle pour la croissance économique régionale et l’adoption de technologies émergentes; ii) harmoniser les cadres juridiques et réglementaires pour faire progresser les plateformes et les institutions régionales; iii) se concentrer sur la création et la commercialisation d’actifs de propriété intellectuelle pour la croissance économique; iv) renforcer une culture du respect de la propriété intellectuelle et de l’application des droits de propriété intellectuelle en Asie du Sud‑Est; et v) promouvoir la propriété intellectuelle pour une croissance durable et inclusive. Ces dernières années, la coopération avec l’OMPI s’était concentrée sur la politique de propriété intellectuelle, l’utilisation des données relatives à la propriété intellectuelle et l’amélioration des relations avec le secteur privé. L’OMPI avait contribué à l’étude exploratoire pour le plan d’action de l’ASEAN sur les droits de propriété intellectuelle pour l’après‑2025, à la mise à jour de l’accord‑cadre de l’ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle et à l’amélioration du registre de la propriété intellectuelle de l’ASEAN. Elle avait également organisé des stages de gestion de la propriété intellectuelle pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de la région. Des travaux avaient été réalisés sur la formation à la propriété intellectuelle dans les médias sociaux pour les créateurs de l’ASEAN et sur la refonte de la base de données de l’ASEAN.
12. La délégation du Guatemala, parlant en sa qualité de secrétaire *pro tempore* du Forum ministériel pour la propriété intellectuelle dans les pays d’Amérique centrale et en République dominicaine, a déclaré que, l’année précédente, le Forum avait travaillé sur trois projets très fructueux qui avaient été approuvés lors de la septième réunion ministérielle de la sous‑région d’Amérique centrale et de la République dominicaine. Ces projets consistaient en un plan d’action visant à renforcer les industries de la création de la sous‑région, à promouvoir l’utilisation du système de la propriété intellectuelle comme source de financement pour les entrepreneurs et les MPME, et à créer un plan stratégique visant à mettre en œuvre des outils de propriété intellectuelle pour promouvoir et développer le tourisme et la gastronomie locale. Le Forum a remercié l’OMPI pour son soutien technique et financier, qui avait été d’une valeur inestimable pour l’élaboration des projets. Pour que le système de la propriété intellectuelle fonctionne efficacement, les pays devaient mettre en œuvre des politiques inclusives afin de s’assurer que tous les secteurs de la société en bénéficient. La propriété intellectuelle était un vecteur essentiel de développement économique, social et culturel et ce serait le thème de la prochaine réunion ministérielle du Forum à Guatemala; la décision du Directeur général de participer à cette réunion était la bienvenue. La sous‑région étant confrontée à de nombreux défis, le Forum continuerait de compter sur le soutien de l’OMPI dans ses efforts pour rendre la propriété intellectuelle accessible à toutes et à tous.
13. La délégation de l’Algérie, parlant au nom du groupe des pays arabes, a déclaré qu’elle se félicitait de la discipline financière dont avait fait preuve l’Organisation au cours de l’année écoulée, des réalisations du programme obtenues grâce à l’adoption d’une approche de gestion axée sur les résultats et des évolutions positives en matière d’établissement de normes, en particulier l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le groupe attendait avec intérêt la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. L’OMPI avait un rôle clé à jouer pour maximiser les avantages de la propriété intellectuelle et créer un environnement favorable à l’innovation, à la créativité et à l’esprit d’entreprise, en se concentrant en particulier sur les femmes, les jeunes et les PME. La délégation a salué les efforts déployés par l’Organisation pour contribuer à la réalisation des ODD et l’a exhortée à continuer de travailler sur l’inclusion progressive des recommandations du programme de développement dans ses programmes et à donner la priorité aux projets de renforcement des capacités en fonction des besoins et des priorités des États membres. Le groupe des pays arabes attachait une importance particulière à la promotion de l’utilisation de l’arabe à l’OMPI, ainsi qu’à la mise à disposition de publications, d’études et de matériel d’information dans cette langue. En ce qui concerne les ressources humaines au sein du Secrétariat, il était nécessaire de trouver un équilibre entre les besoins de l’Organisation et le principe d’une représentation géographique équitable. Le groupe a déclaré qu’il continuerait de s’efforcer de mettre en place un système de la propriété intellectuelle plus équilibré afin de favoriser l’innovation et de relever de multiples défis. Il a également attiré l’attention des États membres sur les souffrances persistantes du peuple palestinien en raison de l’agression permanente d’Israël, qui avait entraîné la destruction du patrimoine culturel matériel et immatériel et l’appropriation illégale de ses lieux saints.
14. La délégation de l’Albanie s’est associée à la déclaration faite par la République de Moldova au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a réitéré sa solidarité avec l’Ukraine et s’est félicitée du soutien apporté par l’OMPI aux parties prenantes ukrainiennes du secteur de la propriété intellectuelle touchées par la guerre. Ce pays aurait besoin d’une assistance internationale à long terme. La délégation de l’Albanie a accueilli favorablement l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit espérer que la prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT connaîtrait un succès similaire. Le pays avait entrepris des réformes juridiques pour s’intégrer davantage dans l’Union européenne. Le Gouvernement albanais s’est montré satisfait des commentaires formulés par l’OMPI sur ses projets de lois sur les brevets et les marques et, en janvier 2024, a commencé à rédiger une nouvelle loi sur le droit d’auteur et les droits connexes, en coopération avec l’OMPI et le projet albano‑suisse sur la propriété intellectuelle. L’Albanie avait mené des activités de renforcement des capacités à l’intention des professionnels, des entreprises et du pouvoir judiciaire et la délégation s’est dite reconnaissante de l’assistance fournie par l’Académie et l’Institut judiciaire de l’OMPI. En septembre 2023, la Direction générale de la propriété industrielle et l’École de la magistrature d’Albanie avaient organisé un atelier avec l’OMPI pour améliorer les processus de prise de décision du Parlement et renforcer le système judiciaire afin de mieux protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Le mois suivant, la Direction générale de la propriété industrielle avait célébré son trentième anniversaire en organisant une conférence internationale de deux jours sur les femmes dans la tradition, l’innovation, la créativité et l’esprit d’entreprise. Les entreprises, les start‑up et les universités avaient été identifiées comme des cibles prioritaires pour la sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle à leur enregistrement. Pour toucher les jeunes, l’Académie de l’OMPI avait organisé un séminaire national en novembre 2023 avec l’Office coréen de la propriété intellectuelle et la Direction générale de la propriété industrielle, pour former 35 enseignants du primaire et du secondaire à la propriété industrielle, au droit d’auteur, aux droits connexes, aux savoirs traditionnels et aux indications géographiques. De nombreuses activités de sensibilisation avaient également été organisées dans les écoles du pays pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. La délégation de l’Albanie s’est félicitée de la politique de l’OMPI en matière d’égalité entre les hommes et les femmes pour la période 2024‑2027 et du succès du programme des jeunes experts de l’OMPI. Le pays continuerait de développer son système national de la propriété intellectuelle en coopération plus étroite avec l’OMPI, en se concentrant sur le renforcement des capacités administratives, la formation du personnel, l’assistance technique pour son cadre juridique et pour les universités, et le travail avec l’Académie de l’OMPI.
15. La délégation de l’Algérie, parlant à titre national et s’alignant sur la déclaration qu’elle avait prononcée au nom du groupe des pays arabes et sur la déclaration prononcée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l’OMPI devait mettre davantage l’accent sur le développement dans ses politiques et ses programmes. Ses efforts pour donner la priorité aux ODD étaient louables et elle devait maintenir son appui aux pays en développement au moyen de projets destinés aux PME et au CATI et aux institutions émergentes, soutenir les offices de propriété intellectuelle et surveiller les CATI. La délégation de l’Algérie s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit attendre avec impatience la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Le niveau de coopération entre l’Algérie et l’OMPI, et le soutien de cette dernière à son bureau extérieur en Algérie avaient été admirables. Une série de projets avaient été menés dans des domaines tels que la protection et la commercialisation des produits locaux, les indications géographiques et les CATI. D’autres projets ambitieux étaient en cours d’achèvement, notamment le projet conjoint avec l’Académie de l’OMPI visant à créer un centre de formation à la propriété intellectuelle, le projet sur les incubateurs pour les industries de la création et les PME et un autre sur la propriété intellectuelle et le tourisme. L’Algérie s’est déclarée prête à accueillir une réunion régionale des bureaux du droit d’auteur des États arabes au cours de l’année à venir. La délégation a attiré l’attention sur les actions hostiles menées par Israël contre le peuple palestinien, notamment le pillage des ressources et du patrimoine culturel matériel et immatériel et la destruction totale du système de la propriété intellectuelle palestinien.
16. La délégation de l’Angola a déclaré que le pays avait pris des mesures pour diversifier son économie et stimuler les exportations en créant un environnement favorable aux entreprises, notamment en protégeant les droits de propriété intellectuelle, en vue d’attirer les investissements étrangers directs (IED). Elle s’est concentrée sur le travail de sensibilisation des décideurs, du pouvoir judiciaire, des universités, des jeunes créateurs et entrepreneurs, des associations professionnelles et du public à l’importance et aux avantages de l’utilisation et de la protection des droits de propriété intellectuelle. Les activités avaient commencé en 2024 dans le cadre des mesures d’appui au reclassement des pays les moins avancés (PMA) adoptées par l’OMPI, avec une formation sur l’examen des brevets et des marques quant à la forme et quant au fond, ainsi que sur l’accès à l’information en matière de brevets. Des activités avaient été menées pour mettre en œuvre le système d’administration de la propriété industrielle (IPAS) et le projet sur la propriété intellectuelle pour l’innovation des jeunes en Angola : Partenariats pour l’innovation, le développement de produits et la propriété intellectuelle. Afin d’impliquer toutes les institutions nationales liées à la propriété intellectuelle et d’élaborer une politique pour leur bon fonctionnement, l’Angola était en train d’achever la ratification de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Convention de Berne), de la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome), du Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech) et du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Traité de Beijing). L’orientation de l’écosystème national des entreprises vers l’innovation et la diversification économique était une priorité nationale, dont l’objectif était d’attirer les investissements et de créer des centres d’innovation et de compétences. Le Ministère de l’enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de l’innovation menait une étude sur l’innovation et l’esprit d’entreprise afin de stimuler l’innovation et d’augmenter ainsi la production nationale. Des accélérateurs de start‑up et des projets scientifiques visant à transformer les systèmes agroalimentaires étaient également en cours de développement. L’OMPI avait apporté son appui par le biais de formations et d’ateliers, à la fois dans le cadre des mesures d’appui au reclassement des PMA et par l’intermédiaire de l’Académie de l’OMPI. Le CDIP devait continuer de diriger la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement. L’Angola avait coécrit la proposition de projet du CDIP pour les jeunes musiciens des pays lusophones et la considérait comme essentielle pour les artistes angolais. Le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté contribuerait à empêcher l’octroi inapproprié de brevets pour les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, ainsi que l’exploitation des ressources traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales sans partage des avantages découlant de leur commercialisation.
17. La délégation d’Antigua‑et‑Barbuda, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et se félicitant de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré que l’assistance de l’OMPI avait permis l’enregistrement des trois premières marques collectives du pays. L’OMPI avait également soutenu l’apiculture locale. Antigua‑et‑Barbuda travaillait avec des organismes gouvernementaux, tels que le Ministère de l’éducation, des sports et de l’industrie de la création, pour favoriser une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle. Le gouvernement avait prévu d’organiser un atelier pour les jeunes plus tard dans l’année, en collaboration avec la Division de l’OMPI pour l’Amérique latine et les Caraïbes. L’OMPI avait soutenu la refonte du site Web de l’Office de la propriété intellectuelle et du commerce d’Antigua‑et‑Barbuda et avait contribué au passage au dépôt électronique dans le cadre du système de Madrid. L’Office avait organisé une campagne en ligne soulignant l’esprit d’innovation et de créativité du pays à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2024 et avait produit sa quatrième série de vidéos sur la propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle.
18. La délégation de l’Argentine s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et s’est félicitée de la situation financière positive de l’Organisation. L’OMPI devait poursuivre la mise en œuvre transversale du Plan d’action pour le développement. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été reçue avec enthousiasme et devait permettre d’étendre la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés aux technologies qui leur étaient appliquées, en particulier les informations numériques sur les séquences de ressources génétiques. Les travaux de l’IGC devaient toutefois se poursuivre. La délégation de l’Argentine s’est dite convaincue que la prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT serait également couronnée de succès, montrant une fois de plus que l’OMPI pouvait obtenir des résultats pratiques et significatifs pour stimuler le développement dans tous ses États membres, ce qui démontrait la pertinence du multilatéralisme. Les États membres devaient favoriser les discussions de fond au sein de l’OMPI sur des questions telles que les défis auxquels étaient confrontés les artistes dans l’environnement numérique et l’IA. La délégation de l’Argentine a salué la coopération, l’assistance technique et le renforcement des capacités fournis par l’OMPI, y compris le renforcement des capacités en matière de ressources humaines offert aux pays en développement. La visite des représentants de l’OMPI à Buenos Aires en juin 2024 avait accéléré la finalisation des projets dans le pays. L’Argentine avait accueilli le programme régional de master en propriété intellectuelle, auquel avaient participé des étudiants de toute la région, et travaillait sur la quatrième phase du programme WIPO GREEN avec d’autres membres régionaux. Elle renforçait son réseau de CATI et prévoyait de signer un protocole d’accord avec WIPO Lex. Les offices de propriété industrielle et le bureau du droit d’auteur en Argentine avaient participé à de nombreux ateliers au cours des deux dernières années. Des projets et des programmes ambitieux avaient été menés à l’échelle nationale, en coordination avec les services gouvernementaux chargés de la santé et de la culture, ainsi qu’avec la bibliothèque du Congrès, en vue d’encourager l’utilisation des droits de propriété intellectuelle et de sensibiliser le public à cette question. L’OMPI devait continuer d’œuvrer en faveur d’un système d’innovation inclusif et équilibré qui tienne compte des besoins de tous les États membres, en gardant à l’esprit que les droits de propriété intellectuelle devaient servir à créer des emplois, à promouvoir l’investissement, à ajouter de la valeur aux exportations, à améliorer l’accès aux soins de santé et à soutenir les PME.
19. La délégation de l’Arménie a déclaré que les efforts visant à promouvoir et à protéger les droits de propriété intellectuelle et à encourager l’innovation avaient été soulignés lors d’une récente réunion entre le Premier ministre du pays et l’Office arménien de la propriété intellectuelle sur les activités et les défis de ce dernier dans ce domaine. Le Premier ministre avait souligné l’importance du renforcement des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle pour le développement économique et l’amélioration de l’environnement d’investissement, conformément à la stratégie nationale de propriété intellectuelle élaborée avec le soutien de l’OMPI. L’Arménie avait pris des mesures pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, conformément aux normes internationales, et pour sensibiliser le public à cette question. En 2023, un accord avait été signé avec l’Académie de l’OMPI pour établir un centre national de formation à la propriété intellectuelle. Un atelier régional sur la protection des indications géographiques, organisé conjointement avec l’OMPI, allait se tenir en Arménie en novembre 2024. Les indications géographiques avaient constitué une priorité majeure pour l’Arménie, étant donné qu’elles pouvaient préserver ses méthodes de production uniques et ses traditions culturelles. L’Arménie disposait d’un potentiel considérable à cet égard.
20. La délégation de l’Australie a déclaré que le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, dont l’adoption avait bénéficié d’une contribution inestimable du groupe de travail autochtone, contribuerait à soutenir l’intégrité culturelle et le potentiel économique des savoirs autochtones dans le système de la propriété intellectuelle. La prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT représentait une nouvelle occasion de démontrer qu’une collaboration pouvait apporter des avantages tangibles aux créateurs du monde entier. Le Gouvernement australien a lancé la quatrième édition du programme de fonds fiduciaire de l’Australie administré par l’OMPI, dont l’objectif était d’aider les pays de la région indo‑pacifique à renforcer leurs capacités en matière de propriété intellectuelle et à faciliter l’innovation en vue de relever des défis mondiaux tels que le changement climatique. L’Australie a félicité l’OMPI pour le dixième anniversaire du Consortium pour des livres accessibles et a exhorté les États membres à ratifier le Traité de Marrakech. L’Australie continuerait de soutenir les efforts visant à conclure un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et la délégation s’est félicitée de l’échange d’informations sur les questions relatives à l’IA générative et au droit d’auteur.
21. La délégation de l’Autriche s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B, y compris leurs condamnations de la guerre d’agression gratuite et injustifiée que la Fédération de Russie menait contre l’Ukraine. Les efforts déployés par l’OMPI pour reconstruire l’infrastructure ukrainienne de la propriété intellectuelle étaient louables. L’adoption consensuelle du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait démontré la résilience du système multilatéral, et la délégation s’est dite convaincue que le même esprit constructif prévaudrait lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. L’Autriche avait donné la priorité à la promotion des femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l’innovation, et avait soutenu la réduction de l’écart entre les hommes et les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le manque de chercheuses et d’inventrices avait un impact négatif sur les économies et les sociétés. L’OMPI a montré la voie à suivre à cet égard et l’Office autrichien des brevets a introduit un ensemble de mesures visant à accroître la participation des femmes à l’innovation. La propriété intellectuelle devait être envisagée de manière globale, étant donné que le monde était de plus en plus dominé par l’économie du savoir. L’OMPI menait le débat sur le financement adossé à la propriété intellectuelle et l’Autriche, en collaboration avec l’Organisation, avait mené la première étude nationale sur ce sujet. Le programme WIPO GREEN avait favorisé les transitions numérique et écologique en proposant des conseils et des subventions aux développeurs de technologies vertes. L’Autriche figurait parmi les plus grands innovateurs verts d’Europe, le nombre de ses brevets verts ayant triplé au cours des 20 dernières années. Pour célébrer son 125e anniversaire, l’Office autrichien des brevets accueillerait une conférence internationale sur la propriété intellectuelle consacrée aux transitions numérique et écologique, à laquelle le Directeur général devait assister.
22. La délégation de l’Azerbaïdjan a déclaré que la propriété intellectuelle à l’appui de l’innovation avait été privilégiée dans les réformes ambitieuses du pays, au même titre que l’entrepreneuriat créatif, l’investissement et les marchés concurrentiels. Ces priorités étaient reflétées dans Azerbaijan 2030: National Priorities plan and the Social and Economic Development Strategy for 2022–2026 (Azerbaïdjan 2030 : Plan des priorités nationales et stratégie de développement économique et social pour 2022‑2026), conformément au Plan stratégique à moyen terme de l’Organisation. L’Azerbaïdjan souhaitait développer les capacités d’innovation locales et l’économie nationale de la création, notamment par la création de villes et villages intelligents sur des territoires libérés de l’occupation. Le projet de législation tenait compte de l’interaction entre droit d’auteur et propriété industrielle, ainsi que des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Le système national Panah, récemment mis en place et intégré à l’IPAS, devait accélérer la transformation numérique des procédures administratives. Fondé sur le principe du guichet unique, il s’agissait d’une plateforme conçue pour communiquer sans contact avec les candidats par le biais d’un espace numérique unique accessible de n’importe où et à n’importe quel moment. Le système national de la propriété intellectuelle se caractérisait par des registres ouverts, des procédures de demande simplifiées, des délais d’examen réduits et une activité accrue en matière de brevets. En outre, des départements de la propriété intellectuelle avaient été créés dans deux universités depuis 2022. La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2024, qui se tiendrait à Bakou, serait l’occasion d’examiner une série de questions liées à la propriété intellectuelle.
23. La délégation des Bahamas s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. Comme beaucoup d’autres petits États insulaires en développement (PEID), les Bahamas avaient dû relever des défis en matière de renforcement des capacités. L’État s’est félicité des possibilités de formation et autres opportunités offertes par l’OMPI pour relever ces défis, en particulier le Plan d’action pour la diversité géographique en matière de ressources humaines, qui offrait aux citoyens des États membres de l’OMPI une expérience internationale précieuse et renforçait les capacités locales en matière d’élaboration, de suivi et de mise en œuvre de la politique de propriété intellectuelle. Les Bahamas appréciaient grandement le Plan pour le développement et se réjouissaient de l’appui apporté à de nombreux projets de propriété intellectuelle dans le monde en développement, en particulier dans la région du GRULAC. Les Bahamas continueraient de renforcer leur partenariat avec l’OMPI, dont l’assistance avait été fondamentale pour la mise à niveau et l’amélioration du cadre de la propriété intellectuelle du pays, actuellement soumise à une réforme législative.
24. La délégation du Bangladesh s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, espérant que le même esprit de multilatéralisme prévaudrait lors de la prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Le Bangladesh avait intensifié ses efforts, en collaboration avec l’OMPI, pour moderniser son système national de la propriété intellectuelle. Rien qu’en 2023, la loi sur le droit d’auteur, la loi sur les brevets et la loi sur les dessins et modèles industriels avaient été mises à jour. Puisque le Bangladesh sortirait de la catégorie des PMA en 2026, il collaborait avec l’OMPI pour parachever l’assistance technique dans le cadre des mesures d’appui au reclassement des PMA. Le projet national visant à aider les femmes chefs de petites entreprises à comprendre l’importance de la propriété intellectuelle avait été achevé avec succès en avril 2024. Soutenu par la Division de l’OMPI pour l’Asie et le Pacifique, le Bangladesh avait également aidé deux industries à développer leur marque, ce qui avait abouti à la création d’une marque collective et de plusieurs marques individuelles. Afin de promouvoir un régime de la propriété intellectuelle équitable et équilibré à l’échelle mondiale, l’action de l’Organisation devait être axée sur le développement, guidée par la demande et transparente, en fonction des besoins précis et des niveaux de développement des pays. Cela pourrait, à terme, contribuer à la mise en œuvre du programme de développement et à la réalisation des ODD. Il restait nécessaire de garantir une représentation géographique plus équitable de tous les groupes régionaux au sein des organes de prise de décisions et du personnel de l’OMPI, et d’intégrer cette approche dans l’ensemble des activités de l’Organisation.
25. Notant le rôle clé de la propriété intellectuelle dans la réalisation des ODD, la délégation du Bélarus a déclaré que la coopération avec l’OMPI était une priorité nationale. Les efforts déployés par le pays pour développer son secteur de l’innovation étaient toutefois entravés par la politique de sanctions destructrice appliquée par certains pays et par leurs tentatives de politiser le travail des organisations internationales. En conséquence, les déposants qui s’efforçaient de faire partie de la communauté technique et économique internationale n’avaient pas été en mesure d’utiliser pleinement le système de la propriété intellectuelle. Pire encore, cette situation constituait une menace sérieuse pour les principes fondamentaux du système mondial de la propriété intellectuelle. Il était devenu plus important que jamais de maintenir un dialogue professionnel et multilatéral fondé sur les principes d’ouverture et de participation égale de toutes les parties. Le Bélarus a déclaré tout mettre en œuvre pour contribuer à l’instauration d’un dialogue constructif avec tous les États membres.
26. La délégation du Belize a déclaré que l’Office de la propriété intellectuelle du Belize (BELIPO) avait été particulièrement actif au cours de l’année précédente, ce qui reflétait l’incidence positive de l’action de l’OMPI et du projet relatif aux droits de propriété intellectuelle et à l’innovation (projet CarIPI) du Forum des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CARIFORUM). Avec l’aide de l’OMPI et du projet CarIPI, le Belize avait achevé son projet de numérisation. Toutes les données relatives aux marques, aux brevets et aux dessins et modèles industriels avaient été mises à disposition sous forme électronique, ce qui avait permis au pays d’adhérer à la Base de données mondiale sur les marques et à l’outil de recherche TMview. Le Belize avait également introduit le service de dépôt électronique du système de Madrid afin de simplifier les demandes internationales. Le passage à IPAS 4.0 avait considérablement amélioré l’efficacité opérationnelle du pays, le rapprochant de la réalisation des objectifs de la stratégie de développement à moyen terme du Plan Belize pour 2022‑2026. Le groupe de travail national sur la propriété intellectuelle, composé de représentants des secteurs public et privé, avait été réactivé et un service spécialisé dans les brevets avait été créée pour améliorer le traitement des demandes. Le Belize avait prévu de signer un protocole d’accord avec le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI afin de promouvoir le règlement extrajudiciaire des litiges.
27. La délégation du Bhoutan, se félicitant de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré que le Bhoutan avait mis en place un cadre solide en matière de propriété intellectuelle. L’une des priorités du pays était d’augmenter la part de l’économie numérique dans son produit intérieur brut (PIB) et le Bhoutan avait l’intention d’adhérer à cinq instruments juridiques relatifs à la propriété intellectuelle afin d’atteindre cet objectif. Le Bhoutan s’attacherait également à améliorer son système IPAS, à renforcer les programmes de sensibilisation à la propriété intellectuelle afin de favoriser une culture des droits de propriété intellectuelle et un environnement propice à l’innovation, et à réviser les lois et la politique en matière de propriété intellectuelle afin de protéger et de stimuler l’innovation. La coopération internationale et les partenariats étaient essentiels pour relever les défis posés par le paysage moderne de la propriété intellectuelle. La délégation du Bhoutan a salué le partenariat de son pays avec l’OMPI et les avantages découlant du partage des connaissances et des ressources.
28. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. Le pays avait continué d’œuvrer en faveur d’un système de la propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favoriserait le développement économique, protégerait les titulaires de droits, encouragerait la science et l’innovation, faciliterait l’accès à la technologie et contribuerait à la protection de la culture et des savoirs de ses communautés. L’OMPI avait joué un rôle majeur dans le renforcement des capacités, la coopération et l’assistance technique, et dans l’appui aux États membres souhaitant créer des opportunités pour les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les producteurs ruraux, ainsi que renforcer les MPME et les secteurs prioritaires. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait constitué une étape historique vers un système des brevets équilibré et la prévention de l’appropriation illicite des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Les ressources et les connaissances du pays et de ses peuples autochtones avaient une valeur incalculable et étaient au cœur de l’identité nationale. L’État plurinational de Bolivie, qui s’était longtemps battu pour protéger ces ressources et ces connaissances, attendait avec intérêt l’entrée en vigueur du traité et la délégation a souligné que l’IGC devait poursuivre ses travaux sur les questions connexes. La délégation a dit attendre avec impatience la prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT et a préconisé des efforts accrus qui permettraient de mettre en œuvre le programme de développement. Le projet d’enregistrement des marques collectives des entreprises locales avait été encouragé au niveau national en tant qu’aspect transversal du développement économique; l’OMPI avait apporté un soutien bienvenu à l’enregistrement de la marque collective Miel del Chaco Chuquisaqueño et les efforts de la Division de l’OMPI pour l’Amérique latine et les Caraïbes pour accroître la coopération avec le pays avaient également été salués.
29. La délégation du Botswana s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. L’esprit de coopération qui avait marqué les négociations du traité devait éclairer l’examen de toutes les questions critiques. L’adoption au niveau national et la mise en œuvre du traité profiteraient aux communautés locales du Botswana et contribueraient à la préservation des ressources génétiques associées aux connaissances et pratiques traditionnelles, protégeant ainsi l’environnement. Le Gouvernement du Botswana menait un projet consacré aux remèdes traditionnels en coopération avec les praticiens dans le domaine des savoirs traditionnels, qui constituerait une référence essentielle lorsqu’il s’agirait de mobiliser les parties prenantes en vue de la signature du traité par le pays. Le Botswana travaillait sans relâche à la mise en place de son système de la propriété intellectuelle et avait été le premier pays africain dans lequel l’OMPI avait déployé un système IPAS et des modules de dépôt électronique. Le dépôt en ligne des demandes de titres de propriété intellectuelle avait commencé, et une plateforme publique complète de dépôt électronique des demandes de propriété intellectuelle serait lancée plus tard en 2024. Cela permettrait d’améliorer l’expérience des clients, d’accroître l’efficacité de la prestation de services et, éventuellement, de stimuler les recettes. Le gouvernement avait augmenté le budget alloué à la recherche‑développement et à d’autres initiatives destinées à favoriser la création, la protection et la commercialisation des produits de la propriété intellectuelle. Il cherchait à améliorer le paysage national de la propriété intellectuelle et à renforcer la contribution du pays au paysage mondial de la propriété intellectuelle.
30. La délégation du Brésil a déclaré que l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été une réalisation historique du système mondial de la propriété intellectuelle, qui avait renouvelé la confiance à l’égard du multilatéralisme. Le Brésil avait contribué à l’obtention du consensus nécessaire et la délégation a dit espérer que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT connaîtrait le même succès. Le Brésil avait manifesté son espoir que le système de la propriété intellectuelle fonctionne pour tous les pays, groupes sociaux et communautés. Le pays s’efforçait d’utiliser davantage de langues, y compris le portugais, dans les systèmes d’enregistrement et d’information, et de défendre les créateurs humains contre l’utilisation abusive de leurs œuvres. Un débat structuré et transversal sur le numérique et l’IA s’avérait nécessaire. En ce qui concerne le travail de l’OMPI en matière d’établissement de normes et son Plan d’action pour le développement, les projets devaient être adaptés aux priorités, aux besoins et aux aspirations des pays en développement. La possibilité d’établir des rapports pour les futures réunions des assemblées sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement dans le cadre d’un point de l’ordre du jour devait être envisagée. L’OMPI devait devenir plus représentative de la diversité de ses États membres et de leur large gamme d’intérêts. Les critères de représentation géographique parmi les fonctionnaires de l’Organisation, en particulier au niveau décisionnel, devaient être mis à jour, mais pas au détriment d’un modèle fondé sur le mérite et en gardant à l’esprit la nécessité de la parité des sexes. À cet égard, l’Amérique latine avait été sous‑représentée. Le Brésil s’est félicité des partenariats avec les différents secteurs de l’OMPI et d’autres offices nationaux de propriété intellectuelle, y compris les partenariats Sud‑Sud. Une série de projets novateurs impliquant le GRULAC avaient été menés avec succès en collaboration avec l’OMPI.
31. La délégation du Burkina Faso a souscrit à la déclaration prononcée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et a mis en lumière l’appui croissant apporté par l’OMPI à l’endroit des petites et moyennes entreprises et des entrepreneuses. Elle a indiqué qu’en dépit de la crise sécuritaire à laquelle faisait face le Burkina Faso, le gouvernement demeurait attaché à accorder toute la place qui leur revenait à l’innovation et à la propriété intellectuelle, afin de stimuler le développement socioéconomique et culturel de son pays. De nouvelles initiatives avaient été lancées afin de promouvoir les produits locaux, sous le label “Made in Burkina”, notamment le “poulet bicyclette” et les “noix tigrées”. Dans le domaine du droit d’auteur, le gouvernement avait amélioré le cadre juridique et institutionnel de l’organisation nationale de gestion collective, y compris avec la création de nouvelles agences dans plusieurs régions du pays. Toutefois, le Burkina Faso recherchait une assistance technique supplémentaire de la part de ses partenaires et de l’OMPI, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle. Cet appui pourrait également être axé sur la protection au niveau international de l’indication géographique protégée “le Chapeau de Saponé”. En ce qui concerne la propriété littéraire et artistique, il était nécessaire de renforcer le dispositif de collecte des droits sur les exploitations faites par les plateformes numériques, de mesurer l’impact socioéconomique du droit d’auteur et des droits connexes au Burkina Faso, de mettre en place un système de prévoyance sociale pour les artistes, ainsi que de construire le nouveau siège de l’organisation de gestion collective des droits. La délégation du Burkina Faso a salué l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, et a dit espérer que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT s’inscrirait dans la même dynamique. Le Directeur général a été invité à prendre part à la conférence ministérielle sur les dessins et modèles industriels, coorganisée avec l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), que le Burkina Faso accueillerait en octobre 2024.
32. La délégation du Cabo Verde a déclaré que le droit à la liberté de création intellectuelle, culturelle et scientifique était inscrit dans la Constitution du pays. En 2022, le Gouvernement du Cabo Verde avait approuvé sa politique et sa stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle, avec l’appui essentiel de l’OMPI, et avait entrepris d’adhérer à divers instruments et protocoles de l’OMPI et de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO). Elle avait déjà signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le gouvernement, soutenu par des partenaires internationaux et régionaux, avait mis en œuvre des initiatives visant à renforcer le cadre de la propriété intellectuelle et à accroître la capacité des organismes nationaux de propriété intellectuelle. Il s’agissait notamment de réviser le code de la propriété industrielle, de publier des règlements en vertu de la loi sur la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes, de sensibiliser le public et de promouvoir la propriété intellectuelle auprès des entrepreneurs, des start‑up, des sociétés, des universités et des instituts de recherche‑développement au moyen de projets tels que le programme de l’OMPI en faveur des CATI et le projet sur la propriété intellectuelle en tant qu’accélérateur de l’esprit d’entreprise chez les jeunes. Le pays avait également renforcé la protection des produits et de la culture locale grâce aux appellations d’origine et à la marque “Made in Cabo Verde”.
33. La délégation du Cambodge s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN. L’assistance fournie par l’OMPI avait permis au Cambodge de mettre en place le cadre juridique et réglementaire nécessaire pour gérer et développer efficacement la propriété intellectuelle, libérant ainsi le potentiel de lancement des indications géographiques, de mise en œuvre complète du système IPAS et de renforcement des capacités des PME, en particulier des femmes chefs d’entreprise. Un protocole d’accord serait signé entre le Comité national de la propriété intellectuelle du Cambodge et l’OMPI, concernant un programme national de propriété intellectuelle. L’OMPI avait joué un rôle essentiel dans la mise en place d’un système de propriété intellectuelle efficace pour favoriser l’innovation et la créativité, stimuler les progrès de la science et de la technologie et promouvoir la croissance économique, ainsi que dans la reconnaissance des avantages potentiels d’une approche plus globale, à plus long terme et fondée sur des projets de planification et de mise en œuvre de la coopération technique. La délégation a ajouté que de nouveaux accords devraient façonner la propriété intellectuelle dans la région de l’ASEAN au cours des prochaines années. Le plan d’action de l’ASEAN sur les droits de propriété intellectuelle pour 2016‑2025 arriverait bientôt à échéance, et le groupe de travail de l’ASEAN sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle avait commencé à préparer un plan d’action post‑2025, qui intégrerait les nouvelles technologies, la révolution numérique et l’apprentissage automatique. Le Cambodge considérait qu’une politique de propriété intellectuelle saine était essentielle au développement économique inclusif et à la réduction de la pauvreté, et il souhaiterait recevoir une aide supplémentaire de l’OMPI et d’autres partenaires de développement pour promouvoir les produits locaux, améliorer l’administration de la propriété intellectuelle, encourager l’innovation et l’application des droits et faire face à l’évolution de l’environnement mondial de la propriété intellectuelle.
34. La délégation du Cameroun a déclaré se rallier à la déclaration prononcée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Elle a déclaré que l’amélioration des conditions de vie et le développement économique des États passait inéluctablement par la maîtrise des questions de propriété intellectuelle, qui pouvait être obtenue en renforçant la coopération multilatérale. La récente visite effectuée par le Directeur général au Cameroun avait été l’occasion d’examiner l’appui aux PME, la promotion du tourisme gastronomique, les indications géographiques, ainsi que le droit d’auteur et les droits connexes. Le Cameroun intégrait dans sa législation les dispositions des traités administrés par l’OMPI et allait ratifier le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le Parlement venait d’adopter trois lois relatives aux traités administrés par l’OMPI dans le domaine du droit d’auteur et des droits connexes et les instruments seraient bientôt déposés auprès de l’OMPI. Le Cameroun a dit attendre avec intérêt la prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT et a invité l’OMPI à axer ses initiatives au Cameroun sur la lutte contre les maladies et la rééducation des victimes d’accidents de travail au moyen de la propriété intellectuelle.
35. La délégation du Canada s’est dite satisfaite de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a déclaré qu’elle était convaincue que la prochaine conférence diplomatique pour l’adoption du DLT serait également couronnée de succès si elle était abordée dans le même esprit. La délégation a accueilli favorablement la poursuite des discussions de l’OMPI sur les technologies de pointe telles que l’intelligence artificielle, a soutenu ses efforts continus concernant le financement adossé à la propriété intellectuelle et souhaitait poursuivre les échanges sur les questions relatives aux brevets essentiels à l’application d’une norme et à leur concession sous licence à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (clauses FRAND). Depuis qu’il avait annoncé son intention de moderniser son régime de propriété intellectuelle 10 ans auparavant, le Canada avait adhéré à cinq traités internationaux de propriété intellectuelle et était devenu le quatrième membre le plus désigné du système de Madrid et le septième membre le plus désigné du système de La Haye. Quelque 83% des demandes de brevet reçues dans le pays avaient été déposées au moyen du système du PCT, ce qui soulignait l’importance des efforts déployés par l’OMPI pour renforcer un système mondial de la propriété intellectuelle fondé sur des règles. En 2023, l’Office de la propriété intellectuelle du Canada (CIPO) avait fondamentalement amélioré son service clientèle en mettant les taxes à jour pour garantir la viabilité financière, en doublant la capacité d’examen des marques pour répondre à la demande, en augmentant les ressources pour soutenir les groupes sous‑représentés tels que les femmes, les autochtones et les entrepreneurs noirs, en mettant en œuvre des initiatives de pointe en matière de données et de recherche et en se préparant à lancer un nouveau système informatique de gestion des brevets, tant en amont qu’en aval. La délégation avait soutenu l’ordre du jour des assemblées actuelles, en particulier la discussion importante et factuelle du point 18 concernant l’appui apporté par l’OMPI au secteur ukrainien de l’innovation et de la créativité. Elle a indiqué sa volonté de renforcer la coopération avec l’OMPI et ses partenaires internationaux afin de garantir un système international de la propriété intellectuelle efficace et équilibré.
36. La délégation du Chili, parlant à titre national, s’est associée à la déclaration qu’elle avait faite au nom du GRULAC. Un système de la propriété intellectuelle efficace et équilibré était nécessaire pour promouvoir la connaissance, la culture, l’innovation et la technologie au profit de toutes et de tous et pour relever les défis sociaux, environnementaux et économiques mondiaux. Le Chili avait approuvé la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d’action pour le développement et a salué le travail important du CDIP, de l’IGC et du SCCR. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été un événement marquant pour les États membres, l’OMPI et le multilatéralisme, et avait démontré à quel point il était important de relever avec prudence mais détermination les défis croissants liés à la propriété intellectuelle et à l’intelligence artificielle. L’OMPI avait collaboré avec l’Institut national de la propriété industrielle (INAPI) dans le cadre d’initiatives telles que l’Académie INAPI, WIPO GREEN, INAPI Running et le réseau latino‑américain sur la propriété intellectuelle et la parité des sexes. En outre, l’INAPI avait fêté en 2024 ses 10 ans en tant qu’administration chargée de la recherche internationale et administration chargée de l’examen préliminaire international dans le cadre du PCT.
37. La délégation de la Colombie a déclaré que l’OMPI était un allié stratégique dans la mise en œuvre des transformations sociales nécessaires pour parvenir à un développement véritablement durable et faire face aux crises mondiales. La politique de réindustrialisation menée par le Gouvernement colombien reposait sur des piliers stratégiques clairs visant à stimuler le développement en ciblant les secteurs auparavant inexploités de la transition énergétique, de l’industrialisation agricole utilisant la technologie et la souveraineté alimentaire, de la réindustrialisation du secteur de la santé, de l’exploitation de l’industrie de la défense pour les secteurs civils de l’économie, ainsi que des territoires et de leur environnement commercial. En conséquence, le gouvernement avait donné la priorité aux programmes destinés aux chercheurs, aux innovateurs et aux entrepreneurs, en mettant l’accent sur les MPME, les jeunes, les femmes et les initiatives soutenant l’économie populaire. Le plan de développement national avait intégré les aspects transversaux de la propriété intellectuelle, ce qui en faisait un outil important pour la promotion de la durabilité et de l’innovation. L’OMPI avait joué un rôle clé dans la mise en place d’un système de la propriété intellectuelle équilibré, souple et ouvert à toutes et à tous et dans l’élaboration de nouvelles approches pour relever les défis mondiaux et technologiques. Elle devait poursuivre ses efforts visant à mettre l’innovation et la propriété intellectuelle au service de la santé publique, du changement climatique et de la sécurité alimentaire, ainsi que de la réalisation des ODD. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait constitué une étape importante dans la sauvegarde des intérêts de la Colombie, pays très diversifié qui avait tout intérêt à faire connaître les droits de propriété intellectuelle et à adopter une approche différenciée de leur utilisation. Le pays souhaitait également élaborer des stratégies de reconnaissance des savoirs traditionnels fondées sur le développement individuel et social, et promouvoir l’innovation, la culture et la transformation productive. Le traité avait été un premier pas. Les discussions devaient se poursuivre sur des instruments contraignants visant à promouvoir la divulgation de l’origine des ressources génétiques et à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales lorsque leur utilisation conduisait à l’octroi de droits de propriété intellectuelle sur la base d’un accès non autorisé. Il convenait de poursuivre les initiatives visant à rapprocher les communautés locales, les groupes ethniques et les minorités du système de la propriété intellectuelle et à promouvoir la protection et l’utilisation des signes collectifs emblématiques de la réputation de leur pays, de leur culture et de leur développement économique. La Colombie s’efforçait de combler le fossé entre les hommes et les femmes en matière de propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle ne devait pas être un obstacle à l’accès aux connaissances, mais plutôt un outil permettant de les diffuser. Les États membres devaient veiller à ce que les connaissances soient utilisées efficacement pour atténuer le changement climatique. Des programmes institutionnels devaient être élaborés pour promouvoir la science ouverte et la participation citoyenne au développement et à l’accès à la connaissance. La Colombie s’était tournée vers l’OMPI pour aider les inventeurs à utiliser les actifs incorporels et les droits de propriété intellectuelle afin de consolider l’innovation. La décision prise en 2019, en vertu de laquelle la Colombie avait été désignée pour accueillir un bureau extérieur de l’OMPI, devait être mise en œuvre. L’extension du réseau de bureaux régionaux contribuerait de manière significative à la réalisation des ODD.
38. La délégation du Congo s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés permettrait une protection plus solide des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés des peuples autochtones et des communautés locales, tout en garantissant un cadre protecteur pour l’innovation. Il était à espérer que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT se déroulerait dans le même esprit. La promotion de l’innovation et de la créativité, en vue du développement économique, social et culturel, dépendait d’un système de la propriété intellectuelle efficace et équilibré. La participation du Directeur général, le mois précédent, à la première édition de la Conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle des États membres de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) avait donc été très appréciée. L’objectif de cette conférence était d’examiner l’importance croissante de la propriété intellectuelle dans les politiques économiques nationales et de promouvoir les meilleures pratiques en la matière. Le développement pouvait être compris comme le degré de satisfaction des besoins d’une population, qui évoluaient eux‑mêmes en fonction de la qualité de vie. La propriété intellectuelle se trouvait au cœur de cette problématique de développement des avantages compétitifs et les pays qui souhaitaient innover devaient partir de ce que faisaient leurs concurrents et apporter un plus par rapport aux solutions proposées. La délégation du Congo a jugé nécessaire la pleine mise en œuvre des recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement.
39. La délégation de la Côte d’Ivoire a souscrit à la déclaration faite par le Kenya au nom du groupe des pays africains et a salué la contribution de l’OMPI à la réalisation du développement durable en matière d’industrie, d’innovation et d’infrastructures résilientes qui profitent à toutes et à tous. La propriété intellectuelle était une partie importante de la stratégie de développement du gouvernement. Des efforts étaient déployés afin d’élargir l’assiette de la perception des droits à toutes les formes d’exploitation des œuvres littéraires et artistiques, et le gouvernement était en train d’achever la restauration du Bureau ivoirien du droit d’auteur. Le pays accordait une place stratégique à l’innovation et à la valorisation des produits du terroir par le système des indications géographiques et des marques collectives. La Côte d’Ivoire avait bénéficié du soutien de l’OMPI dans le cadre de projets d’envergure, notamment l’élaboration de la politique nationale de propriété intellectuelle, la labellisation du beurre de karité, l’accompagnement des PME dans l’élaboration de stratégies basées sur les dessins et modèles industriels.
40. La délégation de la Croatie s’est dite satisfaite de la situation financière saine de l’Organisation, en dépit de l’évolution négative du contexte mondial, et a déclaré soutenir ses objectifs et reconnaître son rôle essentiel dans le développement du système mondial de la propriété intellectuelle. La Croatie espérait reproduire le succès rencontré avec l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. La Croatie avait souscrit aux priorités de l’Organisation concernant la transition verte et numérique et l’appui aux PME dans l’écosystème de la propriété intellectuelle et la délégation s’est félicitée de la publication récente de deux guides de l’OMPI, intitulés respectivement *Intelligence artificielle générative : naviguer dans le système de la propriété intellectuelle* et *Préparer l’écosystème de l’innovation à l’intelligence artificielle – Instrument relatif aux politiques de propriété intellectuelle.* Le projet de l’Organisation concernant la propriété intellectuelle et les technologies de pointe avait constitué un moyen précieux d’échanger des informations. En ce qui concerne la situation en Ukraine, la délégation estimait que la Fédération de Russie devait respecter le droit international et mettre immédiatement fin à l’agression militaire, et que l’OMPI devait suspendre les activités du bureau de l’OMPI dans la Fédération de Russie. La présence sur leur territoire d’un bureau extérieur de l’OMPI était un privilège dont seuls quelques États membres jouissaient. Il ne s’agissait ni d’un droit ni d’une condition préalable pour coopérer avec l’OMPI ou recevoir une assistance technique de sa part. La délégation de la Croatie a accueilli favorablement le rapport du Secrétariat sur l’Ukraine (A/65/7), dans lequel il était reconnu que le pays avait toujours besoin d’aide pour reconstruire son infrastructure de propriété intellectuelle.
41. La délégation de Cuba a déclaré que les considérations relatives à la propriété intellectuelle étaient intégrées à la politique nationale de développement, en particulier en ce qui concerne la science, la technologie et l’innovation, ainsi que le commerce. La science, la technologie et l’innovation avaient joué un rôle clé dans le développement socioéconomique de Cuba. Son système de santé publique et ses industries biotechnologiques et pharmaceutiques lui avaient permis de faire face à la pandémie de COVID‑19 avec ses propres ressources et de sauver des vies sur son territoire et à l’étranger. En réponse à l’intensification du blocus imposé par les États‑Unis d’Amérique, Cuba avait mobilisé la communauté scientifique dans la recherche de solutions, créé de nouvelles voies économiques pour stimuler l’innovation et réformé la gouvernance dans le domaine de la science, de la technologie et de l’innovation. Dans ce domaine, Cuba avait promu un système large et inclusif qui reconnaissait tous les acteurs économiques et sociaux, favorisait le développement local et encourageait la participation du public à la formulation des politiques. Parmi les secteurs clés se trouvaient la transformation numérique, les nanotechnologies, la nouvelle biologie et l’IA. La gestion de la propriété intellectuelle était essentielle dans ces domaines. L’efficacité du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés dépendrait de son entrée en vigueur rapide et de l’engagement des États membres à élargir son champ d’application, en définissant un système international des brevets plus équitable et plus transparent. Les travaux de l’IGC sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles devaient se poursuivre. Une perspective de développement devait être intégrée dans toutes les activités de l’OMPI et les 45 recommandations du Plan d’action pour le développement devaient être pleinement mises en œuvre. L’accent mis sur le rôle des femmes dans le développement des connaissances et l’utilisation des droits de propriété intellectuelle a été salué. L’intégration des ODD dans les initiatives de l’OMPI avait constitué un défi supplémentaire. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) devait continuer de mener des études sur les limitations et les exceptions relatives aux droits de propriété industrielle, fournir des mises à jour régulières sur les initiatives concernant les bases de données accessibles au public et partager des informations sur la brevetabilité des inventions ayant utilisé l’IA ou ayant été créées par celle‑ci. Les négociations sur l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles devaient tenir compte des intérêts de tous les États membres, en particulier de l’assistance technique et de la divulgation de l’origine des savoirs traditionnels associés aux dessins et modèles. L’OMPI avait soutenu le renforcement des capacités dans le système national de la propriété industrielle et fourni une assistance technique et une formation sur le PCT et le système de Madrid. Les activités d’enseignement et de promotion de l’Académie étaient louables.
42. La délégation de Chypre s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B. La conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés était un exemple de la manière dont l’inclusivité et la collaboration avaient permis de relever des défis complexes en matière de propriété intellectuelle et de promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Chypre avait réalisé des progrès significatifs dans l’amélioration de son paysage de la propriété intellectuelle, l’alignement de son cadre juridique sur les normes internationales et la promotion d’un environnement robuste en matière de propriété intellectuelle. Elle avait mis en œuvre des mesures visant à renforcer la protection de la propriété intellectuelle, à encourager l’innovation et la créativité et à améliorer les mécanismes d’application des droits pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle et la contrefaçon. Elle avait établi l’autorité chypriote chargée du droit d’auteur, tandis que l’office national de la propriété intellectuelle fournissait des services efficaces d’enregistrement et de gestion de la propriété intellectuelle, ainsi que des conseils et un appui aux particuliers et aux entreprises. Chypre encourageait l’éducation et la sensibilisation à la propriété intellectuelle au moyen de séminaires, d’ateliers et d’initiatives conjointes avec des établissements d’enseignement. La délégation a indiqué qu’elle s’alignait sur l’objectif de l’OMPI de favoriser l’innovation et la créativité au niveau mondial et collaborerait étroitement l’OMPI et d’autres organismes internationaux afin de promouvoir un système de la propriété intellectuelle dynamique et efficace.
43. La délégation de la République tchèque, s’alignant sur les déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la République de Moldova au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, s’est déclarée solidaire de l’Ukraine et a condamné les opérations militaires menées par la Fédération de Russie dans ce pays. Les mesures de soutien mises en place par l’OMPI pour aider à reconstruire le secteur de l’innovation et de la créativité et le système de la propriété intellectuelle ukrainiens avaient été bien accueillies et devaient être maintenues aussi longtemps que nécessaire. Des systèmes de droits de propriété intellectuelle efficaces et accessibles étaient essentiels pour favoriser l’innovation et la créativité, fournir un cadre juridique pour l’investissement et la commercialisation des créations intellectuelles, et réglementer le partage des connaissances et le transfert de technologie pour la croissance économique et sociale. La République tchèque avait soutenu toutes les activités de l’OMPI qui tenaient compte des besoins des utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle, en particulier des PME. Elle avait attaché une grande importance à l’amélioration continue du PCT et des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne et la délégation s’est félicitée de l’adhésion récente de Djibouti, du Portugal, de Sao Tomé‑et‑Príncipe et du Sénégal à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques. Des efforts soutenus et ciblés avaient été nécessaires pour augmenter le nombre de membres du système de Lisbonne, et la décision de reconduire le groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne en 2025 était donc la bienvenue. La délégation de la République tchèque s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, s’est déclarée prête à participer à la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT et est restée déterminée à parvenir à un consensus sur un traité international relatif à la protection des organismes de radiodiffusion. Les discussions au sein du SCCR sur le droit de suite devaient être prioritaires si l’ordre du jour du comité devait être élargi. Le SCP devait se concentrer davantage sur les aspects techniques de l’harmonisation du droit matériel des brevets. Les États membres tireraient profit d’un partage régulier des connaissances et des informations sur l’utilisation de l’IA dans les procédures d’examen de la propriété intellectuelle au sein des offices nationaux de la propriété intellectuelle, et l’attention accrue portée à la brevetabilité des inventions liées à l’IA a été accueillie favorablement. Le gouvernement accordait une grande importance aux activités du CDIP, appuyait les activités d’assistance technique de l’OMPI et restait déterminé à parvenir à un accord au sein de l’IGC sur un programme de travail raisonnable pour l’exercice biennal 2024‑2025. La République tchèque avait soutenu l’action du Comité consultatif sur l’application des droits et s’est félicitée de l’engagement croissant des États membres de toutes les régions dans ses activités. Elle a félicité l’OMPI pour la formation et l’enseignement en matière de propriété intellectuelle dispensés par son Académie à l’appui des efforts déployés pour élaborer des politiques de propriété intellectuelle à l’intention des universités et des instituts de recherche publics. La Division de l’OMPI pour les pays en transition et les pays développés avait fait preuve d’une coopération et d’une assistance excellentes, tout en faisant mieux connaître la propriété intellectuelle et les nouveaux services de l’OMPI. La coopération avec l’OMPI dans le domaine de la médiation avait permis à la République tchèque d’encourager l’utilisation du règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle. La délégation ferait davantage pour sensibiliser les utilisateurs et les praticiens nationaux de la propriété intellectuelle à ce mode de règlement et aux services de médiation.
44. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a déclaré que l’utilisation accrue des systèmes d’enregistrement internationaux, les adhésions aux traités administrés par l’OMPI et l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés soulignaient toutes la nécessité de développer le système de la propriété intellectuelle compte tenu des nouvelles exigences. La protection de la propriété intellectuelle était essentielle à la réalisation des ODD. D’importants écarts subsistaient entre les pays en matière de protection de la propriété intellectuelle et les atteintes aux actifs de propriété intellectuelle des pays en développement persistaient. Les efforts déployés par la communauté internationale pour établir un système équitable de protection de la propriété intellectuelle avaient été entravés par les attitudes égoïstes de certains pays et les résultats pourraient nécessiter des décennies de discussion, comme l’illustraient le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et l’éventuel traité sur le droit des dessins et modèles. L’OMPI devait se concentrer sur le perfectionnement d’un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et harmonisé et sur la promotion d’un développement sain de la science et de la technologie. L’impact de l’IA suscitait de plus en plus d’inquiétudes et l’OMPI devait établir des règles éthiques pour garantir que l’IA se développe d’une manière universellement avantageuse. La science et la technologie devaient être utilisées pour préserver la dignité humaine et non être utilisées de manière abusive pour perpétuer l’inégalité et l’injustice ou pour tenter d’en faire la propriété exclusive de groupes privilégiés. Les sinistres tentatives de politiser l’ordre du jour et les activités de l’OMPI ne devaient pas être autorisées. La protection de la propriété intellectuelle était importante, et la science et la technologie étaient essentielles pour assurer la prospérité nationale grâce à l’autosuffisance et à l’autodéveloppement. La République populaire démocratique de Corée avait mis en œuvre les premières étapes de son plan stratégique national de développement de la propriété intellectuelle pour la période 2023‑2030. Des activités visant à sensibiliser le public à la protection de la propriété intellectuelle étaient en cours et des ateliers et des conférences avaient été organisés à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Des expositions sur les inventions, les brevets et les marques, entre autres, étaient organisées régulièrement. À l’automne 2024, l’exposition sur le développement de la propriété intellectuelle 2024, sur le thème de l’innovation et de la prospérité, se tiendrait à Pyongyang, avec des éléments à la fois virtuels et humains. Le gouvernement continuerait de perfectionner le système national de protection de la propriété intellectuelle afin de promouvoir le développement économique, scientifique, technologique et culturel, tout en coopérant étroitement avec l’OMPI et ses États membres.
45. La délégation de la République démocratique du Congo a indiqué que, compte tenu du positionnement hautement stratégique de son pays en Afrique centrale, le gouvernement avait organisé en août 2023 le Conclave du génie scientifique congolais, premier forum du genre dans son histoire, auquel avait participé plus de 350 inventeurs et innovateurs. Le deuxième conclave se tiendrait en août prochain et ce type de rassemblement aurait désormais lieu tous les ans. Cela permettrait sans aucun doute de grossir chaque année le nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle déposées à partir de la République démocratique du Congo. Le pays projetait de signer un protocole de coopération technique avec l’OMPI en marge des assemblées. La même démarche serait effectuée en ce qui concerne l’industrie, les PME et les petites et moyennes industries. Ces efforts d’innovation étaient déployés dans un contexte de guerre imposé par un pays voisin, le Rwanda, dont la politique économique était fondée sur le pillage des ressources minières de la province congolaise du Nord Kivu, avec à la clé plus de 10 millions de morts depuis 30 ans. La République démocratique du Congo préférerait une coopération pacifique et profitable aux deux pays. L’agression du Rwanda avait néanmoins stimulé la créativité dans le pays, tant pour l’autogestion que pour la lutte contre l’ennemi. Le Gouvernement était déterminé à renforcer la coopération avec l’OMPI, notamment dans les domaines industriel, littéraire et artistique.
46. La délégation du Danemark s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B. Le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté était un excellent outil. Un traité sur le droit des dessins et modèles, s’il était adopté dans le courant de l’année, permettrait aux créateurs de protéger plus facilement, plus rapidement et à moindre coût leurs œuvres sur les marchés nationaux et internationaux. Le Danemark avait condamné l’invasion de l’Ukraine par la Fédération de Russie et ferait preuve de la plus grande souplesse dans l’examen des demandes de prorogation, de rétablissement et de restauration des droits de propriété intellectuelle émanant de clients ukrainiens. À cet égard, le Danemark avait salué le rapport du Secrétariat sur l’Ukraine (A/65/7). La coopération entre l’OMPI et l’Ukraine serait essentielle pour reconstruire l’infrastructure de la propriété intellectuelle de ce pays. L’assistance technique devait se poursuivre jusqu’à la résolution du conflit et ultérieurement. Les effets négatifs de la guerre devaient être atténués et un écosystème innovant et créatif devait être encouragé en Ukraine dans l’intérêt de toutes les parties prenantes. L’innovation était un moteur essentiel de la croissance et du développement économiques durables et les droits de propriété intellectuelle étaient indispensables pour récolter les fruits de cette innovation, ainsi que pour le partage des connaissances et le transfert de technologie. Le cadre de la propriété intellectuelle avait joué un rôle déterminant dans la mise au point exceptionnellement rapide de vaccins pour lutter contre la pandémie de COVID‑19. Dans ce contexte, le Danemark avait salué les efforts déployés par l’OMPI pour améliorer les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et avait appuyé le développement continu des services informatiques pour les utilisateurs et les offices. La fluidité des systèmes, et la volonté de simplifier les procédures et de réduire les coûts pour les utilisateurs avaient joué un rôle essentiel dans l’augmentation de l’utilisation des services de propriété intellectuelle mondiaux. La délégation était d’avis que l’OMPI devrait reconsidérer le calendrier des sessions de ses assemblées. L’abandon des dates traditionnelles de l’automne avait posé des défis majeurs en raison de réunions et d’obligations internationales concomitantes.
47. La délégation de la République dominicaine a déclaré que la promotion, la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle étaient des priorités stratégiques pour son gouvernement. Ces dernières années, la République dominicaine avait renforcé son système de la propriété intellectuelle en développant les capacités institutionnelles, en luttant contre le commerce illicite de biens protégés par des actifs incorporels, en luttant contre le piratage et en encourageant l’exploitation de secteurs économiques clés. L’appui apporté par l’OMPI pendant cette période avait été constant, ouvert et inestimable. En 2022, le pays avait créé le Conseil national interministériel de la propriété intellectuelle. La même année, il avait également reçu une aide pour accueillir la septième réunion ministérielle de l’Amérique centrale et de la République dominicaine, ce qui avait permis d’accroître la compétitivité, de créer de nouveaux débouchés pour les MPME et de développer considérablement l’économie locale. Des pratiques efficaces avaient été mises en œuvre pour protéger et monétiser les œuvres, adaptant ainsi les industries de la création aux marchés numériques et mondialisés. Dans le secteur des jeux vidéo, la capacité d’exporter des services modernes avait augmenté et un écosystème local de 200 jeunes développeurs avait été identifié. C’est ainsi qu’était née la première association dominicaine de développeurs de jeux vidéo. La République dominicaine collaborait avec l’OMPI pour mettre en œuvre des programmes de sciences, de technologie, d’ingénierie et de mathématiques (STEM) à l’intention des femmes. En termes d’application des droits, les efforts déployés par le pays avaient produit des résultats significatifs grâce au Conseil national interministériel de la propriété intellectuelle. Pour la première fois en 28 ans, la République dominicaine n’avait pas été incluse dans le rapport spécial 301, publié chaque année par le Bureau du représentant américain au commerce.
48. La délégation de l’Équateur a déclaré qu’elle soutenait pleinement la mise en œuvre de projets clés dans le pays, notamment ceux associés à l’Académie et au système IPAS. L’Équateur avait récemment déposé sa nouvelle marque de pays, qui avait été dévoilée plus tôt dans l’année, lors du Salon international du tourisme et du commerce de Madrid. Les objectifs de la marque étaient de promouvoir l’identité culturelle, socioéconomique et politique, la biodiversité, l’image, la réputation et d’autres valeurs du pays, et de fournir une plateforme à tous les artistes équatoriens. La marque représentait le producteur de biscuits Cayambe, la première spécialité traditionnelle à être garantie et protégée, ainsi que les producteurs de produits bénéficiant d’une appellation d’origine, à savoir les chapeaux Montecristi, les fèves de cacao Arriba, le café Galapagos, les cacahuètes Transkutukú, le fruit du dragon Palora, les grains de café Lojano de provenance unique et, plus récemment, la boisson alcoolisée Miske, qui avait transcendé les frontières et élevé le nom de l’Équateur. La marque avait permis aux entrepreneurs de promouvoir leurs marques à l’étranger et avait aidé les producteurs de fleurs à exporter leurs variétés de plantes dans d’autres pays. Le signe distinctif de l’Équateur était donc la marque d’un travail acharné et des défis relevés par le pays pour reconnaître et protéger ses actifs immatériels et améliorer sa visibilité. Chacun de ces producteurs représentait l’Équateur et arborait fièrement la marque de son pays sur ses produits dans le monde entier.
49. La délégation de l’Égypte, s’alignant sur les déclarations faites par les groupes régionaux auxquels l’Égypte appartenait, et se félicitant de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré qu’elle attendait avec intérêt l’adoption du DLT. La coopération entre l’Égypte et l’OMPI s’était développée régulièrement, en particulier depuis que l’Égypte avait a lancé sa stratégie nationale de propriété intellectuelle en 2022 et adopté une loi en 2023, établissant l’Agence nationale unifiée de la propriété intellectuelle pour systématiser la propriété intellectuelle, protéger les droits de propriété intellectuelle et exploiter le potentiel de la propriété intellectuelle afin d’atteindre les sous‑objectifs initiaux de la stratégie. Parmi les projets menés à bien au cours de l’année précédente en collaboration avec l’OMPI figurait un projet sur les bureaux de transfert de technologie, un autre sur la politique de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche, la formation de dizaines de juges dans le cadre du programme proposé par l’Académie de l’OMPI et l’Institut judiciaire de l’OMPI, ainsi qu’un programme de formation intégré destiné au personnel technique affecté à la nouvelle agence. Un projet conjoint de l’OMPI et du Conseil national des femmes, concernant la propriété intellectuelle à l’intention des femmes d’affaires, avait été conçu pour renforcer l’autonomisation des femmes dans les communautés locales et avait récemment abouti à l’enregistrement d’une marque collective pour la broderie Tally, la toute première pour un produit artisanal du patrimoine égyptien.
50. La délégation d’El Salvador s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et par la délégation du Guatemala en tant que secrétariat *pro tempore* du Forum sous‑régional des ministres d’Amérique centrale et de la République dominicaine. La propriété intellectuelle était importante pour revitaliser l’économie d’El Salvador, et le Président du pays s’était engagé à simplifier et à numériser les services publics. Le pays partageait la vision stratégique de l’Organisation, qui consistait à faire en sorte que les avantages de la propriété intellectuelle soient accessibles à toutes et à tous, en particulier aux entrepreneurs, aux PME, aux artistes, aux inventeurs, aux étudiants et aux femmes. El Salvador était devenu le pays le plus sûr de l’hémisphère occidental, ce qui avait un impact allant au‑delà de la paix civile. En 2023, un nombre record de demandes de titres de propriété intellectuelle avait été déposé dans tous les secteurs. Le pays avait gagné cinq places à l’Indice mondial de l’innovation pour 2023 et s’était classé vingtième sur 132 économies dans le domaine des marques par origine. L’alimentation et le tourisme étaient devenus les deux premiers secteurs pour les demandes de signes distinctifs et le gouvernement continuerait de soutenir ces secteurs au moyen des CATI, de l’École de la propriété intellectuelle d’El Salvador et d’autres programmes. L’OMPI avait apporté un appui stratégique constant à des projets majeurs, notamment la conception et la mise en œuvre d’une stratégie nationale de propriété intellectuelle et la systématisation des données statistiques relatives à la propriété intellectuelle. D’autres projets avaient été réalisés dans le cadre de la septième réunion ministérielle de l’Amérique centrale et de la République dominicaine et avec l’aide précieuse de la Division de l’OMPI pour l’Amérique latine et les Caraïbes. L’Académie de l’OMPI avait apporté un appui inconditionnel à l’École de la propriété intellectuelle d’El Salvador, en stimulant les programmes et les projets de promotion et de partage de la propriété intellectuelle. La délégation s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.
51. La délégation de la Guinée équatoriale a déclaré que le pays était prêt à entamer un processus de diversification économique, en gardant à l’esprit que les progrès de la science étaient le patrimoine commun de toute l’humanité. L’introduction de l’IA était indissociable de son importance scientifique, l’humanité étant l’utilisateur final de tout ce qui contribuait à son bien‑être et à son progrès. En intégrant la propriété intellectuelle au développement des États membres, l’OMPI contribuait à renforcer leurs économies et leur souveraineté nationale grâce à des échanges plus équitables, qui créaient un environnement égalitaire et mutuellement bénéfique dans lequel l’intelligence artificielle était le meilleur moyen de parvenir à un monde meilleur. Le Directeur général avait été invité à se rendre dans les États membres, en particulier en Afrique, pour évaluer la portée des nouvelles technologies compte tenu du potentiel des ressources humaines et naturelles des pays.
52. La délégation de l’Estonie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. À la lumière du rapport du Secrétariat sur l’Ukraine (A/65/7), il était clair que le système de propriété intellectuelle et d’innovation endommagé de ce pays nécessiterait un appui continu, dans lequel l’OMPI jouait un rôle essentiel. Les attaques contre les villes et les infrastructures ukrainiennes, y compris un hôpital pour enfants, constituaient une violation flagrante du droit international et du droit humanitaire. La délégation de l’Estonie a condamné la guerre injustifiée et gratuite déclenchée par la Fédération de Russie et a indiqué qu’elle se tiendrait aux côtés de l’Ukraine aussi longtemps que nécessaire. L’Estonie a soutenu les activités de l’OMPI visant à promouvoir l’utilisation intelligente des droits de propriété intellectuelle et à rendre la propriété intellectuelle plus accessible. Il était essentiel de concentrer ces activités sur les PME et les start‑up afin de garantir un écosystème de propriété intellectuelle solide, durable et équilibré dans lequel l’innovation prospérait. La délégation de l’Estonie a dit apprécier sa coopération avec l’OMPI, en particulier le programme de mentorat à l’intention des entreprises dérivées pour le réseau balte des bureaux de transfert de technologie.
53. La délégation de l’Eswatini s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s’est félicitée des travaux réalisés par les différents comités de l’OMPI, auxquels elle participait de plus en plus, ainsi que des efforts déployés par l’Organisation pour s’acquitter de son mandat en matière d’assistance technique. La propriété intellectuelle devait se traduire par des actions sur le terrain, avec un impact tangible et mesurable sur la vie des gens, en particulier des créateurs et des innovateurs. L’Eswatini avait reçu une aide pour revoir son cadre réglementaire en matière de propriété intellectuelle et s’assurer que l’environnement législatif et politique était compatible avec les besoins nationaux. Des efforts avaient été déployés pour développer et maintenir un environnement réglementaire solide en matière de propriété intellectuelle, qui soutenait l’innovation et la créativité. Le partenariat entre l’OMPI et l’ARIPO, en particulier les efforts déployés par l’OMPI pour aider à exploiter les synergies entre les deux organisations, avait été très apprécié. Il fallait veiller à éviter les problèmes de mise en œuvre potentiels lorsque différents forums utilisaient des systèmes de propriété intellectuelle différents.
54. La délégation de l’Éthiopie s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays africains. L’Éthiopie avait mis en œuvre un plan de développement décennal qui donnait la priorité à l’innovation et à la technologie et faisait de la propriété intellectuelle un domaine d’action clé. Avec l’aide de l’OMPI, elle avait également élaboré une stratégie nationale de propriété intellectuelle conforme au plan. Les efforts déployés par l’OMPI pour intégrer les solutions en matière de propriété intellectuelle afin de réaliser les ODD étaient particulièrement louables, et la formation dispensée récemment aux spécialistes en propriété intellectuelle en Éthiopie s’était avérée précieuse à cet égard. Le gouvernement avait prévu d’organiser une semaine nationale de la propriété intellectuelle parrainée par l’OMPI en septembre 2024, afin de sensibiliser le public à la propriété intellectuelle, en particulier les jeunes et les inventrices et innovatrices. L’Éthiopie avait signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et souhaitait adhérer le plus rapidement possible aux autres traités administrés par l’OMPI. Le Conseil des ministres envisageait actuellement de ratifier la Convention de Paris et le Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques (Protocole de Madrid), ce qui soulignait la volonté du pays de renforcer son cadre de la propriété intellectuelle et de mieux s’intégrer dans le système mondial de propriété intellectuelle.
55. La délégation des Fidji s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d’Iran au nom des pays du groupe d’Asie et du Pacifique et a salué les efforts déployés par l’OMPI pour faire participer les parties prenantes fidjiennes à de précieux programmes de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de l’image de marque et des marques. En octobre 2023, l’OMPI avait contribué à l’organisation de la Conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle pour les pays insulaires du Pacifique à Fidji, qui avait proposé une formation pratique pour les PME. Ces programmes étaient essentiels pour renforcer les capacités des créateurs et des entreprises du pays. L’adhésion de Fidji à la Convention de Paris en janvier 2024 soulignait son engagement en faveur de la croissance économique, des investissements et de la protection de la propriété intellectuelle. L’OMPI devait se concentrer davantage sur les petits États insulaires en développement du Pacifique, en adoptant une approche équilibrée pour répondre à leurs besoins, notamment en soutenant davantage la création de propriété intellectuelle, les mécanismes de transfert de technologie et la souplesse des règles en matière de propriété intellectuelle. Ces mesures étaient essentielles pour relever les défis auxquels étaient confrontés les PEID, notamment en ce qui concerne le changement climatique, la perte de biodiversité et l’insécurité alimentaire. L’accès aux connaissances et aux technologies protégées par la propriété intellectuelle était essentiel pour trouver des solutions à ces questions urgentes. Maintenant que le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été adopté, les États membres devaient faire preuve d’un engagement et d’une souplesse similaires pour parachever les instruments relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.
56. La délégation de la Finlande s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La Finlande a salué les travaux menés par l’OMPI sur l’intelligence artificielle et ses implications sur les droits de propriété intellectuelle. Les défis posés par l’IA devaient toutefois être abordés en gardant à l’esprit les principes fondamentaux des cadres de propriété intellectuelle, et dans les limites des lois et conventions existantes. Il convenait d’indiquer comment les parties prenantes de la propriété intellectuelle pourraient bénéficier d’un meilleur partage des données relatives à la propriété intellectuelle. L’interopérabilité des données était essentielle dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Il en allait de même de l’infrastructure du droit d’auteur, qui était un domaine clé de développement à l’OMPI et qui était particulièrement important pour l’avenir de la gestion du droit d’auteur. La Finlande s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui démontrait la force de l’OMPI en tant qu’organisation fondée sur le consensus et montrait comment des résultats durables pouvaient être obtenus au niveau multilatéral. Il fallait espérer que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT se déroulerait dans le même esprit.
57. La délégation de la France a indiqué que la conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui constituait un succès durement acquis, avait démontré la vitalité du multilatéralisme. Elle souhaitait la même réussite à la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Les États membres devaient harmoniser leurs stratégies afin de parvenir à des solutions partagées et équilibrées, et la France allait y participer activement. La propriété intellectuelle avait prouvé encore une fois qu’elle était un moteur de l’innovation pour les pays en développement et les pays développés. Elle avait également démontré sa capacité de respecter la diversité des situations et des circonstances, comme la France le montrerait lors du dix‑neuvième Sommet de la francophonie, à laquelle l’OMPI était invitée. La solidarité devait continuer de prévaloir entre les quatre unions de l’Organisation, et la délégation de la France était convaincue que l’OMPI continuerait de réaffirmer leur statut d’égalité. La France défendait une propriété intellectuelle solidaire et inclusive, capable à la fois de protéger l’innovation et de s’adapter aux circonstances exceptionnelles en faveur des pays qui en avaient le plus besoin, en particulier dans le domaine de la santé. La France souhaitait également que soient valorisées la protection et la promotion de la culture, ainsi que la défense du secteur du droit d’auteur. Il était espéré que l’on parviendrait à un projet d’instrument international équilibré sur la protection des organismes de radiodiffusion. Dans le même temps, l’Organisation devait continuer de tenir compte de l’évolution technologique, en aidant les artistes en matière de création, de production et de commercialisation de leurs œuvres. Plus généralement, l’investissement de l’OMPI dans l’ensemble des sujets qui touchaient aux révolutions technologiques recevait le puissant appui de la France. Enfin, il était impossible d’ignorer les différents conflits armés qui fragilisaient les populations et empêchaient l’instauration d’une paix durable. Les récents bombardements russes en Ukraine n’en étaient qu’une triste manifestation supplémentaire. La délégation de la France a ajouté que l’OMPI en tant qu’organisation du système des Nations Unies était impactée et qu’elle devait en tirer des conséquences, d’abord en protégeant les droits de propriété intellectuelle des parties qui subissaient ces attaques.
58. La délégation du Gabon a fait sienne la déclaration prononcée par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Elle a remercié M. Daren Tang pour son excellente gestion de l’Organisation et a également salué sa récente visite au siège de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle à Yaoundé, au Cameroun, une visite fructueuse pour le développement de la propriété intellectuelle en Afrique. La délégation du Gabon s’est déclarée satisfaite de l’adoption, le 24 mai dernier, d’un traité international dont l’objectif était de favoriser l’efficacité, la transparence et la qualité du système des brevets et de prévenir la délivrance de brevets indus pour des inventions qui n’étaient pas nouvelles ou qui n’impliquaient pas d’activité inventive eu égard aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels y associés. Elle a estimé que ledit instrument constituait une avancée non négligeable dans le domaine de la propriété intellectuelle. Précisant que son pays abritait 13 parcs nationaux, comptant une riche diversité de ressources génétiques et de nombreux savoirs traditionnels, la délégation du Gabon a plaidé en faveur d’un instrument juridique international qui offrirait une protection efficace aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles y associées. Elle a indiqué que, sur le plan national, son pays poursuivait sa collaboration avec l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, et qu’il avait obtenu le 19 janvier 2022 la signature de l’accord sur le niveau de services marquant le début de la phase institutionnelle concernant la création d’un Centre d’appui à la technologie et à l’innovation. Elle a ajouté que le Gabon avait également participé, sous l’initiative de l’OMPI, à des rencontres régionales sur la mise en place de la zone de libre‑échange continentale africaine et sur la promotion du système des indications géographiques. Enfin, la délégation du Gabon a indiqué que son pays poursuivait ses discussions avec l’OMPI, dans le cadre d’un accompagnement dans l’élaboration d’une stratégie nationale d’industrialisation.
59. La délégation de la Gambie s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. La Gambie avait enregistré un développement important de la propriété intellectuelle, notamment grâce au programme d’accélération IP+, un programme de mentorat au profit de 50 PME gambiennes, qui avait été organisé par l’OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Gambie et la Chambre de commerce et d’industrie. Le programme a contribué de manière significative à l’autonomisation des femmes et des jeunes, à la sensibilisation à la propriété intellectuelle, à la création d’emplois et à la croissance économique. L’OMPI avait contribué à l’accès du pays à l’infrastructure eMadrid. La Gambie avait été l’un des premiers pays au monde à enregistrer sa marque‑pays, “la Côte souriante de l’Afrique”, en tant que marque déposée dans le cadre du protocole de Madrid. L’enregistrement de la marque contribuerait à promouvoir le pays en tant que destination touristique. Les technologies de l’information et de la communication (TIC) jouaient un rôle essentiel dans l’administration des droits de propriété intellectuelle et le passage à IPAS 4.0 améliorera le travail de l’office national de la propriété intellectuelle. Parmi les autres activités importantes organisées par l’OMPI en partenariat avec le gouvernement figuraient un atelier sur le PCT et les secrets d’affaires, un atelier sur les CATI et un projet sur l’utilisation de la propriété intellectuelle pour réduire les accidents du travail. La Gambie s’est félicitée du partenariat de l’Organisation avec l’ARIPO.
60. La délégation de la Géorgie a déclaré que l’année précédente avait été importante pour le Centre national de la propriété intellectuelle de la Géorgie. En tant que pays candidat à l’adhésion à l’Union européenne, la Géorgie avait modifié sa législation et mis en œuvre des changements dans son approche du développement industriel, conformément aux nouvelles directives et aux pratiques internationales modernes. L’accord entre le Gouvernement de la Géorgie et l’Office européen des brevets (OEB), concernant sur la validation des brevets européens, était entré en vigueur. La loi sur le droit d’auteur et les droits voisins avait été modifiée, une nouvelle loi sur les appellations d’origine des produits et les indications géographiques avait été adoptée et la loi sur les marques avait été révisée. Une loi sur les conseils en brevets avait été adoptée et trois lois avaient été modifiées conformément à une recommandation du Comité des droits des personnes handicapées, et en vue d’harmoniser la législation géorgienne avec le Traité de Marrakech. Ces dernières deviendraient bientôt juridiquement contraignantes en Géorgie, pays qui se préparait également à adhérer à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne. L’OMPI avait contribué à la mise en œuvre d’un projet commun intitulé “Gestion collective, stratégie en matière de marques et commercialisation de certaines indications géographiques enregistrées en Géorgie”. Grâce à ces efforts et à la coopération avec les partenaires internationaux, la Géorgie avait amélioré son classement dans les indicateurs internationaux, notamment l’Indice mondial de l’innovation et l’indice international des droits de propriété. Avec le soutien de l’OMPI, ces progrès devraient se poursuivre.
61. La délégation de l’Allemagne s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres, en particulier à leur condamnation de la guerre d’agression gratuite et injustifiée menée par la Fédération de Russie contre l’Ukraine, qui avait considérablement perturbé l’écosystème de l’innovation et de la créativité dans ce pays. L’OMPI devait étendre sa coopération technique à l’Ukraine afin de continuer de protéger sa propriété intellectuelle, et les États membres devaient également soutenir le pays et aider ses innovateurs et ses créateurs. L’OMPI avait pour mission essentielle d’encourager une culture positive de la propriété intellectuelle, d’apporter une contribution experte aux négociations internationales et d’aider les pays, les entreprises et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle de manière productive et efficace, dans l’intérêt général. Les États membres, quant à eux, avaient la responsabilité de veiller à ce que l’Organisation puisse continuer à remplir son mandat. L’OMPI avait démontré sa pertinence en tant qu’instance multilatérale sur la propriété intellectuelle avec l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. L’esprit constructif qui avait conduit à ce résultat devait également prévaloir lors des prochaines négociations sur le DLT. Il incombait à l’OMPI de s’engager activement dans le débat sur les droits de propriété intellectuelle et de démontrer le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu’outil permettant de relever les défis mondiaux, concernant notamment le changement climatique, la numérisation, les crises économiques, la santé mondiale ou le développement durable. L’OMPI devait également continuer de contribuer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030. La délégation de l’Allemagne a dit attacher une grande importance aux activités du SCCR sur l’harmonisation internationale et l’échange de concepts juridiques connexes. S’il était trop tôt pour élaborer des instruments contraignants en matière d’IA, l’OMPI était une instance adaptée pour examiner ses implications mondiales. La délégation de l’Allemagne a salué les activités de l’OMPI dans le cadre du programme de travail sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, et de la session d’information sur l’intelligence artificielle tenue lors de la quarante‑cinquième session du SCCR. Elle a dit attendre avec impatience la session de suivi qui aurait lieu en 2025. L’OMPI devait s’appuyer sur ces travaux et proposer un cadre de discussion sur les aspects techniques et juridiques de l’interface entre IA et propriété intellectuelle de manière plus générale. La délégation de l’Allemagne s’est dite déterminée à parvenir à un consensus sur un traité international relatif à la protection des organismes de radiodiffusion, dont le champ d’application devait refléter les évolutions techniques récentes. Le document SCCR/45/3 constituait une bonne base pour un tel traité. L’état actuel des négociations permettait d’envisager une conférence diplomatique. La délégation de l’Allemagne s’est montrée intéressée par le partage des expériences nationales en matière d’exceptions et de limitations. Si un instrument international juridiquement contraignant n’était pas nécessaire dans ce domaine, la délégation souhaitait être informée des approches juridiques adoptées par les autres États membres. Les améliorations apportées au cadre technique et juridique du PCT étaient les bienvenues, mais les utilisateurs du système des brevets du monde entier réclamaient davantage d’harmonisation et d’amélioration. L’OMPI et le SCP devaient répondre à cet appel. La délégation de l’Allemagne a salué la décision du SCP de continuer de traiter les questions liées à l’IA. Des questions juridiques s’étaient posées concernant la protection par brevet des inventions liées à l’IA, et l’échange de données d’expérience et d’informations sur ces sujets au sein du SCP avait profité à tous les États membres. La poursuite des travaux sur les questions de qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition et la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, renforcerait la crédibilité, la fiabilité et la stabilité du système international de la propriété intellectuelle. Malgré une baisse de 1,8% du nombre de demandes déposées au niveau mondial par rapport à 2023, le système du PCT était resté performant. En 2023, l’Office allemand des brevets et des marques (DPMA) avait traité dans la phase nationale 6% de demandes internationales de plus que l’année précédente, la plupart d’entre elles ayant été déposées en dehors de l’Allemagne. La délégation de l’Allemagne a dit espérer que les désaccords de longue date pourraient être résolus lors de la prochaine conférence diplomatique sur un traité relatif au droit des dessins et modèles. Depuis l’adhésion en 2019 de l’Union européenne et de ses États membres à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne, la Commission européenne avait soumis 245 indications géographiques au système de Lisbonne. Le règlement de l’Union européenne relatif à la protection des indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels s’appliquerait à partir du 1er décembre 2025, offrant ainsi une protection aux membres de l’Acte de Genève pour ces indications géographiques et renforçant l’attractivité du système. Il n’y avait toujours pas de consensus sur les textes des instruments juridiques internationaux qui tiennent compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels et d’expressions culturelles traditionnelles, sans nuire au fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle. La délégation de l’Allemagne avait soutenu une mise en œuvre équilibrée et consensuelle du programme de développement et s’est félicitée des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets connexes. Elle a également reçu favorablement le du Plan d’action pour la diversité géographique. Néanmoins, les décisions de recrutement à l’OMPI devaient toujours être fondées sur le mérite, afin de maintenir la plus haute qualité possible de talent et d’expertise. En étroite collaboration avec l’OMPI, le DPMA avait mené une étude sur l’utilisation et la perception de la propriété intellectuelle parmi les PME à forte intensité de droits de propriété intellectuelle. Les résultats devaient aider le DPMA à améliorer ses services de soutien et d’information pour les PME. Un autre projet commun avait été la mise en œuvre du système DAS de l’OMPI, à savoir le système d’échange électronique de documents de priorité. L’OMPI et le DPMA avaient mis au point une interface de service Web moderne pour fournir ce type de services et y accéder.
62. La délégation du Ghana s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le Ghana avait joué un rôle central dans les négociations, et l’adoption du traité témoignait de la volonté collective de préserver les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Le Ghana participerait activement à la prochaine conférence diplomatique afin de parvenir à un traité équilibré et tourné vers l’avenir en matière de droit des dessins et modèles, qui tienne compte des intérêts de tous les États membres. La propriété intellectuelle avait joué un rôle essentiel dans la croissance économique, le progrès technologique et l’enrichissement culturel. Le renforcement de l’infrastructure nationale de propriété intellectuelle, la sensibilisation du public et la promotion de l’innovation dans tous les secteurs de l’économie restaient donc des questions prioritaires pour le Ghana. En collaboration avec l’Académie de l’OMPI, le Ghana devait accueillir le premier cours d’été régional africain sur la propriété intellectuelle. Les efforts collectifs continueraient de faire progresser le plan d’action mondial en matière de propriété intellectuelle, en veillant à ce que les avantages de l’innovation et de la créativité soient partagés équitablement.
63. La délégation de la Grèce s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La situation financière positive de l’OMPI s’expliquait principalement par la solidité des systèmes du PCT et de Madrid. Il était nécessaire de surveiller les statistiques de dépôt et de garantir un système de la propriété intellectuelle équilibré et durable à l’échelle mondiale. Le nombre de demandes de brevet déposées auprès de l’Organisation hellénique de la propriété industrielle (OBI) était resté stable. C’était le résultat des efforts et des politiques de sensibilisation à la propriété intellectuelle et aux avantages de la protection, qui avaient encouragé les entreprises, les centres de recherche et les personnes morales à utiliser le système des brevets et à accroître leurs portefeuilles de propriété intellectuelle. L’OBI avait continué d’offrir des taxes de recherche réduites aux déposants de demandes de brevet et avait mis en place et numérisé des procédures en vue d’améliorer les services. Une agence de l’innovation avait récemment été créée afin de mettre en relation la communauté des chercheurs et l’industrie et d’encourager les entreprises à utiliser la recherche dans des secteurs clés de l’économie. Depuis qu’elle avait pris la responsabilité des marques deux ans plus tôt, l’OBI avait accéléré le processus d’enregistrement des marques. Elle s’était engagée à numériser les services et à veiller à ce que les affaires de marques en suspens soient traitées et jugées efficacement. L’OBI avait régulièrement organisé des événements et des séminaires sur l’importance des droits de propriété intellectuelle, ce qui avait favorisé l’engagement de la communauté et permis aux parties prenantes d’être au courant des dernières réglementations et pratiques en matière de marques. L’Organisation hellénique du droit d’auteur avait élaboré des initiatives visant à assurer un niveau élevé de protection aux titulaires de droits d’auteur et de droits connexes, à renforcer la supervision des organisations de gestion collective et à améliorer le contrôle des entités opérant en Grèce. Elle avait lancé des campagnes de sensibilisation en ligne sur mesure et continuait d’offrir des programmes d’éducation et de formation à la communauté universitaire, aux détenteurs de droits, aux experts juridiques et aux parties prenantes. Elle avait publié des informations sur les principaux changements apportés par les dernières directives de l’Union européenne sur le droit d’auteur. Elle avait également soutenu les travaux du comité administratif national de lutte contre le piratage en ligne et a pris quelque 260 décisions pour bloquer l’accès à des contenus illégaux, y compris des événements en direct. L’Organisation hellénique du droit d’auteur avait fait partie du réseau spécialisé d’autorités nationales récemment mis en place et avait travaillé avec l’Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle dans la sphère numérique. Elle avait contribué au programme ALERT de l’OMPI pour décourager la publicité de sources de contenu illégales et promouvoir des alternatives légales par le biais du portail “enjoy legal”, qui faisait partie d’Agorateka, le portail européen de contenus en ligne.
64. La délégation du Guatemala a déclaré que le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté soulignait non seulement qu’il était important de protéger les ressources génétiques et d’éviter l’octroi erroné de brevets, mais il renforçait également le droit des peuples autochtones et des communautés locales de sauvegarder leurs propres ressources précieuses. Le Guatemala était un pays dynamique qui regorgeait de talents créatifs et innovants et qui se distinguait par sa diversité culturelle et son esprit d’entreprise. Les initiatives de l’OMPI visant à promouvoir la participation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des MPME dans le domaine de la propriété intellectuelle avaient donc suscité un grand intérêt. La délégation du Guatemala a dit espérer participer à ces initiatives, qui bénéficieraient aux secteurs prioritaires du gouvernement. La délégation du Guatemala a remercié l’OMPI pour son aide au renforcement des capacités techniques, à l’élaboration de projets et à la formation continue au sein de l’office national de la propriété intellectuelle du pays.
65. La délégation de Guinée‑Bissau s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. En juin 2024, la première Conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle de l’OAPI, qui avait été organisée conjointement par l’OAPI et l’OMPI, avait permis d’élaborer une approche visant à aligner les programmes de coopération technique et à identifier les besoins des organes de liaison nationaux de l’OAPI. Les questions relatives au développement de la propriété intellectuelle en Afrique avaient été longuement débattues lors de la conférence, qui devait se tenir de nouveau à l’avenir. L’assistance fournie par l’OMPI en matière de protection et de gestion de la propriété intellectuelle dans la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) avait été accueillie favorablement. L’espoir était que le portugais soit adopté comme langue de travail de l’OMPI.
66. La délégation du Saint‑Siège a déclaré que l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été un triomphe pour le multilatéralisme et une étape importante vers la mise en place d’un système de propriété intellectuelle dynamique et tourné vers l’avenir. Le traité abordait la participation des peuples autochtones et des communautés locales en tenant compte de leurs contextes culturels et juridiques spécifiques. La dignité humaine donnée par Dieu était le fondement de la coexistence humaine et devait être à la base de tous les accords internationaux. Le Saint‑Siège avait noté avec satisfaction l’exclusion des ressources génétiques humaines du champ d’application du traité. Les progrès réalisés dans le cadre du traité stimuleraient les négociations sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et favoriseraient l’issue de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Le Saint‑Siège restait déterminé à collaborer avec l’OMPI pour favoriser un dialogue constructif afin d’améliorer le système de la propriété intellectuelle. Pour ce faire, il fallait veiller à ce que chaque personne ait la possibilité de jouir pleinement de ses droits et de ses libertés fondamentaux. Le développement humain intégral ne pouvait être réalisé que si tous les membres de la famille humaine étaient inclus dans la recherche du bien commun et y contribuaient.
67. La délégation de l’Islande a déclaré que l’intérêt pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye en Islande restait stable. L’Islande s’est félicitée que l’Organisation continue de s’attacher à rationaliser les règles et les procédures dans le cadre de ces systèmes. Les noms de certains pays n’étaient pas suffisamment protégés contre leur enregistrement éventuel en tant que marques. La décision de l’Office de la propriété intellectuelle de l’Union européenne (EUIPO) de considérer le nom du pays, à savoir Islande comme descriptif, et donc non enregistrable, avait renforcé l’importance des noms de pays pour la souveraineté et l’autodétermination. Les noms de pays devaient bénéficier du même degré de protection que les armoiries, drapeaux et autres emblèmes d’État en vertu de l’article 6*ter* de la Convention de Paris. La délégation de l’Islande s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit attendre avec intérêt de participer à la conférence diplomatique sur un traité relatif au droit des dessins et modèles. Elle s’est dite favorable à la poursuite de l’assistance au système d’innovation de l’Ukraine. L’Indice mondial de l’innovation était une publication clé dans le domaine de la propriété intellectuelle et les Données essentielles sur l’investissement incorporel dans le monde*:* édition de juin 2024 s’avéreraient sans doute aussi un outil utile pour souligner la valeur des actifs de propriété intellectuelle. La délégation de l’Islande a accueilli favorablement le thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2025, à savoir la propriété intellectuelle et la musique.
68. La délégation de l’Inde s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d’Iran au nom des pays du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Au cours de la décennie précédente, l’Inde avait modifié une pléthore de lois et de politiques afin de les aligner sur les normes internationales, réduisant ainsi la charge de la mise en conformité et simplifiant le processus de dépôt pour l’obtention et le maintien de la propriété intellectuelle. Cela avait conduit à une augmentation significative du nombre de demandes de brevet national, avec plus de 100 000 brevets accordés en 2023. L’Inde avait également conclu des chapitres modernes et complets sur la propriété intellectuelle dans ses récents accords commerciaux, ce qui témoignait de son engagement en faveur d’un solide écosystème de la propriété intellectuelle. L’Inde s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a exprimé ses meilleurs vœux de succès pour la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Elle continuerait d’œuvrer en faveur d’un avenir inclusif et durable fondé sur la propriété intellectuelle, dans lequel les droits des créateurs et du grand public seraient dûment protégés. Elle contribuerait également aux négociations sur les instruments juridiques internationaux visant à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Le pays avait continué de progresser grâce à des initiatives telles que les laboratoires de bricolage Atal, la mission d’innovation Atal et le centre de facilitation de la propriété intellectuelle pour les MPME. Ces efforts avaient permis d’impliquer les étudiants et de soutenir les start‑up, faisant de l’Inde l’un des principaux écosystèmes de start‑up au monde.
69. La délégation de l’Indonésie a déclaré que l’Indonésie allait accélérer la ratification du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, réaffirmant ainsi son engagement à protéger les ressources génétiques et à garantir leur utilisation équitable. L’Indonésie souhaitait approfondir sa collaboration avec l’OMPI avec des projets tels que la création de l’Académie indonésienne de la propriété intellectuelle et d’autres concernant les industries de la création, les marques et les dessins et modèles et les PME. L’Indonésie était également en cours d’enregistrement de la Collection culturelle indonésienne en tant qu’autorité de dépôt internationale. Ces initiatives étaient essentielles pour encourager l’innovation et garantir une protection et une gestion efficaces de la propriété intellectuelle au niveau local et reflétaient le désir du pays de renforcer son rôle dans la gestion et l’utilisation des ressources génétiques à l’échelle mondiale. L’Indonésie s’est félicitée des discussions de fond en cours dans tous les comités de l’OMPI et a souligné l’importance de parvenir à un résultat positif lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. L’OMPI devait se pencher sur des questions essentielles de propriété intellectuelle en constante évolution, telles que celles liées à la technologie numérique et à l’IA. L’Indonésie était prête à participer à l’élaboration de cadres internationaux en matière de propriété intellectuelle afin de combler le fossé numérique et de répondre aux progrès technologiques et aux besoins sociaux.
70. La délégation de l’Iran (République islamique d’), parlant à titre national, a déclaré que les droits de propriété intellectuelle avaient toujours occupé une place importante dans la formulation des lois, des macropolitiques et des plans de développement du pays. Elle s’est concentrée sur le développement de l’économie de la connaissance, le soutien aux PME et aux producteurs locaux, et l’expansion des entreprises au niveau national. En 2024, le gouvernement avait donné la priorité à la stimulation de la production par la participation civique, en se concentrant sur les technologies fondées sur la connaissance et en favorisant la croissance et le développement de la société. Ces dernières années, le gouvernement avait donné la priorité à la coopération avec les entreprises du secteur de la connaissance et les start‑up créatives afin d’exploiter leurs capacités d’innovation dans le domaine des services d’enregistrement de la propriété intellectuelle. L’année précédente, le pays avait mis en œuvre des mesures concernant, entre autres, l’infrastructure d’enregistrement électronique, les logiciels liés à la propriété industrielle, l’utilisation de l’IA pour examiner les demandes et la résolution accélérée des litiges relatifs aux enregistrements de la propriété industrielle. Une attention particulière avait également été accordée à l’utilisation des indications géographiques pour compléter la chaîne de valeur des produits agricoles et profiter aux producteurs locaux. La nouvelle loi sur la propriété industrielle avait été achevée conformément aux exigences internationales afin de combler les lacunes existantes et de faciliter la commercialisation des brevets. Cela permettrait de mieux protéger la propriété industrielle et d’améliorer l’environnement des entreprises. Le cours d’été annuel sur la propriété intellectuelle, organisé en coopération avec l’Académie de l’OMPI, avait continué de susciter l’intérêt du public envers la propriété intellectuelle, et l’intérêt pour la protection des actifs de propriété intellectuelle s’était accrus. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait constitué une avancée historique. Il convenait de poursuivre les travaux visant à soutenir et à développer ce domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a dit espérer la même collaboration lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. La mise en œuvre effective et l’intégration du programme de développement au niveau national étaient essentielles à la mise en place d’un système de propriété intellectuelle axé sur le développement, équilibré, efficace, dynamique et complet, qui pourrait contribuer grandement à l’innovation, à la commercialisation de la propriété intellectuelle, à la création d’emplois et à la croissance de l’investissement et des économies durables. La République islamique d’Iran soutenait l’innovation dans le cadre de l’OMPI afin de faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement et les PMA et de réduire la fracture numérique.
71. La délégation de l’Iraq, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes, a déclaré qu’elle se félicitait des observations faites par le Directeur général concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PSMT, le développement des services de l’OMPI et le renforcement des droits de propriété intellectuelle. Elle a soutenu les projets et les programmes en cours d’élaboration, ainsi que la volonté de l’Organisation de mettre la politique d’innovation au service du développement. L’OMPI avait un rôle clé à jouer dans la création d’un écosystème mondial équilibré et efficace pour l’innovation, la créativité et l’esprit d’entreprise, contribuant ainsi à la réalisation des ODD. Le gouvernement irakien avait élargi sa législation pour protéger et promouvoir les droits de propriété intellectuelle et avait l’intention d’adopter un projet de loi établissant le Centre irakien de la propriété intellectuelle en 2024. Le nombre de demandes PCT déposées auprès de l’Office irakien des brevets et des dessins et modèles industriels (IQPO) avait récemment doublé. La sensibilisation du public à la propriété intellectuelle avait eu un impact, les activités liées aux marques et aux droits d’auteur en particulier ayant connu une croissance régulière par rapport à l’année précédente. L’IQPO s’était joint à 17 universités et instituts de recherche pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2024 par une semaine d’événements. La délégation a dit attendre avec impatience les résultats de la participation de deux inventrices à une initiative de soutien aux femmes d’affaires dans le cadre d’un projet de l’OMPI. Les publications et documents de l’OMPI devaient être publiés en arabe et la délégation a salué la publication dans cette langue du *Rapport mondial sur la propriété intellectuelle 2024*. Il était nécessaire de tenir compte des souffrances endurées par le peuple palestinien. La délégation a souhaité à l’Organisation plein succès en vue de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT.
72. La délégation d’Israël a félicité les États membres d’avoir adopté le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés par consensus et a déclaré qu’elle était prête à apporter une contribution constructive à la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Des délégations s’étaient réunies à l’OMPI pour défendre l’innovation et la créativité grâce à la protection des droits de propriété intellectuelle. À cette fin, la délégation s’est alignée sur la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B.
73. La délégation de l’Italie a déclaré que la modification du code de la propriété industrielle du pays en 2023 et l’entrée en vigueur d’une nouvelle loi contre le piratage audiovisuel en ligne soulignaient l’engagement national en faveur de la protection de la propriété intellectuelle, qui était essentielle pour renforcer l’innovation, le développement industriel et le commerce. En 2023, l’Italie avait ratifié l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels. Elle était également sur le point de ratifier l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne, ce qui constituait une étape importante dans le renforcement de la protection internationale des indications géographiques. Les indications géographiques étaient génératrices d’une valeur et d’une compétitivité extraordinaires, en particulier pour les PME. Les technologies numériques, y compris l’IA, posaient un défi à la propriété intellectuelle. En tant que pays assurant la présidence du Groupe des Sept pour 2024, l’Italie avait présenté un rapport sur les facteurs déterminants et les défis associés à l’adoption de l’IA par les entreprises, proposant des options politiques aux gouvernements pour promouvoir son utilisation en toute sécurité. La délégation de l’Italie a pris note de l’engagement de l’OMPI à promouvoir la protection du droit d’auteur dans le contexte de l’IA. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés était une réalisation majeure pour le multilatéralisme et avait démontré que le système de la propriété intellectuelle pouvait favoriser l’innovation dans un contexte de développement inclusif.
74. La délégation de la Jamaïque a déclaré que le récent passage de l’ouragan Beryl avait mis en évidence la vulnérabilité des PEID aux chocs extérieurs. La propriété intellectuelle était devenue la pierre angulaire de l’innovation, de la créativité et de la compétitivité, qui faisaient partie du mandat de l’Office jamaïcain de la propriété intellectuelle. La mise au point de nouvelles technologies et d’innovations dans les domaines de l’agriculture, des énergies renouvelables et de la résistance aux catastrophes était essentielle pour assurer l’avenir du pays. Le Gouvernement jamaïcain s’était engagé à exploiter le potentiel de la propriété intellectuelle pour contribuer à la croissance économique et au développement durable. Le partenariat entre la Jamaïque et l’OMPI avait une valeur inestimable dans cette réalisation. Conformément à la vision de l’OMPI, qui consistait à s’efforcer d’obtenir des résultats pratiques, la Jamaïque avait continué de piloter l’utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie de prêt, afin d’offrir aux MPME un meilleur accès au financement. Elle avait été l’un des quatre pays sélectionnés en 2023 pour partager son expérience en matière de déblocage de financements adossés à la propriété intellectuelle. La Jamaïque avait adhéré au Traité de Marrakech et pris note du lancement de la première stratégie de l’OMPI pour l’autonomisation des jeunes en matière de propriété intellectuelle (IP‑YES!). La délégation de la Jamaïque a félicité le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux de l’OMPI, le Comité de coordination et la Division des savoirs traditionnels pour leur travail. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait montré que le multilatéralisme était bien vivant et avait souligné l’engagement de l’OMPI envers la promotion d’un solide écosystème mondial de la propriété intellectuelle. La délégation de la Jamaïque a continué de se mobiliser au sein du Comité permanent du droit des marques (SCT) en faveur de la protection des noms de pays et a dénoncé l’utilisation abusive de son nom de pays.
75. La délégation du Japon a déclaré que, grâce à la poursuite des contributions volontaires au Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle, l’Office des brevets du Japon (JPO) et l’OMPI renforceraient leur coopération en vue de soutenir les PME, les jeunes entreprises et les entrepreneurs dans les pays en développement, et de renforcer l’infrastructure de la propriété intellectuelle. La délégation du Japon s’est dite favorable à l’expansion continue du soutien de l’OMPI, notamment de l’assistance aux jeunes et aux universités et de la promotion de la diversité et de l’inclusion. Le Japon possédait le plus grand nombre de partenaires de WIPO GREEN et l’Office des brevets du Japon collaborait avec l’OMPI et d’autres parties prenantes mondiales afin d’obtenir de nouveaux succès dans la mise en relation des partenaires proposant des technologies. Il fallait espérer que l’adoption du DLT faciliterait l’harmonisation des systèmes de dessins et modèles au niveau international et permettrait aux utilisateurs de déposer des demandes dans différents pays. Enfin, le Japon se tiendrait aux côtés de l’OMPI pour mettre en avant l’importance de la propriété intellectuelle lors de l’Expo 2025 à Osaka, où l’Office des brevets du Japon présenterait des idées sur la manière d’exploiter davantage la propriété intellectuelle pour atteindre les ODD.
76. La délégation de la Jordanie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes. Elle a accueilli favorablement les efforts déployés par l’OMPI, au moyen de ses initiatives et programmes de sensibilisation, pour collaborer avec les États membres, compte tenu de leurs besoins et de leurs priorités. Cette approche sous‑tendait la vision de l’Organisation, qui consistait à proposer ses services et programmes à un éventail aussi large que possible de bénéficiaires, garantissant ainsi un impact tangible sur le terrain. La délégation de la Jordanie s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit espérer conclure le DLT lors de la prochaine conférence diplomatique qui se tiendrait à Riyad. Son partenariat continu avec l’OMPI était particulièrement important. En 2024, l’OMPI avait approuvé la participation du pays au projet pilote CDIP destiné à permettre aux enseignants d’encourager la créativité des jeunes et de promouvoir leurs innovations, et à renforcer l’enseignement des sciences, de la technologie, de l’ingénierie et d’autres matières. Un autre projet pilote important sur la propriété intellectuelle destiné aux jeunes avait été mené conjointement par l’Académie de l’OMPI et le Ministère de la jeunesse. La délégation de la Jordanie a précisé qu’elle accordait une grande importance à la bonne gestion des effectifs au sein de l’Organisation et a félicité le Directeur général pour les efforts qu’il déployait à cet égard.
77. La délégation du Kazakhstan a déclaré que son pays avait demandé de participer au stage de gestion de la propriété intellectuelle destiné aux PME dirigées par des femmes dans les pays d’Asie centrale, du Caucase et de l’Europe orientale, et qu’il était prêt à participer à d’autres projets de l’OMPI. Un projet de loi sur l’adhésion au Traité de Marrakech avait été soumis au Parlement et des travaux étaient en cours pour adhérer à l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels. Le Kazakhstan souhaitait renforcer la coopération avec les États membres de l’OMPI et s’efforçait de conclure des accords bilatéraux, intergouvernementaux et interinstitutionnels sur les questions de propriété intellectuelle. En vertu d’un protocole d’accord signé entre l’OMPI et le Kazakhstan en mai 2024, un master conjoint en droit de la propriété intellectuelle et en droit des affaires – le premier programme spécialisé de ce type dans la région – serait lancé à Astana en septembre 2024 et formerait des spécialistes qualifiés en propriété intellectuelle. L’amélioration du classement du pays à l’Indice mondial de l’innovation, qui était importante pour asseoir la réputation et la confiance nationales et attirer les investissements, était une priorité pour le Gouvernement du Kazakhstan. Au nom des pays asiatiques, le Kazakhstan se tenait prêt à accueillir la cérémonie de dévoilement de l’édition 2024 de l’Indice mondial de l’innovation à Astana. Compte tenu du développement de l’IA et du commerce électronique, la délégation a demandé au Secrétariat de l’aider à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de protection de la propriété intellectuelle dans la sphère numérique.
78. La délégation du Koweït, s’alignant sur les déclarations faites par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes, et se félicitant de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré qu’elle espérait un succès similaire lors de la conférence pour l’adoption du DLT, qui se tiendrait à Riyad. L’OMPI avait joué un rôle clé en fournissant aux États membres une assistance technique inestimable en matière de renforcement des capacités, des projets de coopération et des initiatives visant à améliorer les performances de leurs offices nationaux. Le programme de prix de l’OMPI avait été particulièrement important dans la mesure où il visait à aider les inventeurs et les innovateurs à atteindre leurs objectifs commerciaux, à augmenter leurs revenus et à améliorer leurs possibilités d’emploi, créant ainsi un environnement propice à l’innovation, à la créativité et à l’esprit d’entreprise. Le Koweït souhaitait développer le secteur de la propriété intellectuelle, soutenir les créateurs et les inventeurs et sensibiliser la société aux droits de propriété intellectuelle et à leur impact sur l’économie et le développement communautaire. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2024, le Koweït avait créé un forum pour les offices de propriété intellectuelle. La délégation s’est félicitée de l’intérêt porté par l’OMPI à l’Exposition internationale des inventions au Moyen‑Orient, que le Koweït organisait chaque année pour aider les créateurs de la région. Le Koweït restait déterminé à protéger la pensée et l’innovation dans tous les domaines commerciaux et industriels associés aux résultats de la pensée humaine, en sauvegardant les droits connexes et en collaborant avec tous les acteurs à cette fin.
79. La délégation du Kirghizistan a déclaré que cinq nouvelles lois et huit actes normatifs avaient été adoptés au Kirghizistan en vue de développer le système de la propriété intellectuelle de ce pays et de promouvoir l’innovation. La délégation du Kirghizistan, dont le pays était l’un des premiers pays à avoir adopté une législation sur les savoirs traditionnels en 2007, s’est particulièrement félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.
80. La délégation de la République démocratique populaire lao, parlant à titre national, a déclaré qu’elle se félicitait du soutien continu apporté par l’OMPI au développement du système de propriété intellectuelle du pays, notamment par l’élaboration de sept plans d’action. Ces plans comprenaient une initiative visant à promouvoir la propriété intellectuelle au niveau local auprès d’un large éventail de parties prenantes. Le soutien de l’OMPI avait notamment porté sur les ateliers de gestion de la propriété intellectuelle, l’assistance en matière de marques et de dessins et modèles, les CATI, la numérisation et les jeunes innovateurs, ainsi que sur le programme d’aide à l’obtention d’un diplôme pour les pays les moins avancés. La délégation s’est dite particulièrement reconnaissante pour le soutien apporté aux systèmes de propriété intellectuelle et au lancement du dépôt électronique. Les travaux de mise à jour du système de propriété intellectuelle du pays étaient en cours. Une assistance accrue de l’OMPI serait nécessaire pour les efforts d’adhésion à l’Arrangement de La Haye, au Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT), au Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.
81. La délégation de la Lettonie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La Lettonie partageait la vision de l’Organisation sur le système de propriété intellectuelle, qui impliquait une approche globale, ciblée et pratique favorisant les nouvelles inventions, stimulant la créativité et assurant l’accès à la propriété intellectuelle pour toutes et tous en tant que moteur du développement économique. La Division de l’OMPI pour les pays en transition et les pays développés avait apporté son appui aux utilisateurs de la propriété intellectuelle en Lettonie et avait facilité le réseau balte des bureaux de transfert de technologie de l’OMPI et le programme de mentorat destiné aux professionnels du transfert de technologie dans les États baltes. L’Institut judiciaire de l’OMPI avait également contribué à renforcer les compétences des professionnels du système judiciaire et des institutions chargées de l’application de la loi. La Lettonie souhaitait continuer de travailler en étroite collaboration avec l’OMPI et de soutenir les PME, les innovateurs et les autres parties prenantes en Lettonie et au‑delà. Prenant note du rapport du Secrétariat sur l’Ukraine (A/65/7), la délégation a demandé instamment à l’OMPI de continuer de soutenir le système de propriété intellectuelle de ce pays face à la guerre d’agression permanente, injustifiée et gratuite menée contre lui par la Fédération de Russie. Les dommages causés par cette guerre insensée, impitoyable et inhumaine nécessiteraient des efforts de relèvement sur le long terme. La délégation de la Lettonie a fait part de son soutien sans faille à l’OMPI dans toutes les activités futures visant à aider le secteur ukrainien de l’innovation et de la créativité. Permettre à la Fédération de Russie d’accueillir un bureau extérieur de l’OMPI, alors qu’elle avait clairement violé la Charte des Nations Unies et le droit international, allait à l’encontre des valeurs fondamentales de l’Organisation. En outre, les résultats obtenus par le bureau de l’OMPI dans la Fédération de Russie n’avaient pas été à la hauteur des ressources qui lui avaient été allouées. L’OMPI devait donc reconsidérer sa position en la matière.
82. La délégation du Liban, s’alignant sur les déclarations faites par les groupes régionaux auxquels le Liban appartenait, et se félicitant de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré attendre avec intérêt l’adoption du DLT. Il serait nécessaire de donner un nouveau souffle au multilatéralisme afin de faire face à la tourmente actuelle liée aux enjeux mondiaux, de préserver l’avenir de la planète et de servir les ODD. L’OMPI avait un rôle à jouer pour surmonter certaines de ces difficultés, notamment en ce qui concerne la fracture numérique béante et les défis liés à l’IA. Depuis quelques années, le Liban était assailli par de graves crises économiques, financières et politiques, ainsi que par les dangers que représentaient pour son avenir la crise des réfugiés syriens et l’occupation de certaines parties du Sud‑Liban par Israël. Néanmoins, la société libanaise restait pleine de vitalité, de capacités et de promesses productives, et méritait le soutien de la communauté internationale et de l’OMPI, ainsi que l’investissement de tous les moyens disponibles pour développer son potentiel. Les assemblées actuelles avaient fait preuve d’optimisme quant à l’impact positif de la propriété intellectuelle sur l’économie mondiale, l’innovation et le développement. Cependant, le sort tragique des peuples conquis qui n’avaient pas eu le luxe de bénéficier des services de l’OMPI ne pouvait être ignoré. Le peuple palestinien, en particulier, avait subi des décennies d’occupation, incarnée récemment par l’assaut sur Gaza, qui bafouait toutes les notions et tous les principes d’humanité et avait démontré une terrible propension à violer le droit international et le droit humanitaire international.
83. La délégation du Lesotho s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Elle a également accueilli favorablement l’extension du mandat de l’IGC et a dit espérer qu’il serait prolongé après 2025. Les États membres devaient aborder la prochaine conférence diplomatique dans un esprit d’inclusion, de collaboration et de multilatéralisme afin d’adopter un traité sur le droit des dessins et modèles qui réponde aux préoccupations des pays en développement. Le Lesotho avait bénéficié des programmes d’assistance technique de l’OMPI et était reconnaissant de continuer de bénéficier d’un soutien pour moderniser son système de la propriété intellectuelle. Toutefois, plusieurs programmes n’avaient pas encore été mis en œuvre, notamment ceux relatifs à l’élaboration d’une politique et d’une stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle, au déploiement du système IPAS 4.0, à la création de CATI et au développement du capital humain. Le Gouvernement du Lesotho souhaitait bénéficier d’un soutien supplémentaire en ce qui concerne la révision de son cadre juridique en matière de propriété intellectuelle, la promotion des produits nationaux, l’accompagnement et le mentorat pour les PME, femmes artisans comprises, le renforcement des générateurs de propriété intellectuelle tels que le pôle d’innovation de l’université nationale du Lesotho et d’autres instituts de recherche, ainsi que le renforcement des industries de la création du Lesotho.
84. La délégation du Libéria s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. L’OMPI avait apporté un soutien indéfectible aux PME du Libéria par le biais d’une formation à la gestion de la propriété intellectuelle. Certaines de ces PME avaient obtenu des marques et le Gouvernement du Libéria avait créé une association manufacturière pour promouvoir davantage la propriété intellectuelle et faciliter les interactions entre le gouvernement et les PME. Avec une population croissante de femmes et de jeunes dynamiques, la délégation du Libéria a reconnu les possibilités offertes par la propriété intellectuelle et la technologie pour changer la vie et soutenir un programme de développement durable fondé sur le peuple, la culture et les traditions du pays. Les priorités commerciales du pays reposaient sur la valorisation de ses avantages comparatifs. C’est pourquoi le gouvernement s’efforçait de faire mieux connaître les avantages de la valeur ajoutée. Accordant la priorité à la sécurité alimentaire, le gouvernement a intégré l’Institut central de recherche agricole dans le programme de CATI de l’OMPI. La délégation du Libéria a demandé l’aide de l’OMPI pour numériser et développer son infrastructure de propriété intellectuelle. Tout en reconnaissant ses propres limites, le Libéria s’était néanmoins engagé à coopérer avec l’OMPI et ses États membres dans la marche vers une économie mondiale fondée sur le savoir. Dans les prochains mois, le gouvernement soumettrait à la ratification tous les protocoles en suspens relatifs à l’OMPI et à l’ARIPO.
85. La délégation de la Libye, s’alignant sur les déclarations faites par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes et par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré se réjouir des efforts actuellement déployés par le Secrétariat pour développer l’infrastructure de la propriété intellectuelle dans les États membres. La délégation s’est dite particulièrement préoccupée par la question d’une représentation géographique équilibrée au sein du personnel du Secrétariat, qui favoriserait la diversité culturelle et linguistique nécessaire afin d’enrichir ses résultats et de faire avancer ses travaux.
86. La délégation de la Lituanie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Elle a soutenu les politiques de l’OMPI visant à promouvoir la collaboration entre les universités et les entreprises et à soutenir les PME. La mise en œuvre du réseau balte des bureaux de transfert de technologie de l’OMPI et de l’outil de diagnostic de la propriété intellectuelle étaient des exemples de collaboration fructueuse entre la Lituanie et l’OMPI. La Lituanie avait gagné cinq places pour se classer au trente‑quatrième rang de l’Indice mondial de l’innovation 2023, et le nombre d’enregistrements nationaux, régionaux et internationaux de propriété intellectuelle déposés par des entreprises lituaniennes était en augmentation. Le pays avait continué d’améliorer les conditions de l’innovation, notamment par la mise en œuvre de programmes pertinents, la création de services de médiation et de consultations bénévoles, la consolidation d’informations complètes sur la propriété intellectuelle sur un site Web unique et diverses activités de l’académie de la propriété intellectuelle nouvellement créée au sein de l’office national de la propriété intellectuelle. La délégation s’est félicitée de l’engagement de l’OMPI de soutenir le secteur de l’innovation et de la créativité en Ukraine. La dévastation continue et aveugle de l’écosystème de la propriété intellectuelle en Ukraine résultant de la guerre d’agression de la Fédération de Russie avait nécessité des efforts coordonnés de la part de la communauté internationale. La délégation de la Lituanie a dit attendre avec intérêt le rapport annuel sur cette question. Le respect de la souveraineté et de l’égalité des États était l’un des principes fondamentaux de la Convention instituant l’OMPI. Il était donc inconcevable que la Fédération de Russie continue de bénéficier de privilèges tout en poursuivant son invasion brutale de l’Ukraine en violation du droit international, en particulier au vu de la frappe de missiles sans précédent sur un hôpital pour enfants à Kiev en juillet 2024. En outre, la Fédération de Russie privait illégitimement les entreprises de l’Union européenne présentes dans le pays de la protection de leurs droits de propriété intellectuelle, ce qui se traduisait par une augmentation des revenus de la Fédération de Russie et lui permettait de poursuivre la guerre. La réduction des activités du bureau de l’OMPI dans la Fédération de Russie, bien que louable, n’avait pas permis de résoudre le problème.
87. La délégation de Madagascar, s’associant à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et se félicitant de la coopération de l’OMPI avec les États membres, a déclaré que l’OMPI avait élaboré le cahier des charges visant à promouvoir une indication géographique pour le poivre “Baie Rose de Bongolava”. Avec l’aide de l’OMPI, Madagascar était en train d’adopter un nouveau cadre législatif qui permettrait une protection efficace de la propriété intellectuelle. Le pays était prêt à collaborer avec l’OMPI pour organiser des manifestations sur la propriété intellectuelle dans le pays afin de convaincre les décideurs des avantages du nouveau cadre juridique et d’informer les parties prenantes sur les mécanismes de protection des actifs incorporels de propriété industrielle. La délégation de Madagascar s’est félicitée des améliorations continues concernant le système d’enregistrement international des marques. Elle a loué les efforts tendant vers une dématérialisation et une automatisation plus poussée des procédures et interactions avec les déposants, tout en invitant au respect des principes et normes institués par les textes internationaux de base, ainsi que les procédures définies. Le système de Madrid promettait un avenir plus attrayant pour une plus large adhésion des États membres de l’OMPI. La délégation de Madagascar s’est félicitée de l’adoption du Traité de l’OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit souhaiter que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT connaisse le même succès. Le cadre législatif et institutionnel relatif à la mise en œuvre effective de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation était en cours de finalisation. La propriété intellectuelle avait obtenu davantage de reconnaissance et d’importance dans le pays, et une approche par un dialogue public‑privé était adoptée pour doter le pays d’une base solide, durable et efficace pour la promotion de l’activité inventive et l’administration de la propriété intellectuelle.
88. La délégation de la Malaisie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN. La Malaisie a participé activement à divers programmes de l’OMPI en faveur des PME, comprenant des femmes entrepreneurs. La Division de l’OMPI pour l’Asie et le Pacifique et le Bureau de l’OMPI à Singapour avaient contribué à renforcer les systèmes de propriété intellectuelle du pays. En 2024, la Malaisie s’était attachée à encourager les jeunes entrepreneurs innovants par le biais d’un programme destiné à donner aux élèves du secondaire des connaissances en matière de protection de la propriété intellectuelle et à favoriser l’émergence de talents innovants. Le pays souhaitait collaborer avec l’OMPI pour renforcer le programme pour la jeunesse au moyen de mécanismes plus structurés et plus efficaces. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a été l’occasion de se réjouir. La délégation de la Malaisie a dit espérer que la dynamique créée par le nouveau traité serait maintenue lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT.
89. La délégation du Mali, s’associant à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, s’est dite convaincue que la propriété intellectuelle était un levier essentiel de la transformation socioéconomique et technologique des pays en développement dans un contexte de globalisation économique dominée par l’économie du savoir. C’est pourquoi le Mali accordait une attention particulière à la relecture en cours de la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle dans le cadre de sa coopération avec l’OMPI. L’appui de l’OMPI, conjugué aux initiatives du Mali en matière de promotion de la propriété industrielle, avait permis d’engager véritablement une culture de la propriété intellectuelle au plan national. D’une manière générale, il importait que l’OMPI travaille avec ses États membres en vue de démystifier la propriété intellectuelle et de la rendre davantage accessible. Le développement des connaissances était une condition préalable pour relever les difficultés rencontrées par le pays, notamment l’insécurité alimentaire, le faible accès à l’énergie et le chômage des jeunes. En dépit du dynamisme de la recherche au Mali, les relations entre le monde de la recherche et le monde des affaires n’étaient pas entretenues pour permettre l’exploitation judicieuse de solutions innovantes et générées localement. Le Mali souhaitait que sa coopération avec l’OMPI aboutisse à la mise en place d’un écosystème national d’innovation, en vue de transformer le potentiel de la propriété intellectuelle existant en actifs tangibles et commercialisables. L’OMPI était encouragée à accorder une place de choix à l’accompagnement des produits de terroir, à travers les indications géographiques et les marques collectives, afin que les pays participent pleinement aux échanges commerciaux et internationaux de produits locaux à forte valeur ajoutée.
90. La délégation de la Mauritanie a déclaré qu’elle se félicitait des réalisations décrites dans le discours d’ouverture du Directeur général. La Mauritanie avait déployé des efforts considérables pour développer la propriété intellectuelle et la délégation s’est félicitée de l’aide apportée par l’OMPI pour l’élaboration de sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. L’OMPI avait activement aidé presque tous les États membres à mettre en place des centres nationaux d’enregistrement de la propriété intellectuelle. La Mauritanie a également remercié l’OAPI pour son assistance.
91. La délégation du Mexique, reconnaissant que la propriété intellectuelle était un outil fondamental pour encourager la créativité, stimuler la croissance économique et relever les défis mondiaux, a déclaré que l’OMPI devait réaffirmer son engagement en faveur d’un système de propriété intellectuelle équilibré et inclusif qui profite à toutes les nations. La propriété intellectuelle devait servir de catalyseur au développement durable, et les politiques de propriété intellectuelle devaient promouvoir l’inclusion économique, réduire les inégalités et soutenir la durabilité environnementale. Il était impératif de protéger et de promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles des peuples autochtones. Compte tenu des progrès rapides de l’IA, de la biotechnologie et des technologies numériques, des opportunités et des défis sans précédent s’étaient présentés. L’OMPI devait continuer de jouer un rôle central en veillant à ce que les avantages de l’innovation soient équitablement répartis. Les femmes devaient être représentées de manière égale dans l’écosystème de l’innovation. Des politiques de propriété intellectuelle tenant compte de la dimension de genre renforceraient le pouvoir d’action des femmes et les aideraient à réaliser tout leur potentiel pour stimuler le progrès économique et social. Le Mexique restait attaché aux principes du multilatéralisme. Un système mondial de propriété intellectuelle équilibré ne pouvait être mis en place qu’au moyen d’un effort collectif.
92. La délégation du Monténégro a déclaré que le pays avait mis en œuvre certaines activités de l’OMPI afin de mettre en place un système international de propriété intellectuelle équilibré, efficace et durable et que, ce faisant, il avait considérablement amélioré le système national de propriété intellectuelle dans l’intérêt de la société. En novembre 2023, le Ministère du développement économique et l’OMPI avaient organisé un séminaire sur le thème “Soutenir l’innovation et la créativité au Monténégro : la stratégie en matière de propriété intellectuelle 2023‑2026”, suivi de réunions entre l’OMPI et divers ministères. L’OMPI avait apporté son soutien à l’équipe chargée des TIC au sein du Ministère pour le système IPAS, qui avait été intégré dans la nouvelle infrastructure. Les données relatives à la propriété intellectuelle avaient été introduites dans WIPO Publish, l’accès à la Base de données mondiale sur les marques avait été assuré et les données relatives aux dessins et modèles allaient être transférées vers IPAS et WIPO Publish. Le personnel du Ministère chargé de la propriété intellectuelle avait assisté à des webinaires et à des séminaires de l’OMPI, et trois examinateurs de marques avaient participé au projet pilote visant à renforcer les capacités des examinateurs. L’OMPI avait donné des conseils sur la modification de la loi sur le droit d’auteur et les droits connexes, qui avait été soumise à un débat public. Pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le Ministère et le Fonds pour l’innovation du Monténégro avaient organisé un événement intitulé “Innovation et créativité – une voie vers un avenir commun*”,* qui avait rassemblé des représentants des autorités publiques chargées de la propriété intellectuelle, des communautés universitaires et de l’innovation, ainsi que des membres intéressés du public. Cet événement avait permis de promouvoir le rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des ODD et d’un avenir meilleur et le ministère, aux côtés de l’OMPI, avait fourni des exemples de la manière dont l’innovation et la créativité pouvaient contribuer au bien‑être des personnes. Le Monténégro avait signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et ratifié l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne.
93. La délégation du Maroc a déclaré que son pays continuait de mettre en place un système de la propriété intellectuelle solide et inclusif en vue de créer une économie innovante et compétitive. La visite du Directeur général au Maroc en octobre 2023 avait été l’occasion de lancer plusieurs nouveaux projets. Conformément à sa stratégie nationale en matière de propriété industrielle, le Maroc avait poursuivi ses efforts de sensibilisation, touchant plus de 300 000 utilisateurs de la propriété industrielle au moyen de multiples campagnes de communication et de séminaires thématiques. Ces efforts portaient leurs fruits : le nombre de demandes d’enregistrement de marques, de dessins industriels et de brevets marocains avait considérablement augmenté en 2023 par rapport à l’année précédente. Cela se reflétait dans les progrès réalisés par le pays dans les classifications internationales de la propriété intellectuelle. Le Maroc avait également adopté une réforme législative sur le droit d’auteur et les droits connexes, y compris des dispositions concernant le reformatage des contenus, le droit de suite et l’exploitation numérique des œuvres musicales, audiovisuelles et visuelles, et la mise en conformité de la législation nationale avec le Traité de Marrakech. Il avait également signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés.
94. La délégation du Mozambique, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le Mozambique se félicitait de la mise en œuvre en cours par l’OMPI de son PSMT et a dit apprécier l’assistance fournie par l’Organisation en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de modernisation et d’automatisation de son système d’enregistrement des droits de propriété industrielle. Le Gouvernement du Mozambique travaillait à la ratification du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, dont l’adoption apporterait des avantages significatifs aux peuples autochtones et aux communautés locales. Un examen de la stratégie nationale de propriété intellectuelle avait été lancé en mars 2024 et une politique de propriété intellectuelle était en cours d’élaboration. La propriété intellectuelle était essentielle au développement économique et à la promotion de la créativité et de l’innovation, et le gouvernement souhaitait vivement poursuivre sa coopération avec l’OMPI dans ces domaines et dans les programmes axés sur les jeunes et les entrepreneuses. Après l’enregistrement réussi de l’indication géographique Cabrito de Tete, le Mozambique préparait actuellement une demande d’enregistrement d’une autre indication géographique : le riz aromatique Zambezia. L’Institut de la propriété industrielle, créé en 2004, avait ouvert des bureaux régionaux dans les villes de Beira et de Nampula.
95. La délégation de la Namibie, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui avait fait date, représentait un progrès pour les nations développées comme pour les nations en développement, ouvrant la voie au développement économique, à la préservation de la culture et à la durabilité de l’environnement. Le Gouvernement namibien s’était engagé à protéger et à préserver ses propres ressources nationales et à mettre en œuvre le traité. En collaboration avec l’OMPI, il renforçait la législation, la politique et sa capacité de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. Les initiatives visant à améliorer l’écosystème de la propriété intellectuelle du pays comprenaient un projet de renforcement des capacités et d’autonomisation des entrepreneuses namibiennes, de la création de la propriété intellectuelle à la commercialisation, à partir de l’élan donné par la récente visite du Directeur général en Namibie. La propriété intellectuelle serait un catalyseur d’une croissance socioéconomique durable et inclusive dans le cadre du sixième plan de développement national du pays. Les résultats préliminaires récents du recensement avaient montré que les femmes représentaient 51,2% de la population namibienne, tandis que les jeunes en représentaient 71,1%. Des ressources importantes devaient être allouées à ces groupes afin de garantir une utilisation optimale de la propriété intellectuelle pour le développement durable, le progrès social et la résilience économique. La Namibie était un pays vaste et peu peuplé qui s’efforçait de combler le fossé numérique et de garantir un accès équitable à la connaissance et à la technologie. La Namibie avait toutefois résisté, transformant les défis en opportunités grâce à une collaboration et à des partenariats stratégiques.
96. La délégation du Népal, s’alignant sur la déclaration faite de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et se félicitant de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré que ce traité contribuerait de stimuler l’innovation et les savoirs traditionnels parmi les peuples autochtones et les communautés locales. Il était à espérer que l’esprit de consensus qui a conduit à l’adoption du traité se poursuivrait lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. La délégation du Népal s’est félicitée de l’assistance ciblée fournie par l’OMPI aux pays moins de la catégorie des moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Le Programme d’action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022‑2031, les résultats escomptés par l’OMPI pour les PMA pour 2022‑2031 et l’ensemble de mesures d’aide à la transition de l’OMPI pour les PMA avaient contribué à répondre aux besoins de ces pays, notamment en ce qui concerne la mise en place d’un écosystème de promotion de l’innovation et la création d’un environnement propice à l’utilisation des mécanismes de la propriété intellectuelle. Alors que le Népal s’apprêtait à quitter le statut de PMA en 2026, la délégation a dit apprécier le programme de soutien de l’OMPI en faveur du Népal, qui comprenait des CATI et des projets impliquant des MPME, des femmes et des jeunes. L’OMPI devait poursuivre ces programmes et initiatives ciblés.
97. La délégation de la Nouvelle‑Zélande a déclaré qu’après l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, les États membres devaient continuer de faire preuve de bonne volonté lors des futures réunions de l’IGC. La Nouvelle‑Zélande travaillait à la mise en place d’un comité maori de protection des obtentions végétales, conformément à la loi de 2022 sur la protection des obtentions végétales (Plant Variety Rights Act). Le comité déterminerait si un droit d’obtention végétale, s’il était accordé, pouvait avoir des effets négatifs sur les relations de tutelle avec la variété. Ce comité travaillerait avec les comités consultatifs existants sur les marques et les brevets maoris. La Nouvelle‑Zélande avait modifié son régime d’enregistrement des indications géographiques pour tenir compte des obligations découlant de l’accord de libre‑échange du pays avec l’Union européenne, qui était entré en vigueur le 1er mai 2024. Le pays a continué d’approfondir ses liens avec les offices de propriété intellectuelle à l’étranger, notamment l’Administration nationale de la propriété intellectuelle de Chine, l’Office européen des brevets, IP Australia et l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique.
98. La délégation du Niger s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et a salué l’adoption de plusieurs projets importants à la trente‑deuxième session du CDIP, notamment le projet sur le renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise, et le projet visant à maintenir et à renforcer le rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social grâce à une approche globale du développement. Le Niger avait élaboré de nombreux programmes qui cadraient parfaitement avec ces projets et comptait sur la coopération de l’OMPI pour l’accompagner dans leur mise en œuvre efficace. Notant que 32 États membres avaient signé le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, la délégation a invité d’autres pays à suivre son exemple et à accélérer ainsi son entrée en vigueur. Les délégations devaient capitaliser sur ce succès en vue d’accélérer les discussions sur la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles et au folklore. Il était grand temps que ce domaine soit consacré, protégé et valorisé dans le cadre du système mondial de la propriété intellectuelle.
99. La délégation du Nigéria, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que le Gouvernement du Nigéria avait intensifié sa coopération avec le Secrétariat et le Bureau de l’OMPI au Nigéria en vue de mettre en œuvre des programmes d’assistance technique et de renforcement des capacités. La politique et la stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle pour le Nigéria attendaient l’approbation finale du gouvernement. L’office nigérian des marques était en train de finaliser des projets de l’OMPI relatifs à l’image de marque pour les PME, l’accent étant mis sur le soutien aux PME dirigées par des femmes et des jeunes dans les secteurs de l’alimentation et des boissons, des cosmétiques et des TIC, afin d’utiliser l’image de marque comme un outil permettant de renforcer l’accès aux marchés et la position dominante de ces derniers. L’OMPI avait facilité les initiatives de renforcement des capacités avec les registres des brevets et des dessins et modèles du Nigéria, afin de renforcer le régime de la propriété intellectuelle et de promouvoir le partage des connaissances. Tout récemment, l’OMPI avait organisé un programme de sensibilisation pour approfondir la connaissance du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro‑organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, qui devait être incorporé dans le système nigérian des brevets. Les progrès réalisés par le bureau de l’OMPI au Nigéria étaient louables et tout serait mis en œuvre pour le renforcer et améliorer sa capacité de promouvoir la sensibilisation et l’utilisation de la propriété intellectuelle pour le développement au Nigéria et en Afrique subsaharienne.
100. La délégation de la Norvège a déclaré que les États membres avaient besoin d’une plus grande capacité de contrôle des finances et de l’administration de l’OMPI et s’est félicitée des efforts en cours et de la coopération à cet égard. Elle a félicité le Bureau international pour l’attention qu’il portait à la garantie des meilleurs services mondiaux de propriété intellectuelle dans le cadre du PCT et des systèmes de Madrid et de La Haye. La fluidité des systèmes, la volonté de simplifier les procédures et de réduire les coûts pour les utilisateurs avaient joué un rôle essentiel dans l’augmentation de l’utilisation des services de propriété intellectuelle mondiaux. Les progrès réalisés par les groupes de travail des unions de Madrid et de La Haye dans l’amélioration des règlements, des lignes directrices et des pratiques avaient été salués, et la Norvège s’était engagée à améliorer les services offerts aux utilisateurs des systèmes de Madrid et de La Haye. La délégation avait soutenu le SCCR dans ses efforts pour convenir des termes d’un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, s’était félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit espérer que le DLT serait également adopté dans le courant de l’année. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2024, l’Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO) avait organisé un événement sur la pertinence et le rôle de la propriété intellectuelle dans la réalisation des ODD, qui avait mis en évidence la façon dont une stratégie de propriété intellectuelle responsable pouvait être la clé de l’innovation durable.
101. La délégation d’Oman, s’alignant sur les déclarations faites par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes, et se félicitant de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré que ce traité pourrait jouer un rôle important dans la protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales et garantir qu’ils reçoivent leur juste part des avantages découlant de l’utilisation de ces ressources. La délégation s’est dite convaincue que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT serait également couronnée de succès, ce qui renforcerait la protection des droits des créateurs et des innovateurs dans ce domaine. Oman travaillait en étroite collaboration avec l’OMPI sur des projets pilotes destinés à renforcer son système de propriété intellectuelle, notamment un projet visant à sauvegarder la qualité et la renommée de l’encens omanais en tant qu’indication géographique et à accroître ainsi sa valeur commerciale dans le pays et à l’étranger. Oman collaborait avec l’OMPI sur un projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle en vue d’élaborer un cadre global de promotion de l’innovation et de la créativité et de garantir la protection des droits de propriété intellectuelle dans le pays. L’Indice mondial de l’innovation, dans lequel Oman avait amélioré son classement en 2023, était un indicateur de référence pour la stratégie. La délégation a déclaré que l’arabe devait être inclus comme langue de travail dans le système de Madrid, auquel Oman avait adhéré en 2007. La délégation d’Oman souhaitait attirer l’attention des États membres sur les souffrances causées au peuple palestinien par l’attaque israélienne dévastatrice contre son patrimoine matériel et immatériel. Rien n’avait été laissé intact et chaque jour, des attaques étaient perpétrées sur des personnes, notamment des femmes et des enfants, dont les droits avaient été ouvertement bafoués pendant des décennies, ainsi que sur des infrastructures de santé et d’éducation. Sous le regard du monde et des organisations internationales, rien n’était fait pour que les auteurs de ces crimes odieux contre l’humanité répondent de leurs actes.
102. La délégation du Pakistan a déclaré qu’elle se félicitait de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, étant donné que l’innovation ancrée dans des fondements culturels solides renforçait le développement durable. Le Pakistan avait soutenu l’approche de l’Organisation, axée sur la demande et sur le sur‑mesure, en matière de soutien au moyen d’une assistance fondée sur des projets. Le Pakistan avait adhéré au Traité de Marrakech et s’efforçait d’adhérer aux traités PCT et Internet de l’OMPI. Le pays avait récemment modifié sa législation sur les marques et était en train de modifier les lois sur les brevets et les droits d’auteur afin de les mettre en conformité avec les normes internationales. L’application des droits de propriété intellectuelle avait été renforcée et les tribunaux de propriété intellectuelle avaient été étendus à l’ensemble du pays. Les projets pour l’avenir comprenaient l’élaboration d’une stratégie nationale de propriété intellectuelle, la création d’un bureau de formation à la propriété intellectuelle et le lancement d’un programme de master en droit de la propriété intellectuelle. Un accès équitable à la protection de la propriété intellectuelle était essentiel pour promouvoir le développement durable. À cet égard, il serait utile d’assurer une représentation géographique équitable au sein du personnel de l’Organisation et des principaux organes de l’OMPI. Le mandat d’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI devait être guidé par les principes de neutralité, d’objectivité, de transparence et d’ouverture. Le Pakistan s’efforçait d’automatiser entièrement son office de la propriété intellectuelle et de mettre en place des systèmes de demande et de plainte en ligne.
103. La délégation du Panama s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC et par la délégation du Guatemala en tant que secrétariat *pro tempore* du Forum sous‑régional des ministres d’Amérique centrale et de la République dominicaine, et a exprimé sa solidarité avec les pays touchés par l’ouragan Beryl dans les Caraïbes. L’OMPI, en particulier la Division de l’Amérique latine et des Caraïbes, avait aidé le Panama à poursuivre le renforcement de son écosystème de propriété intellectuelle. Un projet de loi sur le transfert de technologie était actuellement à l’étude à l’Assemblée nationale. La politique de propriété intellectuelle pour les universités et les centres de recherche avait été conclue et le système IPAS en était au stade de la programmation finale. La mise en œuvre de ce système permettrait de moderniser les institutions de propriété intellectuelle, de réduire les délais de traitement et de proposer des services en ligne. Le Panama avait fait des progrès constants dans la mise en œuvre du Traité de Marrakech. Le Ministère de la culture avait accrédité trois institutions en tant qu’entités autorisées en vertu de ce traité. Ces institutions avaient reçu un soutien précieux de l’OMPI et du Consortium pour des livres accessibles. Le Panama s’était engagé dans le programme de développement et la délégation a dit espérer continuer de faciliter l’accès des personnes malvoyantes aux connaissances et aux contenus culturels dans des formats accessibles.
104. La délégation du Paraguay a déclaré que le nouveau gouvernement du pays avait placé le développement économique et culturel au premier plan de ses politiques, soulignant le rôle clé de la propriété intellectuelle. Le travail de la Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) avait permis une plus grande acceptation et un plus grand respect de la propriété intellectuelle dans le pays, en grande partie grâce à des efforts plus soutenus pour lutter contre le piratage et la contrefaçon en utilisant les ressources de manière efficace et en améliorant les capacités de recherche grâce à la formation. Les industries de la création étaient une priorité pour la nouvelle administration, non seulement en tant qu’atout économique, mais aussi en tant que pilier fondamental de l’identité culturelle. La DINAPI avait participé activement à l’élaboration de la politique nationale de l’artisanat et aux réunions sectorielles des industries créatives afin de formuler des politiques qui favorisent leur croissance et leur reconnaissance internationale. De même, elle s’était profondément investie dans la protection des arts et de la culture de ses peuples autochtones. Guidé par la DINAPI, le Paraguay adopterait bientôt une loi visant à protéger les savoirs traditionnels qui sont essentiels à son identité culturelle. Elle avait conclu des alliances avec les bureaux de transfert des résultats de la recherche des universités et des centres de recherche afin de promouvoir l’utilisation des outils de propriété intellectuelle dans les universités. Ces alliances devraient stimuler la croissance économique, favoriser l’innovation technologique et ouvrir de nouveaux marchés aux chercheurs.
105. La délégation du Pérou a déclaré que son pays, persuadé de l’impact favorable de la propriété intellectuelle sur le développement socioéconomique et culturel, s’efforçait de rapprocher la propriété intellectuelle de la communauté au moyen de projets éducatifs novateurs axés sur les communautés autochtones et rurales, les enfants et les jeunes. Elle a souhaité obtenir une assistance technique de l’Académie de l’OMPI pour créer ces programmes éducatifs spécialisés. En tant que pays mégadivers et multiculturel, le Pérou s’est félicité de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui contribuerait à sauvegarder ses ressources originales et l’utilisation des connaissances ancestrales de ses peuples autochtones. Le Pérou adaptait actuellement sa législation pour garantir une ratification rapide. Le Pérou accueillerait la réunion préparatoire interrégionale de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Il souhaitait également promouvoir une réglementation multilatérale de l’image de marque des pays et des efforts pour lutter contre le piratage en ligne.
106. La délégation des Philippines s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui était le premier instrument de l’OMPI à aborder le lien critique entre propriété intellectuelle, ressources génétiques et savoirs traditionnels associés, à protéger la propriété intellectuelle des peuples autochtones et des communautés locales et à empêcher son appropriation illicite. Les États membres devaient collaborer pour garantir une mise en œuvre efficace du traité. Les Philippines étaient convaincues que le traité contribuerait à accélérer les négociations sur les projets d’instruments visant à compléter le cadre juridique international pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. La délégation a dit espérer que le même niveau d’engagement serait atteint et qu’un résultat positif serait obtenu lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. La simplification du système mondial de protection des dessins et modèles industriels le rendrait plus accessible, ce qui permettrait aux créateurs locaux de protéger et de promouvoir facilement leur travail lorsqu’ils pénétraient sur le marché mondial. Il était à espérer que les États membres pourraient poursuivre sur leur lancée et parvenir à une décision sur la protection des organismes de radiodiffusion. La délégation des Philippines a demandé que les questions en suspens relatives à la représentation géographique dans les organes de l’OMPI et les bureaux extérieurs soient traitées de manière efficace au cours des assemblées actuelles. Elle a soutenu la position du groupe des pays d’Asie et du Pacifique sur la recherche d’une solution équitable et durable en matière de représentation géographique, qui tienne compte de la composition des nouveaux membres et de la nécessité de renforcer leur représentation.
107. La délégation de la Pologne, s’alignant sur les déclarations faites par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe CEBS et par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a déclaré que l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait ouvert un nouveau chapitre dans l’histoire de l’OMPI. La délégation s’est dite convaincue que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT serait également couronnée de succès. Les dessins et modèles industriels étaient essentiels à l’économie polonaise, car ils stimulaient l’innovation et contribuent pour près de 18% au PIB. Le Directeur général avait assisté au cent cinquième anniversaire de l’Office polonais des brevets et son engagement auprès de la communauté universitaire avait renforcé l’intérêt pour les transferts de technologie. La Pologne a salué le soutien de l’OMPI aux start‑up et au secteur des jeux, ainsi que ses efforts dans la promotion des droits de propriété intellectuelle en Pologne. Prenant note du rapport du Secrétariat sur l’Ukraine (A/65/7), la délégation a condamné la Fédération de Russie pour son agression militaire gratuite et injustifiée contre l’Ukraine.
108. La délégation du Portugal s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La délégation s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a dit espérer que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT connaîtra le même succès. Les principaux domaines d’intérêt pour le Portugal sont la sensibilisation à la propriété intellectuelle et son accessibilité pour les PME et les jeunes, ainsi que l’application de mesures visant à lutter contre l’inégalité de genre, en particulier pour les femmes chefs d’entreprise. Le Portugal a ratifié l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne en 2023 et a lancé le processus de ratification de l’Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques et de l’Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Le Portugal continuera à plaider en faveur de l’utilisation du portugais au siège de l’OMPI en vue de renforcer la représentation des pays lusophones sur la scène mondiale de la propriété intellectuelle.
109. La délégation du Qatar, s’alignant sur les déclarations faites par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes et par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, et notant l’approfondissement du partenariat entre le Qatar et l’OMPI, a déclaré que le Qatar se félicitait de la coopération dans les domaines de l’enseignement supérieur, de l’esprit d’entreprise et du règlement extrajudiciaire des litiges. Le pays a récemment accueilli une conférence internationale sur la médiation et l’arbitrage, dont le thème était le rôle de la propriété intellectuelle dans la stimulation de la croissance économique, par le biais d’une analyse du lien entre les droits de propriété intellectuelle protégés et les flux d’investissements étrangers directs. Le Qatar espère poursuivre sa coopération avec l’OMPI dans ce domaine et accueillir une conférence régionale générale en 2025. Les efforts visant à perfectionner la stratégie du pays en matière de propriété intellectuelle et à développer les institutions correspondantes se poursuivent et la délégation se réjouit de la coopération en matière de développement, conformément à la Vision nationale du Qatar à l’horizon 2030. Le Qatar a adhéré au protocole de Madrid, qui entrera bientôt en vigueur, et travaille avec l’OMPI pour mettre à jour les procédures nationales afin de permettre le développement du système. La délégation s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et attend avec intérêt un engagement constructif avec les autres États membres lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Le Qatar a approuvé les propositions du groupe des pays arabes concernant l’utilisation de l’arabe dans tous les domaines d’activité de l’Organisation.
110. La délégation de la République de Corée a déclaré que l’OMPI avait contribué de manière significative aux efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable et pour mettre en œuvre les projets du Plan d’action pour le développement, tout en restant attachée à l’élaboration de normes de propriété intellectuelle et à la mise en place d’une base stable pour le système mondial de la propriété intellectuelle. La transformation numérique a ouvert des possibilités de coopération et d’accessibilité, mais elle a également engendré des défis en termes d’application des droits de propriété intellectuelle, de lutte contre le piratage numérique et d’équilibre entre la protection des droits de propriété intellectuelle et l’intérêt public. L’Office coréen de la propriété intellectuelle a intégré la technologie de l’IA dans son administration de la propriété intellectuelle et a créé de nouvelles divisions d’examen. Le Ministère de la culture, des sports et du tourisme a également publié un guide sur l’IA générative et les droits d’auteur pour la distribution internationale afin de répondre aux préoccupations du marché. Les activités récentes du fonds fiduciaire de la République de Corée pour la propriété intellectuelle, qui célèbre son vingtième anniversaire, ont notamment porté sur la formation au leadership des femmes scientifiques, l’éducation à l’innovation des jeunes et le renforcement des capacités des PME, conformément au plan stratégique à moyen terme de l’OMPI. La République de Corée reste déterminée à réduire le fossé mondial en matière de propriété intellectuelle.
111. La délégation de la République de Moldova, parlant à titre national, a déclaré que le gouvernement de son pays souhaitait ardemment approfondir la coopération avec l’OMPI afin d’aligner sa législation nationale sur les normes internationales en matière de propriété intellectuelle, de renforcer les activités de sensibilisation, de soutenir les femmes chefs d’entreprise et de traduire en roumain les outils essentiels de l’OMPI. La guerre d’agression injustifiée et gratuite de la Fédération de Russie contre l’Ukraine a eu un impact négatif sur le pays et l’ensemble de la région. Un point sur l’Ukraine devrait être inscrit à l’ordre du jour des futures assemblées de l’OMPI, en vue de soutenir le système de propriété intellectuelle et les secteurs innovants et créatifs de ce pays. En juin 2024, la République de Moldova a ouvert les négociations d’adhésion à l’Union européenne, ce qui entraînera des réformes majeures pour harmoniser ses lois avec les normes internationales et européennes. Elle s’est félicitée de l’assistance de l’OMPI dans l’évaluation des projets de loi visant à modifier la législation nationale sur les droits d’auteur, les brevets, les indications géographiques et les questions connexes. La République de Moldova déposera son instrument de ratification de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne pendant les Assemblées actuelles. La sensibilisation des jeunes à l’importance de la protection de la propriété intellectuelle et à sa valeur économique était une priorité pour l’Agence nationale de la propriété intellectuelle (AGEPI). Un designer talentueux et innovant du pays a été nommé ambassadeur de la jeunesse de l’OMPI, ce qui devrait inciter davantage de jeunes à s’intéresser à la propriété intellectuelle.
112. La délégation de la Roumanie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Elle a soutenu les activités des différents organes de l’OMPI et a donné la priorité à l’obtention d’un consensus sur l’adoption du DLT afin de simplifier et d’harmoniser la législation relative à l’enregistrement des dessins et modèles industriels. Elle a également attaché une importance particulière à l’adoption d’un instrument juridique international pour la protection des organismes de radiodiffusion qui soit pleinement adapté aux réalités de l’ère numérique. La Roumanie a apprécié le travail de l’IGC et s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Les progrès réalisés lors de la 35e session du SCP, notamment l’accord sur les travaux futurs visant à trouver un équilibre entre les intérêts des utilisateurs du système de propriété intellectuelle et ceux du grand public, sont également les bienvenus. La Roumanie s’est intéressée aux considérations pratiques relatives à la procédure d’octroi des brevets et au transfert de technologie, en particulier dans le contexte de l’IA. Pour marquer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le Gouvernement roumain a organisé une série d’événements tout au long du mois d’avril 2024 et a diffusé une vidéo sur le respect des droits de propriété intellectuelle sur toutes les grandes chaînes de télévision. Entre septembre et décembre 2023, l’Office roumain du droit d’auteur, en collaboration avec l’OMPI, a mis en place un programme de formation sur l’enseignement des droits de propriété intellectuelle au lycée. Enfin, la Roumanie a réitéré son souhait d’accueillir un bureau extérieur de l’OMPI à Bucarest, ce qui contribuerait à renforcer l’écosystème de la propriété intellectuelle et à promouvoir les services de l’OMPI dans la région.
113. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré se rallier à la déclaration faite par la délégation du Tadjikistan au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale. L’Union européenne commettait des violations flagrantes du droit international en ce qui concerne la propriété intellectuelle des déposants et des détenteurs de droits russes. La Fédération de Russie avait condamné ces actions destructrices, qui étaient contraires à la lettre et à l’esprit des traités internationaux fondamentaux en matière de propriété intellectuelle, notamment la Convention de Paris, la Convention de Berne et la Convention instituant l’OMPI, en ce qui concerne le traitement national et la non‑discrimination en fonction de la nationalité. De telles actions de la part de l’Union européenne auraient des conséquences irréversibles et imprévisibles sur le système mondial de la propriété intellectuelle. Les tentatives de l’Union européenne, au niveau législatif, pour faire pression sur l’OMPI avaient été sans précédent. L’OMPI était utilisée à mauvais escient par des délégations individuelles pour promouvoir leurs propres programmes politiques, contraires au mandat de l’Organisation, et pour lancer des accusations infondées de violations des droits de propriété intellectuelle à l’encontre de la Fédération de Russie. La Fédération de Russie respectait pleinement toutes ses obligations internationales et n’autorisait aucune discrimination ou violation des droits sur son territoire. La situation de l’économie mondiale n’avait pas perturbé le système russe de la propriété intellectuelle, qui avait continué de fonctionner et de se développer de manière stable. Au cours de l’année précédente, le nombre de demandes de brevet, d’enregistrement de marques et d’autres actifs de propriété intellectuelle déposées par des Russes avait fortement augmenté. Le Président de la Fédération de Russie était conscient de l’importance de la promotion et de la protection de la propriété intellectuelle pour les développeurs et les entrepreneurs russes. Le Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) avait créé les conditions nécessaires à cet égard et fourni toute l’assistance possible. Le système mondial de la propriété intellectuelle ne devait pas être politisé. Une coopération multilatérale constructive favorisant un développement socioéconomique, scientifique et technologique global était essentielle.
114. La délégation du Rwanda s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s’est félicitée du travail accompli pour aligner le programme de développement sur les ODD. Le Gouvernement rwandais a créé l’environnement nécessaire pour que son régime national de propriété intellectuelle incite les innovateurs et les créateurs à développer de nouvelles technologies conformément au programme national de développement économique, en mettant l’accent sur l’autonomisation des jeunes et des femmes pour qu’ils stimulent l’innovation et la créativité au service de la croissance économique. Le Parlement était sur le point d’adopter une législation visant à transposer dans le droit national les dispositions nécessaires du protocole de Madrid, du PCT et de l’Arrangement de La Haye. Un processus de coopération en matière de gestion des noms de domaine et de règlement des litiges est en cours et le Rwanda tirera pleinement parti de ce mécanisme. Le gouvernement apprécie l’aide que le Rwanda a reçue pour améliorer son classement à l’Indice mondial de l’innovation et s’engage à poursuivre cette tendance avec le soutien de l’OMPI, des organisations régionales et des partenaires bilatéraux et internationaux. La délégation de la République démocratique du Congo a fait de fausses allégations et a cherché à politiser les travaux techniques de l’Assemblée, en faisant du Rwanda un bouc émissaire pour tenter d’éluder ses propres lacunes en matière de gouvernance et ses échecs politiques, en ignorant les initiatives de paix régionales, notamment les mécanismes régionaux de Luanda et de Nairobi, et en niant les discussions ministérielles tenues en marge de la Retraite ministérielle de la Communauté Est Africaine sur l’état des relations entre États partenaires et le processus d’intégration, qui s’est tenue du 6 au 8 juillet 2024, à Zanzibar, en Tanzanie. La République démocratique du Congo a continué à collaborer avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda, une organisation génocidaire inscrite sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies en tant que groupe terroriste, ainsi qu’avec ses groupes dissidents. Le Gouvernement rwandais n’a pris à la légère ni cette collaboration continue, ni la rhétorique rituellement belliqueuse de la République démocratique du Congo, qui cherchait à ce qu’il y ait un changement de régime au Rwanda. La délégation a demandé instamment à toutes les autres délégations de rejeter ces fausses allégations et appelle la communauté internationale à dialoguer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo en vue de résoudre pacifiquement les causes profondes du conflit et de traiter la question des réfugiés congolais dans la région, y compris les plus de 130 000 réfugiés qui vivent au Rwanda depuis plus de vingt ans.
115. La délégation de Saint‑Kitts‑et‑Nevis a déclaré que le pays avait fait des progrès significatifs dans l’expansion et la modernisation de son cadre de la propriété intellectuelle en 2024. En mars 2024, une nouvelle loi sur le droit d’auteur a été adoptée, incluant le règlement type de l’OMPI pour les OCM, approuvé au niveau régional. La division du droit d’auteur de l’OMPI a mené le processus de révision qui a conduit à la première mise à jour de la loi en 24 ans. La division juridique et de développement commercial de l’OMPI à La Haye a contribué à l’élaboration d’une législation sur les dessins et modèles industriels qui sera bientôt adoptée par le Parlement. Les réformes ont permis au pays de déposer les instruments d’adhésion à cinq traités administrés par l’OMPI. L’OMPI a collaboré avec l’office national de la propriété intellectuelle pour mettre au point des solutions d’administration numérique. Le pays attend avec impatience la mise en œuvre de l’accord de coopération qu’il a signé avec l’OMPI en avril 2024 et a félicité l’OMPI pour son approche pratique de ses projets. Le pays a mené à bien des projets relatifs à la propriété intellectuelle et au sport, mettant ainsi la propriété intellectuelle à la portée de ses entreprises et de ses communautés sportives. Cette approche pratique est conforme au Programme du gouvernement pour un État insulaire durable, qui vise à renforcer les connaissances et les capacités dans les domaines nouveaux et existants de l’autonomisation sociale et économique.
116. La délégation de Sainte‑Lucie s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Chili au nom du GRULAC. Le Registre des entreprises et de la propriété intellectuelle (ROCIP), avec l’assistance technique de l’OMPI, a entrepris des réformes législatives en 2023 et a récemment commencé à consulter les parties prenantes en vue d’adopter une nouvelle loi sur les brevets dans les mois à venir. Le pays a continué à tirer des revenus des marques, en recevant et en enregistrant environ 400 demandes de marques par an. Le ROCIP a récemment reçu sa première demande d’indication géographique et espère pouvoir l’enregistrer prochainement. Le programme législatif national pour l’avenir immédiat comprend les droits d’auteur, les dessins industriels, les marques et les indications géographiques, en vue d’assurer la conformité avec les normes internationales et de suivre le rythme de l’évolution de l’environnement numérique. Le Gouvernement de Sainte‑Lucie espère lancer IPAS 4.0 prochainement. Le pays a bénéficié du projet de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les femmes dans l’esprit d’entreprise, qui a été pleinement adopté par ses secteurs de l’agriculture et de l’exportation. La présence du Directeur général à la réunion ministérielle de l’OMPI tenue à Saint‑Kitts‑et‑Nevis en novembre 2023 a rassuré la région des Caraïbes quant à l’engagement de l’Organisation à l’égard du programme de propriété intellectuelle dans la région. Les discussions ont porté sur les tendances mondiales et la nécessité de se préparer à adopter des technologies avancées. Sainte‑Lucie ratifiera le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et espère que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT sera couronnée de succès.
117. La délégation des Samoa a déclaré se réjouir du soutien apporté par la Division de l’OMPI pour l’Asie et le Pacifique, en particulier au Bureau des marques de Samoa et aux travaux sur l’image de marque dans la région du Pacifique. Elle a remercié les divisions de l’OMPI – en particulier celles relatives au PCT et aux registres de La Haye, de Lisbonne et de Madrid – qui ont apporté un soutien constant à la division des registres des sociétés et de la propriété intellectuelle des Samoa. La division de la propriété intellectuelle pour les entreprises de l’OMPI a également apporté son soutien et l’IPAS est la pierre angulaire du registre samoan de la propriété intellectuelle. Fortes d’un patrimoine culturel riche et varié, les Samoa tiennent à préserver leur culture, leurs connaissances traditionnelles, leur biodiversité et leur créativité, et ont l’intention de ratifier le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Il est espéré que les travaux sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et le folklore se poursuivent.
118. La délégation de l’Arabie saoudite, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et se félicitant de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, a déclaré qu’elle se réjouissait à l’idée de conclure avec succès la conférence diplomatique de Riyad pour l’adoption du DLT. Au cours de l’année précédente, l’Office saoudien de la propriété intellectuelle (SAIP – Saudi Authority for Intellectual Property) a été désigné comme administration chargée de la recherche internationale et de l’examen préliminaire, et le cabinet a approuvé l’adhésion du pays au protocole de Madrid et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye. Des préparatifs sont en cours pour soumettre les instruments d’adhésion. L’Arabie saoudite a déposé plus de cinq millions de francs suisses dans ses fonds‑en‑dépôt et signera un accord à cet égard lors des Assemblées actuelles. Le pays a lancé un programme de maîtrise exécutive en propriété intellectuelle, entrepreneuriat et innovation en collaboration avec l’OMPI et l’université Umm al‑Qura et a créé un poste de procureur spécial en propriété intellectuelle au sein du bureau du procureur général en vue de renforcer l’application des droits de propriété intellectuelle. L’Arabie saoudite a proposé l’instauration d’une journée annuelle des examinateurs de la propriété intellectuelle afin de mettre en lumière leur travail. En vue de la prochaine conférence diplomatique, la délégation a invité les délégués à visiter l’exposition organisée par l’Autorité saoudienne du tourisme pour les assemblées.
119. La délégation du Sénégal s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. L’accompagnement constant que l’Organisation accordait aux activités de renforcement des capacités et d’assistance technique avait produit des résultats tangibles au Sénégal, notamment le projet de renforcement du secteur de l’audiovisuel dans plusieurs pays d’Afrique de l’Ouest, dont le Sénégal, et la labellisation du Madd de Casamance, premier produit du Sénégal enregistré en tant qu’indication géographique. Le Sénégal restait résolument engagé dans les discussions au sein de l’OMPI en faveur de l’observance adéquate de l’équilibre nécessaire entre les droits des titulaires et l’intérêt général. Le Sénégal soutenait la cause des artistes et créateurs. Conjointement avec la délégation du Congo, la délégation du Sénégal avait proposé d’inscrire la question du droit de suite à l’ordre du jour du SCCR. Par ailleurs, elle s’est félicitée de la conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a souhaité un franc succès à la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT.
120. La délégation de la Serbie a déclaré qu’en raison de l’évolution technologique rapide, il était nécessaire d’actualiser constamment le système juridique afin de protéger la propriété intellectuelle. De même, les capacités professionnelles et techniques doivent être renforcées en permanence afin de mettre en œuvre les DPI. Les petits pays ont toutefois eu du mal à suivre le rythme de ces changements dynamiques. L’OMPI est une institution internationale clé pour la mise en place d’un système de protection de la propriété intellectuelle juste et équilibré. Bien que l’égalité absolue ne soit pas réalisable, il est possible de créer un système permettant à chaque État membre de tirer le plus grand bénéfice possible de la protection de la propriété intellectuelle. *De l’idée à l’entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises*, une publication de l’OMPI que la Serbie a promue avec des experts de l’OMPI et qui a été traduite en serbe, est une ressource inestimable pour les nouvelles entreprises serbes du secteur de l’innovation. La plupart des entreprises des quatre parcs scientifiques et technologiques du pays ont été fondées sur des innovations dans le secteur des TIC. En 2023, les exportations serbes liées aux TIC ont augmenté de près de 35%, pour atteindre 3,4 milliards d’euros. Le soutien de l’OMPI a facilité cette évolution positive.
121. La délégation de la Sierra Leone s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. Face à des défis économiques, sociaux et environnementaux complexes, l’OMPI fournit à ses États membres une plateforme multilatérale précieuse pour coopérer, renforcer la confiance et améliorer les partenariats. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a été essentielle pour les PMA, car elle a fourni un cadre pour la protection du patrimoine culturel et l’autonomisation des communautés locales. Cette protection garantira une compensation équitable et attirera les investissements, favorisant ainsi la croissance économique. La propriété intellectuelle joue un rôle essentiel dans la promotion de l’innovation et des avancées technologiques pour les PME en fournissant une protection juridique, en attirant les investissements, en renforçant la compétitivité et en facilitant l’expansion du marché et les collaborations. Le Gouvernement de la Sierra Leone considère la propriété intellectuelle comme un outil de transformation qui aidera à reconstruire l’infrastructure socioéconomique et à atteindre les ODD. Dans toutes les communautés, l’esprit d’entreprise, l’innovation et la créativité des femmes ont favorisé le progrès technologique, enrichi la culture et contribué à la croissance économique. Le gouvernement a défendu l’égalité des sexes et l’émancipation des femmes comme étant la clé d’une paix et d’un développement socioéconomique durables.
122. La délégation de Singapour s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a montré que les États membres de l’OMPI continuent d’attacher de l’importance au multilatéralisme et à la primauté du droit international. Il est à espérer que le même esprit collaboratif et constructif inspirera les travaux de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Les programmes de soutien de l’OMPI en Asie et dans la région du Pacifique ont produit des résultats tangibles. Singapour collabore avec l’OMPI et le Bureau de l’OMPI à Singapour pour favoriser le développement de la propriété intellectuelle dans la région, tout en exploitant les initiatives pertinentes de l’ASEAN, telles que le portail de l’ASEAN sur la propriété intellectuelle, les programmes de partage du travail en matière de brevets et les expositions régionales. L’Office de la propriété intellectuelle de Singapour a lancé le cadre de divulgation des actifs incorporels afin d’aider les entreprises à divulguer systématiquement leurs actifs incorporels en vue de l’évaluation et de la commercialisation de la propriété intellectuelle. Singapour a également mis en place le marché en ligne GoBusiness IP Grow, qui propose 20 services différents en matière d’intelligence artificielle et de propriété intellectuelle, y compris en matière de marketing et de financement.
123. La délégation de la Slovaquie s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. L’Ukraine, ses civils et son secteur de la propriété intellectuelle sont confrontés à des défis sans précédent et la Slovaquie a condamné les récentes attaques de missiles russes sur les villes ukrainiennes, qui ont gravement endommagé un hôpital pour enfants renommé. La Slovaquie a considérablement amélioré son cadre de propriété intellectuelle afin d’accroître le soutien aux innovateurs et aux créateurs. Dans son allocution d’ouverture aux assemblées, le Directeur général a fait part d’un exemple de réussite en Slovaquie, qui montre que le programme de formation, de mentorat et de jumelage de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle à l’intention des femmes chefs d’entreprise issues des peuples autochtones et des communautés locales est un outil utile pour promouvoir la croissance économique, l’innovation sociale et la tradition. Dans le cadre de sa stratégie nationale pour la recherche, le développement et l’innovation à l’horizon 2030, la Slovaquie s’est engagée à investir 2% de son PIB dans la recherche et le développement. Elle a également pour objectif d’améliorer son classement à l’Indice mondial de l’innovation. Dans le cadre de la stratégie nationale d’innovation, davantage de fonds seraient alloués à la recherche et au développement de haute qualité et à leur coordination dans l’ensemble des politiques. Les premières mesures comprennent des super‑déductions conviviales pour la recherche et le développement, une législation visant à encourager les universités à commercialiser la propriété intellectuelle, et un financement accru pour la protection de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie. En juillet 2023, le Gouvernement slovaque a adopté sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, qui complète la stratégie nationale en matière d’innovation. Les efforts visant à sensibiliser les jeunes à l’importance des DPI se sont intensifiés et la Slovaquie a créé une académie de la propriété intellectuelle en novembre 2023. La délégation s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a apprécié l’assistance et le soutien apportés par la Division de l’OMPI pour les pays en transition et les pays développés. Elle se réjouit d’approfondir la coopération et de dynamiser les activités liées aux nouvelles idées et aux nouveaux projets. La Slovaquie a accueilli le GLOBSEC Tatra Summit 2023, où le thème de la propriété intellectuelle a figuré pour la première fois au programme de l’événement. Le Directeur général, en présentant le thème de la commercialisation et de la garantie de la propriété intellectuelle, a appelé à la participation des banques et des parties prenantes à ces processus.
124. La délégation de la Slovénie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la République de Moldova au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. La Slovénie est reconnaissante de sa collaboration fructueuse avec l’OMPI, en particulier de l’aide qu’elle lui a apportée pour l’adoption, en juin 2024, de sa stratégie nationale de propriété intellectuelle à l’horizon 2030. Cette stratégie vise à promouvoir et à soutenir la création, le développement, la protection et la gestion de la propriété intellectuelle afin de stimuler la créativité et l’innovation. La visite du Directeur général en Slovénie en 2023 a facilité la préparation de la stratégie. Le pays s’est félicité des travaux de l’OMPI dans des domaines tels que l’évaluation de la propriété intellectuelle, la commercialisation et le financement garanti par la propriété intellectuelle et se réjouit à l’idée de poursuivre sa coopération avec l’Organisation. Une conférence internationale sur les indications géographiques et les marques collectives dans le domaine de la gastronomie et du tourisme, qui se tiendra en Slovénie en novembre 2024, offrira une plateforme pour partager des idées sur les nouveaux cadres juridiques, les meilleures pratiques et les réussites relatives aux indications géographiques agricoles et non agricoles. On espère que de nombreux États membres y participeront. La Slovénie est imprégnée de l’esprit de multilatéralisme qui a conduit à l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et contribuera à une issue positive et consensuelle de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT.
125. La délégation de l’Afrique du Sud a déclaré s’aligner sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a constitué une réussite phénoménale pour le multilatéralisme en cette période d’incertitude mondiale et de polarisation accrue, ainsi qu’une étape importante dans la lutte contre l’appropriation illicite des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés. Néanmoins, il reste beaucoup à faire en matière de protection de la propriété intellectuelle pour les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. L’écosystème de la propriété intellectuelle a besoin d’être réformé et le traité proposé sur le droit des dessins et modèles agira comme un catalyseur à cet égard en aidant à protéger et à promouvoir l’innovation par les peuples autochtones et les communautés locales, en s’appuyant sur des régimes de divulgation obligatoire. Le consensus sur le programme d’établissement de normes, y compris l’adoption du DLT, est essentiel. Les mécanismes de protection et d’application des marques et des dessins et modèles industriels nécessitent une approche équilibrée et les efforts de l’OMPI pour promouvoir un cadre de propriété intellectuelle équitable et transparent sont les bienvenus. Les ODD devraient être au cœur de l’orientation des travaux de l’OMPI. Les efforts déployés pour intégrer le Plan d’action pour le développement ont été salués, mais une plus grande cohérence est nécessaire dans les rapports présentés au CDIP. L’Afrique du Sud a soutenu la stratégie d’autonomisation des jeunes de l’Organisation. L’autonomisation des jeunes dans la propriété intellectuelle libérerait l’innovation et la créativité.
126. La délégation de l’Espagne s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle a loué les efforts déployés par l’OMPI pour promouvoir le multilatéralisme, l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et la convocation de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Ce dernier, s’il est adopté, harmonisera et rationalisera la procédure d’attribution des dessins et modèles et profitera aux utilisateurs du système dans le monde entier. L’Espagne attache une importance particulière aux différents systèmes de propriété industrielle gérés par l’OMPI et se félicite de l’adhésion de nouveaux membres à ces systèmes au cours de l’année écoulée. Il faut faire davantage pour ouvrir l’écosystème de la propriété industrielle à un plus grand nombre d’utilisateurs, afin de leur permettre de protéger et de valoriser leurs actifs incorporels. Il convient de féliciter l’OMPI pour les nombreux programmes et initiatives mis en œuvre au cours de l’année écoulée – en particulier ceux destinés aux populations mal desservies, aux PME, aux femmes et aux jeunes – afin de favoriser un écosystème de la propriété intellectuelle et industrielle ouvert à tous et contribuant au développement économique mondial. L’Espagne soutient les travaux du SCCR et donne la priorité à l’obtention d’un consensus sur la convocation d’une conférence diplomatique dans un avenir proche afin d’adopter un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion qui tienne compte des derniers développements technologiques.
127. La délégation de Sri Lanka s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et a déclaré qu’elle saluait le rôle crucial joué par l’OMPI dans la finalisation du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Le projet de l’OMPI visant à numériser les documents devait débuter à Sri Lanka et permettre au pays de moderniser sa plateforme IPAS et de faciliter le dépôt en ligne. Sri Lanka espère ratifier le protocole de Madrid et a remercié le registre de Madrid pour son soutien dans la finalisation du projet de modification de la législation nationale en matière de propriété intellectuelle, qui sera présenté au Parlement dans un avenir proche. Une nouvelle législation sur les indications géographiques renforcerait la protection des produits sri‑lankais uniques, tels que le thé de Ceylan, la cannelle de Ceylan et les pierres précieuses de Ceylan. Un projet avec la division IP for Business visant à aider les petites entreprises de Sri Lanka à mieux utiliser le système de propriété intellectuelle dans leurs stratégies commerciales et un programme de formation en partenariat avec deux grandes chambres de commerce de Sri Lanka devaient débuter en 2024. Sri Lanka a ouvert 30 CATI dans des universités et des centres de recherche et, au cours des six années du projet “Enabling the IP Environment”, mis en œuvre par la Division de l’OMPI pour l’Asie et le Pacifique, des universités et des instituts de recherche ont adopté des politiques en matière de propriété intellectuelle. Sri Lanka a apprécié le soutien technique de l’OMPI pour la formulation d’une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et a souhaité à l’OMPI un dialogue constructif lors de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT.
128. La délégation du Soudan, s’alignant sur les déclarations faites par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes, a déclaré que le Soudan attachait une grande importance à la promotion et à la protection de la propriété intellectuelle, compte tenu de son rôle dans le développement de l’économie soudanaise, la protection des biens nationaux, l’amélioration de la compétitivité et l’augmentation des recettes provenant du commerce des produits agricoles et animaux et de l’artisanat soudanais. Le Soudan collabore avec les ministères compétents pour élaborer une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle et pour renforcer les capacités des institutions telles que les universités et les centres de recherche dans ce domaine. Elle commençait à bénéficier du projet d’indications géographiques pour les produits du pays et avait lancé la création d’un centre national de formation à la propriété intellectuelle et de centres de technologie et d’innovation. Un accord a récemment été conclu avec l’OMPI sur la création de systèmes de propriété industrielle en vue d’une transformation numérique complète et d’une transition vers le nuage. Malheureusement, les efforts du pays ont été contrariés et ses richesses détruites par la guerre déclenchée par les forces rebelles de soutien rapide et leurs partisans. Celles‑ci ont commis des actes de terreur à grande échelle, notamment en déplaçant de force des populations indigènes et des communautés agricoles, en détruisant des centres de recherche et en contraignant des membres des classes instruites et des professions libérales à fuir le pays. En conséquence, le secteur de la créativité et de l’innovation, les entreprises et les PME ont beaucoup souffert. Le Soudan apprécie les efforts déployés par l’Organisation pour réaliser les ODD et relever les défis auxquels sont confrontés les pays en développement et les États touchés par un conflit, et reste déterminé à mener à bien les projets conjoints existants avec l’OMPI. Il a salué le projet de texte adopté lors de la dernière session du CDIP sur le soutien aux pays en crise, tels que le Soudan. Les efforts conjoints et l’assistance internationale seront décisifs pour restaurer le secteur de l’innovation du pays et l’expertise et les ressources de l’Organisation seront nécessaires pour créer un environnement propice à l’innovation, à la créativité et à la croissance économique, y compris le soutien aux femmes entrepreneurs et aux PME qui ont été touchées par la crise actuelle. Le Soudan attend avec impatience la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT.
129. La délégation de la Suède s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B et par la délégation de la Hongrie au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La Suède a apporté un soutien sans faille à l’Ukraine et l’OMPI doit continuer à soutenir le système d’innovation ukrainien. Les derniers bombardements d’infrastructures civiles, dont un hôpital pédiatrique, ont touché l’avenir de l’innovation : les enfants d’Ukraine. La Suède s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et espère que la prochaine conférence diplomatique aboutira à la conclusion du DLT. Un système de propriété intellectuelle qui fonctionne bien est essentiel à une économie fondée sur la connaissance, qui ne peut atteindre son plein potentiel que lorsque des esprits créatifs et novateurs – indépendamment du sexe, de l’origine sociale et ethnique, des capacités physiques, des croyances religieuses ou de l’orientation sexuelle – se rencontrent, travaillent et innovent ensemble. Les activités de l’OMPI axées sur les femmes inventrices et innovatrices ont augmenté en nombre et en intensité et il convient de poursuivre ces travaux. La décision de déplacer la date des assemblées de l’automne septentrional à l’été a continué d’entraver la capacité des délégations à s’y préparer.
130. La délégation de la Suisse s’est jointe à la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait constitué un succès important pour le multilatéralisme. Elle s’est dite particulièrement satisfaite de constater que, depuis 2023, le système de Lisbonne était en mesure de procéder aux transactions d’une manière beaucoup plus efficace. Afin que le système de Lisbonne fournisse à ses membres des services d’une qualité comparable à ceux fournis par les autres systèmes d’enregistrement et considérant les adhésions récentes et en vue, des ressources adéquates devaient être assurées au système dans le futur. La délégation de la Suisse a noté avec satisfaction l’avancement des discussions concernant la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle, notamment dans le cadre des importants travaux en cours au sein du SCP et du SCCR. Il lui semblait crucial de continuer ces travaux pour que les États membres partagent leurs expériences et apprennent les uns des autres. L’OMPI devait poursuivre les travaux sur l’intelligence artificielle et la propriété intellectuelle, afin de suivre l’évolution rapide des nouvelles technologies. La délégation de la Suisse a remercié l’OMPI pour son assistance et son appui au secteur de l’innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l’Ukraine, précisant qu’en tant que pays hôte de l’OMPI, la Suisse soutenait le Secrétariat dans ses efforts pour relever les défis identifiés dans ce rapport.
131. La délégation de la République arabe syrienne a déclaré accueillir favorablement les programmes de coopération avec l’OMPI et le suivi des projets existants dans le pays. Ils ont contribué à la protection de la propriété intellectuelle et aux efforts du gouvernement de ce pays pour faire progresser l’économie, améliorer les infrastructures, développer les industries locales et favoriser une culture de l’investissement dans la recherche scientifique, le transfert de technologie, la connaissance et la compétitivité, en particulier à une période où le pays se remettait des difficultés auxquelles il avait été confronté et des conséquences des actions coercitives unilatérales qui avaient affecté la vie de millions de Syriens. Une exposition sur la créativité et les inventions organisée à Damas l’année précédente avait attiré des projets pilotes de plus de 75 jeunes créateurs, inventeurs et entrepreneurs, y compris des femmes. Elle avait également été marquée par la participation d’incubateurs d’entreprises. Plus de 50 formateurs dans tous les domaines spécialisés de la propriété intellectuelle ont suivi un programme géré par le Centre national de formation à la propriété intellectuelle en collaboration avec des experts de l’Académie de l’OMPI. Le Centre a également organisé son premier cours à l’intention des jeunes propriétaires de PME et des étudiants universitaires, et il met actuellement en œuvre des programmes de formation visant à promouvoir une culture des droits de propriété commerciale et industrielle dans les universités, les écoles, les petites entreprises et le secteur des affaires, en mettant l’accent sur les femmes et les jeunes. La République arabe syrienne se réjouit de la poursuite de la coopération avec l’OMPI dans le cadre du programme d’entrepreneuriat destiné aux femmes d’affaires syriennes et de l’adoption du DLT. Elle a soutenu l’utilisation élargie de l’arabe comme langue officielle au sein de l’Organisation et de ses publications, études et supports d’information.
132. La délégation du Tadjikistan, parlant à titre national, a déclaré que la coopération internationale avait joué un rôle clé dans l’élaboration de son système national de la propriété intellectuelle, qui avait été lancé en 1993. Le pays est partie à 25 traités internationaux multilatéraux en matière de propriété intellectuelle et à une série d’accords intergouvernementaux et interinstitutionnels au niveau bilatéral. Les efforts visant à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle et à stimuler la créativité, l’activité inventive et les brevets se poursuivent. À cette fin, des conférences et des séminaires ont été organisés dans tout le pays. Le Tadjikistan s’efforce de mettre en place de nouveaux services numériques et systèmes d’information afin d’accélérer et d’accroître la transparence des activités liées aux brevets, et développe des approches de pointe, notamment par le biais de l’utilisation de l’IA et de la diffusion des données. La stratégie de propriété intellectuelle du pays, qui s’étendra jusqu’en 2030, définit la vision du développement du système national de propriété intellectuelle. Les appellations d’origine et les indications géographiques jouent un rôle de plus en plus important dans le développement des régions du pays. La plupart des régions du Tadjikistan disposent de biens et de services de haute qualité basés sur des richesses naturelles et humaines locales uniques. Elles étaient bien connues dans d’autres régions et même à l’étranger, ce qui signifie que les marques locales pouvaient contribuer à attirer les investissements étrangers et à favoriser le tourisme. Une législation a été élaborée pour protéger les marques régionales. Une fois adoptée, elle stimulera le potentiel d’exportation du pays.
133. La délégation de la Thaïlande a déclaré avoir accueilli favorablement l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui faciliterait les négociations futures sur les savoirs et les expressions culturelles traditionnels. La stratégie de la Thaïlande en matière de propriété intellectuelle vise à susciter des changements dans les domaines politiques ayant un lien direct avec la propriété intellectuelle, notamment les soins de santé, le changement climatique, l’énergie et la sécurité alimentaire, le commerce et les industries créatives. La Thaïlande révise actuellement ses lois nationales sur la propriété intellectuelle afin d’instaurer la confiance, d’accélérer l’innovation, de faciliter l’adoption des technologies par les PME, d’attirer de nouveaux investissements dans les secteurs innovants et de développer les industries fondées sur le droit d’auteur. L’année précédente, le centre national de conseil en propriété intellectuelle a fourni des services de conseil à plus de 10 000 entreprises de toutes tailles. Pour compléter les efforts nationaux, l’OMPI devrait continuer à fournir des outils utiles pour aider les entreprises à élaborer des stratégies en matière de propriété intellectuelle et à accroître ainsi leur valeur marchande. Il est également particulièrement important d’intégrer les considérations relatives au développement dans tous les programmes de l’OMPI.
134. La délégation du Timor‑Leste a déclaré que l’assistance fournie par l’OMPI pour mettre en place un système de la propriété intellectuelle moderne au Timor‑Leste avait été inestimable. Le code des droits d’auteur et des droits voisins a été adopté récemment et le gouvernement a l’intention d’élaborer une stratégie sur la manière de l’appliquer efficacement en développant des infrastructures, en renforçant les capacités et en organisant des campagnes de sensibilisation. Le code de la propriété industrielle, qui englobe un large éventail de droits de propriété intellectuelle, est actuellement examiné par le Parlement. Ce processus a illustré la détermination du pays à adopter une législation conforme à ses propres intérêts et à l’accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord sur les ADPIC). Le Ministère du commerce et de l’industrie a récemment mis en place un groupe de travail chargé de créer un office de la propriété intellectuelle. Une visite d’une équipe technique de l’OMPI dans le pays en juin 2024 a conduit à une coopération plus étroite sur la mise en œuvre de la feuille de route nationale en matière de propriété intellectuelle du pays pour la création d’un institut de la propriété intellectuelle et l’application du code de la propriété intellectuelle.
135. La délégation du Togo a salué le travail de qualité effectué par l’OMPI afin de mettre la propriété intellectuelle au centre des questions de développement, tout particulièrement en Afrique. Ces questions de développement induisaient notamment la valorisation du patrimoine national. À cet égard, l’OMPI et la Chine avaient apporté au Togo un appui technique et financier dans le domaine des indications géographiques. La mise en place du système de commercialisation du Riz de Kovié constituait l’étape suivante pour laquelle le Togo aurait besoin du soutien des partenaires. Le Togo avait recensé ses besoins prioritaires en matière de propriété intellectuelle, notamment l’élaboration d’une politique nationale de transfert de technologie, qui était particulièrement importante pour le secteur agricole au Togo, et d’autres aspects qui nécessitaient une assistance pour le renforcement des capacités techniques des différentes parties prenantes. Le Togo était résolument engagé dans la promotion de l’innovation et de la recherche, et la délégation a vivement remercié tous les partenaires techniques et financiers et restait déterminée à atteindre ses objectifs grâce à leur appui.
136. La délégation de la Trinité‑et‑Tobago s’est associée à la déclaration faite par la délégation chilienne au nom du GRULAC et a déploré les dégâts causés par l’ouragan Beryl dans les Caraïbes. Le pays a été témoin de développements dans le domaine de la propriété intellectuelle, dont beaucoup ont été réalisés avec le soutien de l’OMPI. L’Office de la propriété intellectuelle de la Trinité‑et‑Tobago (TTIPO), l’OMPI, l’Office des brevets du Japon (JPO) et l’Université des Indes occidentales (UWI) ont accueilli un important forum régional sur les déchets plastiques, réunissant des acteurs majeurs pour stimuler l’innovation dans ce domaine. Le TTIPO a également organisé le deuxième concours de technologies appropriées en collaboration avec l’OMPI, l’Office coréen de la propriété intellectuelle et l’UWI afin de récompenser l’excellence dans l’élaboration de solutions innovantes, de promouvoir l’utilisation de l’information en matière de brevets et de souligner le soutien apporté aux PME et aux femmes entrepreneurs. En 2024, 40% des finalistes étaient des femmes. Le pays a modifié sa loi sur les droits d’auteur afin d’étendre la durée de protection des droits d’auteur et des droits voisins de 50 à 70 ans. La stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle que Trinité‑et‑Tobago a élaborée avec l’aide de l’OMPI est désormais en grande partie achevée. Sa mise en œuvre ferait de la propriété intellectuelle l’épine dorsale de la stratégie de développement national Vision 2030 du pays. Le pays a remercié l’OMPI pour la stratégie de gestion de la propriété intellectuelle mise en place au musée du carnaval dans le cadre de la réponse au COVID‑19. Sous l’égide du Consortium pour des livres accessibles, le pays est en train de convertir son programme d’enseignement en un format accessible, conformément au Traité de Marrakech. Il a également organisé un atelier national sur la propriété intellectuelle et les applications mobiles, axé sur l’esprit d’entreprise, avec le soutien de l’OMPI.
137. La délégation de la Tunisie, s’alignant sur les déclarations faites par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes et par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l’approche du pays en matière de propriété intellectuelle était déterminée par les règles internationales qui la régissaient. La Tunisie n’a donc pas ménagé ses efforts pour mettre ses lois et procédures en conformité avec les normes internationales et pour adhérer aux traités internationaux en matière de propriété intellectuelle. La Constitution de 2022 garantit le droit à la propriété intellectuelle. La Tunisie a récemment adhéré à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne et est signataire du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer au succès de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Les excellents liens de coopération du pays avec l’OMPI lui ont permis de bénéficier de nombreux projets et activités à l’appui des programmes nationaux de propriété intellectuelle visant à encourager l’innovation et la technologie, la protection des créations et des inventions, ainsi que l’esprit d’entreprise chez les jeunes. La coopération future comprendra des travaux sur la stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays, des initiatives visant à encourager les femmes rurales à innover et à travailler collectivement, des projets destinés à stimuler la compétitivité industrielle et économique en évaluant leur capacité d’innovation et en sauvegardant leurs actifs de propriété intellectuelle. Le soutien de la Tunisie au peuple palestinien et à sa juste cause est inébranlable. Pendant plus de 70 ans, ce dernier a été victime de génocide, de pillage et de détournement systématique de ses terres et de son patrimoine.
138. La délégation de la Türkiye, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation du Royaume des Pays‑Bas au nom du groupe B, a déclaré qu’il convenait d’encourager la création de produits issus de la connaissance et de la créativité afin de favoriser le progrès technologique et de stimuler la croissance économique. Il est essentiel de mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle solide et ouvert à tous, qui permette aux créateurs, aux industries culturelles et fondées sur le droit d’auteur, aux innovateurs et aux entrepreneurs de se prendre en main. La Türkiye s’est engagée à promouvoir les DPI dans l’ensemble de la société et les autorités turques chargées de la propriété intellectuelle ont travaillé dur pour renforcer le système national de propriété intellectuelle conformément aux meilleures pratiques internationales. Ces efforts ont permis au pays de se classer au 12e rang pour les demandes de brevet, au 3e rang pour les demandes de marques et au 2e rang pour les demandes de dessins et modèles en fonction de l’origine. La Türkiye a progressé dans le classement de l’Indice mondial de l’innovation au cours des dernières années et figure parmi les 40 économies mondiales les plus innovantes. Soutenue par l’OMPI, la Türkiye s’efforce en permanence de développer son paysage de la propriété intellectuelle et a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir une croissance axée sur l’innovation. L’élaboration des politiques de l’OMPI est d’une importance capitale et l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a marqué un tournant pour le multilatéralisme et la prise de décision fondée sur le consensus. La Türkiye est convaincue que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT sera également couronnée de succès et soutient un processus décisionnel transparent et fondé sur le consensus au sein de l’Organisation.
139. La délégation de l’Ouganda s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains et s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui montrait qu’un engagement constructif et une volonté politique pouvaient permettre de dégager un consensus, même sur des questions complexes. Le traité permettrait aux États membres d’aller de l’avant en ce qui concerne la conclusion d’instruments internationaux sur les savoirs et les expressions culturelles traditionnels. L’Ouganda s’est félicité du renouvellement du mandat de l’IGC, qui permettra de combler les lacunes relatives à ces instruments et de dégager un consensus sur les autres questions en suspens soumises à ce comité. Face au changement climatique et à son impact sur d’autres problèmes de développement, le Gouvernement ougandais alloue des ressources pour résoudre les problèmes de développement et encourager la croissance. Elle s’est associée à l’OMPI, entre autres, pour diverses activités de coopération technique, notamment la réforme juridique, la création de CATI, le renforcement des capacités par le biais du programme conjoint de maîtrise en propriété intellectuelle et de divers cours d’enseignement à distance, et la valorisation des produits agricoles par le biais du projet sur les indications géographiques. Les systèmes de propriété intellectuelle doivent répondre aux besoins de développement actuels des États membres. Une attention particulière devrait être accordée aux questions émergentes, y compris la réglementation des technologies de pointe, telles que l’IA, du point de vue de la propriété intellectuelle. Les initiatives de l’OMPI visant à autonomiser les jeunes et les femmes ont été particulièrement bien accueillies.
140. La délégation de l’Ukraine a déclaré qu’elle était obligée d’aborder la guerre d’agression permanente, injustifiée et gratuite de la Fédération de Russie qui avait sapé l’ordre international fondé sur des règles, perturbé l’écosystème de la propriété intellectuelle et remis en cause le mandat fondamental de l’OMPI. La veille, la Fédération de Russie avait lancé plus de 40 missiles sur l’Ukraine et pris pour cible le plus grand hôpital pour enfants d’Europe, causant des morts, des blessés et des destructions. Depuis 2022, la Fédération de Russie avait détruit plus de 166 000 éléments d’infrastructure civile en Ukraine, y compris dans le secteur de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle était sous occupation russe dans les territoires ukrainiens souverains qui étaient temporairement sous contrôle militaire russe. Les conséquences catastrophiques de la guerre s’aggravaient chaque jour et s’étendaient au‑delà de l’Ukraine. En faisant fi de la mission de l’OMPI, en menant une guerre d’agression contre un autre État membre et en violant systématiquement les droits de propriété intellectuelle de ce dernier, la Fédération de Russie ne méritait pas de participer aux assemblées et avait perdu le privilège d’accueillir un bureau extérieur de l’OMPI. Malgré l’agression russe, le Gouvernement ukrainien avait continué de donner la priorité au développement de son système de la propriété intellectuelle et de tirer parti des ressources et des projets de l’OMPI. La délégation a remercié l’OMPI pour l’aide inestimable qu’elle lui avait apportée dans l’élaboration de sa stratégie nationale de propriété intellectuelle et dans le renforcement de la capacité d’adaptation des secteurs de l’innovation et de la créativité du pays. Le Bureau international devait approfondir sa coopération avec les institutions ukrainiennes afin de soutenir la communauté nationale de la propriété intellectuelle, d’atténuer les effets de la guerre et de contribuer aux efforts de redressement. L’OMPI devait fournir une évaluation actualisée de l’impact à moyen et long termes de la guerre sur les secteurs de l’innovation et de la créativité du pays pour les prochaines assemblées. Afin d’accomplir la mission de l’Organisation, qui consistait à promouvoir la propriété intellectuelle en tant qu’outil pour un avenir meilleur et plus durable pour toutes et tous, il était essentiel d’assurer une paix juste et durable en Ukraine, fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et sur le cadre de paix convenu lors du récent Sommet sur la paix en Ukraine.
141. La délégation des Émirats arabes unis, affirmant que les actuelles assemblées encourageraient une culture de la propriété intellectuelle, ainsi que l’innovation et la créativité, s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Les Émirats arabes unis ont accompli des progrès considérables, conformément aux meilleures pratiques mondiales, en créant un environnement favorable à la propriété intellectuelle dans le pays, qui est propice à l’innovation et aux activités liées aux brevets, ainsi qu’à la croissance de projets de développement fondés sur la connaissance. Parmi les faits marquants se trouve le lancement, par le Ministère de l’économie, d’un nouveau système de propriété intellectuelle comprenant 11 initiatives intégrées visant à encourager l’innovation et la créativité, un partenariat avec la Ligue espagnole de football professionnel (“La Liga”) sur un laboratoire antipiratage visant à bloquer les sites Web portant atteinte aux DPI la réception de plus de 136 000 demandes de marques et de 12 500 demandes de brevet depuis 2019, l’adhésion du pays au Protocole de Madrid et à l’Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l’enregistrement des marques (Arrangement de Nice), ainsi que la première place du pays parmi les pays arabes, et la huitième place globale pour la région de l’Afrique du Nord et de l’Asie occidentale, dans l’édition 2023 de l’Indice mondial de l’innovation. Après 50 ans de partenariat fructueux depuis que les Émirats arabes unis ont adhéré à l’OMPI, le pays est prêt à approfondir sa coopération avec l’Organisation et ses États membres, à œuvrer de manière constructive à la protection des droits de propriété intellectuelle, à contribuer à la réalisation des ODD par l’échange d’informations, d’expériences et de connaissances, et à stimuler sa propre croissance économique. Les Émirats arabes unis se félicitent de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et soutiendront tous les efforts visant à atteindre ses objectifs. Ils ont souhaité à l’Arabie saoudite de mener à bien la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. Ils ont examiné avec un vif intérêt la proposition d’ouvrir un bureau extérieur de l’OMPI dans les Émirats arabes unis et ont intensifié les travaux conjoints sur l’inclusion de l’arabe en tant que langue de travail dans le système de Madrid. Cette dernière permettrait d’accroître le degré d’engagement mondial dans les activités de l’Organisation et de consolider le principe du multilinguisme. La délégation s’est félicitée de la décision du Directeur général de participer au prochain Sommet mondial des gouvernements, qui se tiendra aux Émirats arabes unis en février 2025 et constituera une plateforme de discussion sur l’avenir de la propriété intellectuelle, l’étendue des possibilités qu’elle offre et les techniques utilisées pour son développement.
142. La délégation du Royaume‑Uni a déclaré que la conclusion du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés avait été une année historique pour l’OMPI et qu’il était agréable de constater le consensus atteint sur une question aussi complexe et ancienne. Elle a manifesté l’espoir que le même esprit constructif guiderait les travaux de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT, dont le succès serait essentiel pour garantir que le droit et la pratique en matière de dessins et modèles soient simplifiés et profitent aux concepteurs et aux parties prenantes de la propriété intellectuelle. Le Royaume‑Uni soutenait l’OMPI dans sa mission d’élaboration d’un système de la propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorise l’innovation et la créativité au profit de toutes et de tous, et il continuerait de contribuer à la modernisation du système mondial de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement britannique nouvellement élu s’était déjà engagé à accélérer l’innovation, l’investissement et la productivité au moyen d’activités scientifiques et de travaux de recherche de niveau international dans l’ensemble du pays, et à veiller à ce que les technologies soient mises au point en toute sécurité et que leurs avantages soient largement partagés. L’Office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni continuerait de viser l’excellence en matière de propriété intellectuelle aux niveaux national et international. La délégation a félicité l’OMPI pour ses bons résultats financiers et les progrès accomplis dans l’amélioration de sa culture organisationnelle, de son obligation de rendre compte et de sa responsabilité. Un environnement sain et inclusif pour l’ensemble du personnel de l’OMPI améliorerait le fonctionnement de l’Organisation. La délégation a accueilli favorablement le rapport du Secrétariat sur l’Ukraine (A/65/7). La guerre illégale et généralisée que la Fédération de Russie avait lancée contre l’Ukraine était entrée dans sa troisième année et, à la lumière de la récente attaque contre un hôpital pour enfants, l’engagement du Gouvernement britannique à l’égard de l’Ukraine restait clair et absolu.
143. La délégation de la République‑Unie de Tanzanie, s’alignant sur la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu’il était nécessaire de disposer d’un personnel plus représentatif et multiculturel à l’OMPI. L’Organisation doit être félicitée pour sa mise en œuvre du programme de développement et l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Les États membres doivent veiller à la mise en œuvre du traité et la République unie accueillera favorablement l’élargissement de son champ d’application à la protection des savoirs et des expressions culturelles traditionnels. L’OMPI a sélectionné le pays pour la mise en œuvre de quatre grands projets en 2024 : une clinique de gestion de la propriété intellectuelle pour les PME et les jeunes entreprises, la création d’une institution de propriété intellectuelle et d’un centre de propriété intellectuelle pour l’Afrique de l’Est, une étude actualisée sur la contribution des industries fondées sur le droit d’auteur à l’économie nationale, et une initiative visant à renforcer le respect de la propriété intellectuelle, qui comprend une formation pour les procureurs, les agents de police et les agents de surveillance du marché. L’OMPI aide le pays à configurer sa plateforme IPAS, à améliorer son environnement TIC grâce à WIPOCOS et WIPO Connect, à élaborer une politique de propriété intellectuelle pour Zanzibar et un programme national de formation pour les jeunes innovateurs, à fournir une plateforme d’apprentissage à distance pour un programme de maîtrise en propriété intellectuelle à l’Université de Dar es‑Salaam et à renforcer les capacités des institutions participant au projet CATI. L’outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de l’OMPI a été mis à disposition en kiswahili et le pays bénéficie d’un programme conjoint avec l’Académie de l’OMPI pour former des formateurs aux méthodes d’enseignement de la propriété intellectuelle. La Ligue tanzanienne des aveugles et le Bureau des droits d’auteur ont reçu une aide sous la forme d’appareils daisy Vevo, et les étudiants et les enseignants souffrant de déficiences visuelles dans diverses écoles ont bénéficié d’une formation. La République‑Unie améliore les services de propriété intellectuelle et leur application grâce à des programmes de réforme juridique, de renforcement des capacités et de sensibilisation, notamment en vue de soutenir les PME et les innovateurs issus de groupes sous‑représentés.
144. La délégation des États‑Unis d’Amérique a déclaré que le peuple ukrainien bénéficiait du soutien indéfectible des États‑Unis d’Amérique et a salué la résilience dont avaient fait preuve les innovateurs et les créateurs de ce pays face à l’invasion de la Fédération de Russie. Elle a condamné l’attaque récente d’un hôpital pour enfants à Kiev. La délégation des États‑Unis d’Amérique s’est félicitée de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et a souligné qu’il était le résultat d’un accord consensuel. La prise de décisions par consensus devait continuer d’être recherchée dans la mesure du possible pour assurer le succès continu de l’Organisation et pour soutenir les parties prenantes qui comptaient sur un système de la propriété intellectuelle sain. Les États‑Unis d’Amérique se réjouissaient de collaborer avec d’autres États membres dans le courant de l’année pour conclure un traité sur le droit des dessins et modèles qui simplifierait et harmoniserait les exigences de forme relatives aux dessins et modèles dans le monde entier. Il demeurait impératif d’améliorer la viabilité financière de toutes les unions de l’OMPI et de remédier au déséquilibre des charges financières imposées à une union et aux déposants du PCT. Il restait encore beaucoup à faire pour que toutes les unions de l’OMPI puissent s’autofinancer. Les travaux de l’OMPI devaient être évalués compte tenu de son mandat, tel qu’il est défini à l’article 3 de la Convention instituant l’OMPI, à savoir promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Ce mandat devait guider l’Organisation et ses États membres.
145. La délégation de l’Uruguay a déclaré qu’elle encourageait l’innovation en tant que moteur essentiel du développement économique national. L’adhésion récente du pays au PCT est le résultat d’un effort conjoint de plusieurs parties prenantes sur une période de 30 ans. La participation au système international des brevets est fondamentale pour des pays comme l’Uruguay qui cherchent à s’ouvrir au monde extérieur. Afin d’instaurer une culture favorisant une meilleure utilisation et un plus grand respect de la propriété intellectuelle, un accord a récemment été signé avec l’administration nationale de l’enseignement public pour inclure des sujets liés à la propriété intellectuelle dans l’enseignement primaire. L’Uruguay fait un effort particulier pour renforcer les capacités nationales des parties prenantes dans de multiples domaines de la propriété intellectuelle. Dans le cadre d’une approche systématique et globale de la promotion de la protection de la propriété intellectuelle, le gouvernement a mis en place des cliniques de gestion de la propriété intellectuelle pour le secteur audiovisuel et a déployé des cours de formation à la propriété intellectuelle pour les juges des tribunaux civils. Les résultats du programme Uruguay Innovation Hub, notamment l’ouverture de laboratoires et l’intégration des connaissances en matière de propriété intellectuelle, ont démontré le potentiel du pays. Le Gouvernement uruguayen doit simplement tirer parti de ce potentiel. L’Uruguay modernise actuellement sa réglementation sur les indications géographiques afin d’encourager les producteurs nationaux à les utiliser et de favoriser le développement des chaînes de valeur correspondantes.
146. La délégation de l’Ouzbékistan a déclaré que le Gouvernement ouzbek avait pris des mesures importantes ces dernières années pour mettre en œuvre les normes internationales en matière de propriété intellectuelle et créer ainsi des conditions favorables à l’innovation et à la protection des droits de propriété intellectuelle. Dans le cadre de son adhésion à l’Organisation mondiale du commerce (OMC), l’Ouzbékistan a entrepris des réformes pour rendre la législation nationale conforme aux dispositions de l’accord sur les ADPIC. En février 2024, l’Ouzbékistan a adopté une loi établissant une base juridique claire pour les licences obligatoires, a mis en place un système de protection des données réglementaires dans l’industrie pharmaceutique, a donné aux autorités douanières des pouvoirs d’office pour lutter contre la contrefaçon et a supprimé les droits d’importation pour les non‑résidents. Une autre loi a été adoptée sur l’adhésion du pays à l’Arrangement de La Haye et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye. Plusieurs projets de loi ont été élaborés en vue de lutter contre les produits de contrefaçon, notamment des projets de loi prévoyant l’introduction de sanctions pénales pour les violations des DPI, la confiscation et la destruction des produits de contrefaçon et le droit pour les détenteurs de droits d’auteur d’exiger le paiement d’une compensation statutaire pour les violations. La délégation s’est félicitée du soutien continu de l’OMPI, des organisations partenaires et des États membres aux efforts déployés par le pays pour améliorer le régime national de propriété intellectuelle.
147. La délégation de Vanuatu s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a apprécié l’assistance technique qu’elle a reçue de l’Organisation pour le renforcement des capacités, avec un accent particulier sur les indications géographiques. Le soutien de l’OMPI à la mise en place de l’organisme de gestion des entreprises du pays, qui a notamment consisté à élaborer un guide des entreprises du Vanuatu, a apporté une valeur ajoutée substantielle aux activités quotidiennes en matière de propriété intellectuelle. Le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté empêchera l’octroi erroné de brevets et garantira un partage équitable des bénéfices. Il permettra également à Vanuatu de préserver la richesse de sa biodiversité et de son patrimoine culturel tout en promouvant le développement durable. La délégation a exhorté les États membres à ratifier le traité afin d’accélérer son entrée en vigueur. L’intersection critique de la propriété intellectuelle et du commerce international revêt une importance culturelle et économique particulière pour Vanuatu. Les droits de propriété intellectuelle sont profondément ancrés dans les rituels traditionnels et vitaux pour les économies, et doivent être protégés. Le Vanuatu progresse donc vers l’adhésion à l’Arrangement de Lisbonne. Il élabore également un plan stratégique pour le développement d’un écosystème de propriété intellectuelle, en mettant l’accent sur le changement climatique et les menaces que représentent l’élévation du niveau des mers, les catastrophes naturelles et les défis qui y sont associés. L’innovation a été un élément clé de la réponse. La complaisance n’était pas une option.
148. La délégation du Venezuela (République bolivarienne du) a déclaré que le pays s’était efforcé de mettre en place un système de la propriété intellectuelle qui favorise le développement économique et l’unité nationale, malgré l’application extraterritoriale et illégitime de plus de 930 mesures coercitives unilatérales à son encontre. La guerre économique menée contre la République bolivarienne du Venezuela a affecté les secteurs productifs publics et privés et a également eu des implications géopolitiques et géostratégiques évidentes. Dans le cadre des politiques et des initiatives mises en œuvre par le gouvernement du pays pour promouvoir une économie diversifiée et fondée sur la connaissance, un certain nombre d’activités ont été menées pour coordonner les secteurs public et privé et pour formuler une stratégie nationale globale en matière de propriété intellectuelle afin de répondre aux besoins et aux défis nationaux. Elle intensifie ses efforts dans trois domaines : la transformation du commerce intérieur, la revitalisation de l’industrie nationale et l’exploitation de la propriété intellectuelle, de l’innovation et de la créativité pour remédier à l’impact négatif du blocus économique. La collaboration avec l’OMPI et ses États membres a été l’occasion d’une alliance stratégique pour la mise en œuvre de nouveaux projets et d’initiatives conjointes. La République bolivarienne du Venezuela travaillera de manière constructive avec la communauté internationale pour parvenir à une protection complète de la propriété intellectuelle, en apportant tous les changements nécessaires, sur la base des principes directeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies, les ODD et le programme de développement. Avec ses partenaires internationaux, la République bolivarienne du Venezuela pourra construire un avenir dans lequel la propriété intellectuelle donnera aux pays en développement les moyens de mettre en place un système de protection accessible et équitable pour tous.
149. La délégation du Viet Nam s’est associée aux déclarations faites par la délégation de la République islamique d’Iran au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation de la République démocratique populaire lao au nom de l’ASEAN. Le Viet Nam s’est félicité de l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui a fait date, et de la convocation de la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT. La stratégie nationale de propriété intellectuelle du pays pour 2030 a souligné la nécessité d’engager tous les secteurs de la société dans les activités de propriété intellectuelle, en mettant l’accent sur les entreprises en tant qu’acteurs pivots de la création et de l’exploitation de la propriété intellectuelle. L’appui technique de l’OMPI, en particulier de sa Division pour l’Asie et le Pacifique et du Bureau de l’OMPI à Singapour, a considérablement renforcé les capacités des entreprises vietnamiennes en matière d’exploitation et de protection des droits de propriété intellectuelle. L’Indice mondial de l’innovation a fourni des informations qui ont permis aux États membres d’élaborer des mesures et des politiques d’amélioration, de tirer parti de leurs atouts et de remédier à leurs faiblesses. Depuis 2023, le Viet Nam a développé avec succès l’indice d’innovation provincial (PII), qui a été déployé à l’échelle nationale pour mesurer la performance du système d’innovation au niveau provincial et déterminer l’état du développement socioéconomique basé sur la science, la technologie et l’innovation. Le rapport PII 2023, qui contient le classement de 63 provinces et villes vietnamiennes et des recommandations sur la manière d’améliorer leurs performances, a été lancé en mars 2024. Le Viet Nam a pleinement approuvé le choix du thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2024 : “Propriété intellectuelle et objectifs de développement durable : Construire notre avenir commun grâce à l’innovation et à la créativité”. En tant que membre engagé de l’OMPI, le Viet Nam continuera à œuvrer en faveur d’un écosystème mondial de la propriété intellectuelle complet, équitable, dynamique et tourné vers l’avenir, aligné sur les ODD.
150. La délégation du Yémen s’est associée aux déclarations faites par la délégation de l’Algérie au nom du groupe des pays arabes et par la délégation de la Chine. Il a condamné l’agression permanente d’Israël contre le peuple palestinien et ses commanditaires. Les assemblées ont constitué une plateforme précieuse pour l’échange d’idées sur des sujets d’une importance capitale pour l’innovation et le développement durable au Yémen. La propriété intellectuelle est essentielle pour stimuler l’innovation et la créativité, et l’OMPI joue un rôle vital dans la mise en place d’un système mondial qui garantit la protection des droits de propriété intellectuelle et favorise la coopération internationale. Les efforts et les succès de l’Organisation à cet égard sont louables. Le dernier succès en date a été l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui a jeté les bases d’une coopération internationale plus poussée dans ce domaine. La délégation espère obtenir le même succès lors de la prochaine conférence diplomatique de Riyad.
151. La délégation de la Zambie s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Kenya au nom du groupe des pays africains, et a déclaré qu’elle réaffirmait son engagement en faveur d’un environnement propice à la créativité et qu’elle soulignait l’importance croissante de la propriété intellectuelle pour le développement. Les États doivent collaborer pour faire en sorte que la propriété intellectuelle permette aux créateurs, aux innovateurs et aux entrepreneurs de concrétiser leurs idées et de favoriser les avancées technologiques, les percées médicales et l’expression artistique. Les avantages de l’innovation et de la créativité doivent être accessibles à tous, y compris aux PMA. La Zambie a félicité l’OMPI et sa Division de l’Afrique pour le rôle moteur qu’elles jouent dans les activités de création en Afrique et attend avec intérêt la prochaine étude de faisabilité de l’Organisation sur la mise en œuvre des indications géographiques pour les produits spécialisés dans le pays. Elle a tenu à intégrer les recommandations du Plan d’action pour le développement dans les programmes de fond. La Zambie alignera sa législation nationale sur les dispositions du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et attend avec impatience la conclusion éventuelle du DLT dans le courant de l’année.
152. La délégation du Zimbabwe a déclaré que le pays continuait d’exploiter la propriété intellectuelle pour une croissance transformatrice. Parmi les événements marquants se trouve le projet de clubs scolaires sur la propriété intellectuelle piloté au Zimbabwe, au Botswana et au Malawi en partenariat avec l’OMPI. Cet outil a continué à doter les enseignants et les élèves de connaissances et de capacités en matière de propriété intellectuelle. Le nombre de personnes s’inscrivant au programme de maîtrise en propriété intellectuelle, soutenu par l’OMPI, l’ARIPO et l’Université africaine de Mutare, au Zimbabwe, a augmenté, contribuant ainsi à créer la masse critique d’experts en propriété intellectuelle dont le pays a besoin. Le soutien continu de l’Organisation à cet égard est le bienvenu. La mise à niveau de la plateforme IPAS et le projet d’assainissement des données, soutenus par le Fonds‑en‑dépôt Japan Industrial Property Global, ont transformé les opérations et éliminé les difficultés matérielles persistantes. Le Zimbabwe renforce son cadre national de politique de propriété intellectuelle et collabore avec l’OMPI à la révision de cette politique, les consultations des parties prenantes étant prévues pour la fin de l’année 2024. En 2023, le Zimbabwe et l’OMPI ont coorganisé avec succès un atelier national sur la propriété intellectuelle pour les PME innovantes et compétitives. Les PME s’intéressent de plus en plus à la propriété intellectuelle et la division de l’OMPI pour l’Afrique s’est engagée à préparer un projet de tutorat pour les PME. Le Zimbabwe, en partenariat avec l’OMPI, accueillera le symposium mondial de l’OMPI sur les indications géographiques en mai 2025.
153. La délégation d’Israël, exerçant son droit de réponse, a déclaré que les pays qui se référaient à l’agression d’Israël semblaient ignorer, voire nier, les atrocités commises par le Hamas le 7 octobre 2023. Les tentatives de politiser les assemblées et d’attirer l’attention sur la rhétorique de division devaient être rejetées. Des déclarations à connotation politique justifiant le terrorisme avaient menacé de saper l’esprit constructif et inclusif des assemblées. Les délégués devraient se concentrer sur la promotion de la créativité humaine et de l’innovation, ainsi que sur le renforcement et la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier.
154. La délégation de la Fédération de Russie, exerçant son droit de réponse, a déclaré rejeter les accusations portées contre elle par certaines délégations. Elles auraient, une fois de plus, abusé de la plateforme mise à disposition par l’OMPI pour promouvoir leurs propres programmes politiques, au détriment du mandat de l’Organisation. Un tel comportement lors des assemblées de l’OMPI était tout à fait inacceptable. Ces accusations avaient été d’autant plus inadmissibles qu’elles émanaient d’un pays dont les forces armées prenaient quotidiennement pour cible des civils et des infrastructures civiles, et d’États qui fournissaient à ce pays l’armement nécessaire pour le faire. La déclaration de la délégation de l’Ukraine, soutenue par plusieurs pays occidentaux, concernant une supposée frappe intentionnelle de missiles sur des infrastructures civiles était totalement fausse. De nombreuses photos et vidéos en provenance de Kiev avaient clairement montré que les dégâts avaient été causés par la chute d’un missile ukrainien lancé depuis une batterie antiaérienne de la ville. Ce n’était pas la première fois que la communauté internationale voyait Kiev rejeter la responsabilité de ses propres crimes sur la Fédération de Russie. L’objectif de ces provocations était d’assurer le financement continu de l’Ukraine et la fourniture d’armes pour poursuivre les hostilités. À plusieurs reprises, l’Ukraine avait publié ce type de versions déformées des faits, et toujours à la veille d’un sommet de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord. La Fédération de Russie ne se lasserait pas d’appeler à un dialogue constructif, inclusif et respectueux, au respect du mandat spécialisé de l’Organisation, à la fin des pressions exercées sur son Secrétariat et à ce que chacun se concentre sur les questions de propriété intellectuelle.
155. La délégation de l’Ukraine, exerçant son droit de réponse, a déclaré rejeter la déclaration faite par la Fédération de Russie, qui constituait une nouvelle tentative de ce pays de justifier ses crimes de guerre en Ukraine et de diffuser de la propagande. L’Ukraine ferait tout ce qui est en son pouvoir pour que la Fédération de Russie réponde de tous les crimes de guerre qu’elle avait commis en Ukraine, y compris le bombardement d’un hôpital pour enfants.
156. Les représentants de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont déclaré que les assemblées étaient une belle illustration de l’intérêt croissant de la propriété intellectuelle dans les États membres de l’OMPI, et de leur ambition commune de renforcer le développement grâce à la propriété intellectuelle. L’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés en étaient un exemple éloquent. En juin 2024, le Directeur général de l’OMPI et sa délégation avaient visité le siège de l’OAPI à Yaoundé (Cameroun), une visite qui illustrait l’excellence des relations entre les deux organisations. L’OMPI jouait un rôle déterminant pour la promotion de la propriété intellectuelle dans le monde, particulièrement en Afrique, et l’OAPI a salué les efforts déployés par l’OMPI en faveur du développement. L’examen des questions inscrites à l’ordre du jour des assemblées devrait permettre aux États membres et à tous les acteurs du système mondial de la propriété intellectuelle de tirer parti des dispositions arrêtées pour le développement de la propriété intellectuelle dans le monde.
157. Le représentant de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) a déclaré que l’ARIPO et l’OMPI avaient uni leurs forces en 2024 dans le cadre de plusieurs initiatives, notamment la réunion régionale sur la mise en place d’un réseau régional de CATI et la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. L’OMPI a continué à soutenir les États membres de l’ARIPO, notamment en organisant une conférence pour les directeurs des offices de propriété intellectuelle afin de réfléchir à l’éventail croissant des tâches confiées à ces offices. La participation à la table ronde de haut niveau sur la propriété intellectuelle au service du développement durable lors de la conférence annuelle du Forum de Boao pour l’Asie en 2024 a permis à l’ARIPO de s’adresser à une large communauté d’affaires et de présenter ses activités. L’ARIPO s’est félicitée du soutien apporté par l’OMPI à ses initiatives en matière de droit d’auteur et à celles de ses États membres, notamment la deuxième édition de la Conférence des éditeurs africains et le cinquième colloque annuel sur le droit d’auteur et les droits connexes, qui se tiendra prochainement. L’ARIPO signera un protocole d’accord avec l’OMPI afin d’officialiser la coopération sur le règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie. L’ARIPO a félicité l’OMPI pour l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et espère que la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT connaîtra un succès similaire.
158. Le représentant de l’Office eurasien des brevets, notant des tendances alarmantes dans le système mondial de la propriété intellectuelle, a déclaré que l’application de mesures unilatérales illégitimes et la discrimination à l’encontre de certains déposants étaient une source de préoccupation. Dans le cadre de la dernière série de sanctions de l’Union européenne, il a été interdit aux citoyens et aux entreprises russes de demander l’enregistrement de tout type de propriété intellectuelle auprès des autorités européennes. Il s’agit d’une violation directe du principe fondamental du traitement national, de la Convention de Paris et de tous les traités régissant les systèmes d’enregistrement internationaux, ce qui constitue une menace pour le bon fonctionnement du système mondial de propriété intellectuelle et pour les efforts visant à promouvoir la créativité et l’innovation dans l’intérêt de tous. Les mesures unilatérales illégitimes ont créé une incertitude juridique pour tous les utilisateurs de la propriété intellectuelle et les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle sur de nombreuses questions fondamentales relatives aux procédures de demande, aux droits de priorité et à l’exhaustivité des informations sur l’état de la technique. Ces mesures ont également conduit à la violation des droits de tiers, y compris des citoyens de l’Union européenne elle‑même. L’Office eurasien des brevets a appelé à un retour à un dialogue constructif, significatif et multilatéral dans l’intérêt de tous les pays, des utilisateurs et de la communauté créative mondiale.
159. Le représentant du Secrétariat du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG) a déclaré qu’il se félicitait du fait que l’Arabie saoudite accueillerait la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT et qu’il attendait avec intérêt l’adoption de ce traité. L’Office des brevets du CCG s’est efforcé d’être un système de brevets efficace et complet à l’échelle du Golfe, encourageant l’innovation et la créativité et promouvant l’intégration de l’économie et du savoir dans tous les États du CCG. L’OMPI a joué un rôle clé dans la consolidation d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace, tenant compte des différents niveaux de développement.
160. Le représentant du Centre Sud (CS) a déclaré que tous les efforts devaient être déployés pour assurer une mise en conformité rapide avec le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés récemment adopté, et avec les modifications connexes apportées au PCT. Le Centre Sud a souhaité que la question des limitations et exceptions relatives au droit d’auteur soit davantage prise en considération dans les travaux d’établissement de normes de l’Organisation. En tant qu’agence spécialisée des Nations Unies, l’OMPI doit respecter le plan d’action pour le développement. Tous les organes de l’OMPI doivent être enjoints de rendre à nouveau compte de la mise en œuvre du Plan d’action. Le fait que l’OMPI organise un événement parallèle aux assemblées actuelles avec la Fédération internationale de l’industrie du médicament est un sujet de préoccupation. Le Centre Sud est solidaire de l’État de Palestine et appelle à la condamnation de tous les actes qui portent atteinte aux civils, au patrimoine culturel, aux établissements de santé, aux institutions éducatives et autres.
161. Le représentant de la Commission de l’Union économique et monétaire ouest‑africaine (UEMOA) a déclaré que son organisation avait pour objectif de promouvoir le développement socioéconomique dans ses huit États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, la Guinée‑Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, en instaurant la liberté de circulation pour les personnes, les biens, les services et les capitaux. Elle visait également le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières dans le cadre d’un marché ouvert et concurrentiel, la propriété intellectuelle jouant un rôle essentiel à cet égard. C’était la raison pour laquelle l’organisation collaborait avec l’OMPI dans le cadre d’un accord conclu en 2020, ainsi qu’avec l’OAPI. Ces organisations jouaient un rôle important sur le terrain et l’UEMOA souhaitait renforcer ces relations.
162. Le représentant du Consortium for Common Food Names (CCFN) a déclaré que la mission du Consortium était de défendre les droits des utilisateurs de noms communs, qui étaient principalement des agriculteurs possédant des exploitations de petite ou moyenne taille, des producteurs et des exportateurs qui travaillaient dur depuis des générations pour créer des marchés pour leurs produits et pour servir leurs clients. Le Consortium n’a pas contesté les indications géographiques légitimes, ni d’ailleurs celles de la plupart des pays. Les pays africains doivent toutefois se méfier. Combien d’indications géographiques africaines ont été enregistrées en Europe? Tant que les indications géographiques serviront à interdire les noms génériques par le biais d’accords de libre‑échange qui ne tiennent pas compte des règles et des lois en matière de propriété intellectuelle, le système des indications géographiques continuera à ne profiter qu’à une seule région, plutôt qu’au monde entier.
163. Le représentant de l’Alliance mondiale pour la propriété intellectuelle (GLIPA) a déclaré que la GLIPA, une ONG indépendante à but non lucratif, était une alliance diversifiée et mondiale de personnes et d’organisations unies dans la conviction que la propriété intellectuelle pouvait améliorer la vie. Sa mission est de veiller à ce que chaque individu, indépendamment de sa situation géographique, de sa richesse ou de sa profession, ait accès à la propriété intellectuelle et soit sensibilisé à son utilisation en tant qu’outil d’amélioration de son bien‑être. La GLIPA a cherché à établir un réseau avec d’autres organisations et d’autres personnes.
164. Le représentant du Conseil de l’innovation a déclaré apporter le point de vue des innovateurs aux décideurs politiques. En ce qui concerne les données et les statistiques de l’OMPI sur les systèmes de propriété intellectuelle et leur rôle dans l’apport de nouvelles solutions et technologies à la société, il est essentiel que les politiques et les programmes en matière de propriété intellectuelle et d’innovation soient fondés sur des données probantes. L’OMPI a un rôle essentiel à jouer à cet égard. En ce qui concerne les activités de sensibilisation de l’OMPI et le renforcement des capacités de gestion de la propriété intellectuelle, il est important d’informer le public non seulement de l’existence des systèmes de propriété intellectuelle, mais aussi de la manière de les utiliser. Le Conseil est fier de son travail avec l’OMPI pour faire progresser la diversité de la propriété intellectuelle. Les efforts futurs devraient porter sur davantage de facettes de la discrimination et toucher davantage de personnes issues de groupes historiquement sous‑représentés. Le Conseil développe un outil de formation en ligne sur la gestion de la propriété intellectuelle pour les innovateurs en Afrique, en collaboration avec les membres du Conseil de l’innovation, les incubateurs africains travaillant avec des start‑up technologiques et les conseils locaux de la propriété intellectuelle dans les pays cibles, à savoir le Ghana, le Kenya, le Nigéria, le Rwanda et l’Ouganda.
165. Le représentant de l’École latino‑américaine de la propriété intellectuelle (ELAPI) a déclaré qu’elle s’engageait à protéger et à défendre les droits de propriété intellectuelle. Parvenir aux jeunes est une priorité pour ELAPI. Il est essentiel d’inspirer les nouvelles générations et de leur donner les moyens d’utiliser et de respecter les droits de propriété intellectuelle afin de garantir le développement durable et l’innovation en Amérique latine. L’ELAPI a maintenu son engagement à travailler avec les communautés pour construire un avenir plus équitable, plus inclusif et plus prospère pour l’ensemble de la région.
166. Le représentant de l’Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI) a déclaré avoir renforcé la coordination avec le secteur public, car les partenariats public‑privé étaient essentiels pour exploiter la propriété intellectuelle en tant qu’agent de progrès économique, social et culturel. L’ASIPI s’est entretenue avec des acteurs clés de l’écosystème de la propriété intellectuelle dans toute l’Amérique latine et les Caraïbes afin de leur proposer une assistance et une formation. Elle lancera une étude pour mesurer l’impact économique et social des indications géographiques et des appellations d’origine et travaille sur d’autres études qui, elle l’espère, serviront de base aux gouvernements pour élaborer des politiques en matière de propriété intellectuelle. L’offre de cours universitaires s’est considérablement élargie en 2023, apportant des avantages tangibles aux fonctionnaires, aux juges, aux entrepreneurs, aux professionnels et aux étudiants. L’ASIPI a renforcé ses programmes et sa capacité à aider les entrepreneurs à faibles revenus grâce à son programme pro bono. Elle est restée déterminée à promouvoir des initiatives visant à accroître l’innovation, l’esprit d’entreprise et la connaissance en matière de propriété intellectuelle dans la région.
167. Le représentant de l’Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) a indiqué que la mission de l’association, qui était apolitique et comptait plus de 8500 membres dans 110 pays, était d’harmoniser et d’améliorer le droit de la propriété intellectuelle. Elle représentait les points de vue des utilisateurs de la propriété intellectuelle et, en particulier, des entreprises de toutes tailles, et se concentrait sur le rôle clé de la propriété intellectuelle dans la protection de l’investissement dans la recherche et le développement, ainsi que la créativité. De tels investissements ne seraient pas réalisés si la précieuse propriété intellectuelle qui en résulte n’était pas protégée. L’objectif de l’association était de collaborer avec l’OMPI pour élaborer des lois sur la propriété intellectuelle afin de protéger les investissements dans la recherche et le développement et de récompenser la créativité. L’AIPPI a soutenu les efforts de l’OMPI pour organiser la conférence diplomatique pour l’adoption du DLT.
168. Le représentant de l’Association internationale des médicaments génériques et biosimilaires (IGBA) a déclaré que les innovations pharmaceutiques étaient source de progrès et méritaient d’être récompensées, la propriété intellectuelle jouant un rôle clé dans leur protection. Il est impératif pour la santé publique d’élargir l’accès à ces innovations, après les avoir récompensées. Sur les marchés qui fonctionnent bien, les médicaments génériques et biosimilaires offrent des options thérapeutiques abordables et de qualité, permettant un large accès aux médicaments sans compromettre la sécurité, l’efficacité ou la qualité. Cet équilibre a permis de soutenir les efforts déployés pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, de réduire la vulnérabilité financière et de garantir la viabilité des systèmes de soins de santé, contribuant ainsi aux efforts déployés pour atteindre les ODD, en particulier les objectifs 1, 3 et 10. Des brevets de haute qualité sont essentiels pour protéger les innovations pharmaceutiques et garantir leur bénéfice pour la société. Les politiques publiques doivent se préparer à la phase de protection post‑IP afin d’assurer une transition en douceur de l’innovation à l’accès. Les offices des brevets ont un rôle essentiel à jouer dans l’évaluation rigoureuse et l’octroi de brevets sur la base de normes de qualité strictes, favorisant ainsi un écosystème d’innovation solide et empêchant les brevets de mauvaise qualité qui entravent l’accès à l’information. L’IGBA a donc exhorté toutes les parties prenantes à élaborer et à mettre en œuvre des critères solides de qualité des brevets pour des systèmes de propriété intellectuelle plus équitables et plus équilibrés. Cette approche est capitale pour la viabilité économique des marchés pharmaceutiques et pour la protection de la santé publique.
169. Le représentant du Conseil international de la commercialisation de la propriété intellectuelle (IIPCC) a déclaré que seuls quelques grands pays utilisaient et développaient l’IA. Si cette tendance se poursuit, l’IA faussera le développement économique, creusant l’écart de richesse entre les pays en développement et les pays développés. Il est donc essentiel de déterminer de quelle façon les pays en développement peuvent profiter des avantages de l’IA. Les pays en développement disposent de données, mais n’ont manifestement pas de puces à semi‑conducteurs ni de logiciels de modélisation de l’intelligence artificielle. Il est important que les pays en développement renforcent la protection de la propriété intellectuelle de leurs données. L’OMPI devrait mettre en place un système d’enregistrement des preuves harmonisé au niveau mondial, qui offrirait aux utilisateurs un moyen rapide, simple, confidentiel et juridiquement valable d’enregistrer des données. Un tel système permettrait non seulement de promouvoir efficacement le développement de l’IA, mais aussi de protéger au mieux les intérêts des pays en développement. L’IIPCC a passé les sept dernières années à concevoir et à peaufiner un système d’enregistrement des preuves connu sous le nom de Registre international des connaissances. Il espère que l’OMPI commencera sans tarder à travailler sur un système similaire et est disposé à partager son propre système avec l’Organisation.
170. Le représentant de l’Organisation pour un réseau international d’indications géographiques (ORIGIN) s’est félicité que les délégations de nombreux États membres aient fait référence aux indications géographiques dans leurs interventions lors des assemblées en cours, en tant que priorité stratégique pour le développement inclusif des producteurs et des communautés locales. Les chiffres d’enregistrement dans les juridictions nationales ont confirmé l’intérêt mondial pour les indications géographiques et leur potentiel. Il a été prouvé qu’elles pouvaient contribuer à la durabilité. L’évolution des valeurs sociétales, des perceptions des consommateurs et des réglementations commerciales pousse tous les secteurs, y compris les chaînes de valeur agricoles et alimentaires, à repenser leurs modèles commerciaux. L’un des principaux défis économiques était de savoir comment générer de la valeur et répondre aux besoins d’une population mondiale croissante tout en poursuivant des objectifs sociaux et environnementaux. En coopération avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), ORIGIN a récemment publié des lignes directrices à l’intention des producteurs sur l’amélioration de la durabilité des systèmes d’indication géographique grâce à une approche participative ascendante impliquant les parties prenantes locales. La communauté mondiale des indications géographiques a soutenu le système de Lisbonne. L’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne, en particulier, est un instrument moderne et flexible qui profite aux petits producteurs et aux PME. Sa ratification par un plus grand nombre d’États membres de l’OMPI contribuerait à libérer tout le potentiel de durabilité des indications géographiques.
171. Le représentant du Third World Network Berhad (TWN) a déclaré que la plupart des États membres partaient du principe que le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle générerait automatiquement des avantages, mais les faits avaient démontré le contraire. Historiquement, les pays technologiquement avancés n’ont développé qu’une protection limitée de la propriété intellectuelle. Certaines conditions, telles que les marchés, la capacité de commercialisation et une base technologique, étaient des conditions préalables. Dans la plupart des pays en développement, la propriété intellectuelle n’a guère contribué à promouvoir l’innovation ou le développement national. La plupart des États membres de l’OMPI sont des importateurs nets de propriété intellectuelle – dont les coûts économiques dépassent les bénéfices – et n’ont guère progressé en termes de développement et d’innovation bien qu’ils protègent la propriété intellectuelle depuis des décennies. Une étude rigoureuse, fondée sur des données probantes, de la relation entre le développement et la propriété intellectuelle était nécessaire. L’OMPI doit s’aligner sur les objectifs de développement plus larges des Nations Unies et ne pas se contenter de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle.
172. Le représentant de l’Association chinoise de la protection par brevet (PPAC) a déclaré que l’ACPAA encourageait ses plus de 27 000 conseils en brevets et 4000 agences de brevets membres à participer activement aux échanges internationaux et aux projets de collaboration en matière de propriété intellectuelle, afin de mieux servir les acteurs mondiaux de l’innovation et de faire valoir les atouts de la Chine dans le développement de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Au cours des dernières années, la Chine est devenue un utilisateur important des systèmes de Madrid et de La Haye. L’OMPI devrait optimiser davantage les services mondiaux de propriété intellectuelle en incluant le chinois comme langue de travail dans ces systèmes, ce qui leur donnerait un nouvel élan et favoriserait la protection des marques et l’innovation en matière de dessins et modèles industriels à l’échelle mondiale.
173. Le représentant de la Bahrain Intellectual Property Society (BIPS) a déclaré qu’au cours des deux années qui avaient suivi la création de la société, celle‑ci avait mené des campagnes de sensibilisation du public à Bahreïn sur l’importance de la protection des droits de propriété intellectuelle, et avait mis en œuvre divers programmes et initiatives. Parmi les plus importantes se trouvent la première conférence du CCG sur la propriété intellectuelle, le forum universitaire, qui s’est tenu à Bahreïn en coopération avec le secrétariat du Conseil de l’enseignement supérieur, et l’organisation de cours de formation à l’intention de la police par l’Académie de la propriété intellectuelle. L’association offre des conseils gratuits aux particuliers et organise des “tea sessions” mensuelles sur différents thèmes liés à la propriété intellectuelle. En 2023, elle a obtenu le statut d’observateur auprès de l’OMPI. Il a grandement bénéficié de la coopération avec l’OMPI dans la mise en œuvre des programmes de propriété intellectuelle, des marques de commerce de la mode et des compétences de base acquises par les stagiaires qui travaillent avec les meilleurs instructeurs de l’Organisation.
174. Le représentant du Conseil chinois pour la promotion du commerce international (CCPIT), le plus grand organisme chinois de promotion du commerce extérieur et de l’investissement, a déclaré qu’en tant qu’observateur de longue date de l’OMPI, il avait maintenu des liens étroits avec l’Organisation. Depuis que le Directeur général et le président du CCPIT ont signé un mémorandum de coopération en 2022, les deux organisations ont collaboré avec succès dans un certain nombre de domaines. Le Directeur général et les vice‑directeurs généraux de l’OMPI ont participé à de nombreuses manifestations du CCPIT, ce qui a permis de stimuler les échanges internationaux en matière de propriété intellectuelle. En outre, le CCPIT a contribué à l’organisation d’activités de promotion du système de Madrid dans toute la Chine afin d’aider les utilisateurs chinois à mieux comprendre et utiliser le système et de promouvoir le développement des services mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI. Le CCPIT a apprécié les efforts déployés par l’OMPI pour renforcer le rôle des femmes, des jeunes et des PME dans le domaine de la propriété intellectuelle et pour accélérer l’innovation et la créativité. Il attend avec impatience l’ajout du chinois comme langue de travail dans les systèmes de Madrid et de La Haye, ce qui les rendrait plus pratiques et plus efficaces pour les utilisateurs chinois et permettrait d’optimiser davantage les services mondiaux de propriété intellectuelle. Le CCPIT, en tant que représentant du monde des affaires chinois, souhaite renforcer ses échanges avec l’OMPI par le biais d’initiatives de collaboration et contribuer à promouvoir le développement d’un écosystème mondial de la propriété intellectuelle efficace qui reflète les intérêts de toutes les parties.
175. Le représentant de la Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte) a déclaré que les droits de propriété intellectuelle étaient un outil juridique et politique qui influençait le développement national et l’économie mondiale. L’initiative de la Colombie et d’autres États membres du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) de proposer un examen, basé sur des mesures et des données, de l’impact des accords de l’OMC en matière de propriété intellectuelle a été accueillie avec satisfaction. L’OMPI devrait lancer un processus similaire. La transparence, en termes de conditions d’octroi de licences et de mise en œuvre des droits d’auteur et des droits de propriété intellectuelle industriels, est essentielle. L’OMPI devrait élaborer des recommandations et d’autres outils à cet égard, ainsi qu’en ce qui concerne les licences volontaires transparentes et non exclusives. En ce qui concerne les exceptions et les limitations, le SCCR devrait progresser, dans le cadre de son mandat de 2012, vers un ou plusieurs instruments juridiques internationaux appropriés (qu’il s’agisse d’une loi type, d’une recommandation commune, d’un traité ou d’autres formes) concernant les personnes handicapées, les établissements d’enseignement et de recherche et les bibliothèques. Les travaux sur les droits de diffusion devraient être recentrés sur un instrument de protection des signaux.
176. Le représentant du Conseil égyptien pour l’innovation, la créativité et la protection de la propriété intellectuelle (ECCIPP) a déclaré qu’il se concentrait actuellement sur le renforcement des capacités des jeunes et sur la coopération avec le Conseil arabe pour l’enfance et le développement, par l’intermédiaire du Ministère égyptien de la culture. Elle a organisé de nombreux séminaires en Égypte, participé à la conférence annuelle de l’Association des Émirats pour la propriété intellectuelle (EIPA) et signé un protocole avec le BIPS. Au niveau international, le Conseil a participé en tant que juge international à une conférence et à une exposition organisées par le Canada, l’Inde et l’Australie. Dans son pays, le Conseil a assisté à une conférence présidentielle sur les femmes qui réussissent et qui sont créatives. Un certain nombre de candidats exceptionnels sont actuellement à l’étude pour diriger l’Agence nationale égyptienne unifiée de la propriété intellectuelle.
177. Le représentant de l’Association émirienne de la propriété intellectuelle (EIPA) a déclaré que les Émirats arabes unis étaient à l’avant‑garde de la protection des droits de propriété intellectuelle. Convaincue de l’importance cruciale de l’économie de la connaissance et du soutien à l’infrastructure de la propriété intellectuelle, l’Association a lancé la création du Conseil consultatif du Golfe, composé d’associations des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG). La première conférence du CCG sur la propriété intellectuelle s’est tenue à Bahreïn et la prochaine aura lieu en Arabie saoudite. Chaque année, l’Association organise une conférence en partenariat avec l’Organisation arabe pour le développement administratif (ARADO). La troisième édition se tiendra en octobre 2024 à Casablanca, au Maroc. Elle a également participé à une conférence sur la propriété intellectuelle à Santiago du Chili en 2024.
178. Le représentant de l’Emirates Reprographic Rights Management Association (ERRA) a déclaré qu’il s’agissait d’une organisation de gestion collective dédiée à la sauvegarde des droits des créateurs et qu’elle était la première de ce type dans la région arabe. Sa mission bénéficierait grandement d’une coopération avec l’OMPI. L’association s’est félicitée de l’invitation adressée à l’OMPI par le Gouvernement des Émirats arabes unis en vue de l’ouverture d’une antenne dans ce pays.
179. Le représentant de l’Institut pour la propriété intellectuelle et la justice sociale (IIPSJ) a déclaré que les caractéristiques personnelles, telles que le sexe, la race, la nationalité, l’âge, le handicap et la classe, influaient sur l’accès à la propriété intellectuelle et sur la possibilité d’en tirer parti. Les créateurs marginalisés étaient principalement des femmes, des personnes handicapées et des membres de la classe ouvrière. La sous‑représentation des inventeurs et des auteurs était un problème dans toutes les régions et sur tous les marchés dans la plupart des États membres de l’OMPI. Les engagements pris par l’Organisation dans le cadre du plan d’action de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle et d’égalité des sexes (IPGAP) devraient inclure des initiatives visant à lutter contre la discrimination intersectionnelle et la misogynie dans l’écosystème de la propriété intellectuelle. Des recherches sont nécessaires pour déterminer l’ampleur de l’écart entre les hommes et les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et la manière de le combler. L’action devrait se concentrer sur l’utilisation du droit de la propriété intellectuelle comme élément de solution plutôt que sur de simples efforts visant à stimuler la participation des femmes ou à leur apprendre à s’épanouir dans les systèmes existants. La commission des femmes et de l’égalité (WEC) du Royaume‑Uni a constaté que la discrimination fondée sur le sexe était endémique dans le secteur de la musique, où les accords de non‑divulgation conçus pour protéger la propriété intellectuelle des entreprises sont également utilisés pour museler les victimes de harcèlement, d’intimidation et même de violence sexuelle. Les droits de propriété intellectuelle sont des instruments de pouvoir et doivent faire l’objet d’un examen économique et social. Un examen intersectionnel doit guider la conception de projets (tels que celui contenu dans le document CDIP/32/9) axés sur les femmes et la propriété intellectuelle. Les projets de collecte de données de l’OMPI devraient s’attacher davantage à développer des méthodologies dans les domaines des droits de propriété intellectuelle non enregistrables et devraient inclure des inventeurs et des auteurs issus de la diversité des genres. L’OMPI devrait examiner des questions telles que l’inclusion dans l’espace numérique, les préjugés liés à l’IA et la discrimination fondée sur le sexe et la race dans les outils alimentés par l’IA. En mettant en œuvre les projets de sensibilisation de l’Organisation, les États membres devraient suivre une conception de la justice sociale en matière de propriété intellectuelle, en se concentrant sur les conditions sociales des institutions académiques artistiques et créatives et en élaborant des stratégies visant à inclure tous les créateurs qui n’ont pas bénéficié des privilèges qui leur sont accordés. Le financement de ces institutions au Royaume‑Uni a chuté de manière spectaculaire, laissant de nombreux créateurs livrés à eux‑mêmes. La définition des établissements d’enseignement artistique et créatif devrait inclure des établissements non traditionnels tels que les organisations communautaires et à but non lucratif.
180. Le représentant de l’Association japonaise de la propriété intellectuelle (JIPA) a déclaré qu’en tant que plus grande organisation d’utilisateurs au monde, la JIPA partageait la vision de l’OMPI, à savoir être une instance de discussion sur la propriété intellectuelle, et s’efforçait d’approfondir la coopération entre les deux organisations. La propriété intellectuelle a servi de langage commun pour comprendre les progrès rapides du traitement des données et de la technologie de l’intelligence artificielle. Il est essentiel non seulement pour les experts, mais aussi pour les cadres supérieurs des entreprises et le grand public, d’élargir leurs perspectives sur la propriété intellectuelle en tant que fondement de la promotion et du maintien d’une innovation saine. La JIPA renforce sa collaboration au niveau mondial, notamment en continuant à promouvoir le programme WIPO GREEN, lui‑même fondé sur une proposition de la JIPA visant à exploiter la coopération pour diffuser des solutions technologiques durables à l’échelle mondiale.
181. Le représentant de Knowledge Ecology International (KEI) a déclaré que, bien que l’OMPI soit largement considérée comme transparente en ce qui concerne les négociations fondées sur des textes, elle avait établi des pratiques qui empêchaient les ONG observant les négociations informelles de rapporter quoi que ce soit sur les réseaux sociaux. L’OMPI devrait adopter la règle de Chatham House pour les négociations informelles, afin de permettre de rapporter ce qui a été dit sans révéler les sources. Alors que la confiance du public dans les institutions internationales n’a jamais été aussi faible, une plus grande transparence améliorerait la compréhension et le respect du public à l’égard du travail de l’Organisation.
182. Le représentant du Fonds pour les droits des Amérindiens (NARF – Native American Rights Fund), parlant au nom du Fonds et du Congrès national des Amérindiens, a déclaré qu’il restait beaucoup à faire pour obtenir une protection adéquate des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones. Néanmoins, lors de la conférence diplomatique qui a conduit à l’adoption du Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, les États membres ont fait preuve d’un esprit louable de compromis, de coopération et d’engagement avec les représentants des peuples autochtones. Ils ont obtenu une formulation essentielle du traité reconnaissant leurs droits et soutenant leur participation à la mise en œuvre du traité. Le Fonds se réjouit de travailler de manière constructive avec les États membres lors des futures négociations sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.

[Fin de l’annexe et du document]